

Rapport annuel 2015

Nouvelles fondations



Rapport annuel 2015

Nouvelles fondations



Sommaire

INTRODUCTION	2
SES en un coup d'œil	2
Organisation	4
faits marquants financiers	5
Message du Président du Conseil d'administration	6
Avant-propos du Président et Directeur général	9
MONDIALISATION	13
Une flotte mondiale GEO-MEO	14
Nombre de chaînes	16
VERTICALISATION	17
Services vidéo	19
Services aux entreprises	21
Services de mobilité	23
Services aux administrations publiques	25
INNOVATION	26
Satellites de nouvelle génération	28
Constellations de nouvelle génération	30
Des talents de nouvelle génération	32
SOCIÉTÉ	34
Élections en ligne - Quand la connectivité satellitaire renforce la transparence du processus électoral	36
Santé en ligne - Le rôle crucial du satellite dans le développement d'un système planétaire unifié de télésanté	37
e-mergency.lu - Rétablissement des communications grâce à la plate-forme emergency.lu	38
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	39
RÉSULTATS FINANCIERS	62
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	69
COMPTES ANNUELS DE SES	125



INTRODUCTION

SES en un coup d'œil

SES est le leader mondial des solutions de communications par satellite et c'est pour notre entreprise un titre de fierté. Grâce à nos satellites, nous relient les personnes, les entreprises et les communautés du monde entier, couvrant ainsi 99% de la population mondiale. Nous assurons la fourniture de milliers de services aux particuliers, sociétés et institutions et améliorons ainsi la vie de milliards de personnes, tout en accompagnant le passage à la digitalisation à l'échelle mondiale. Notre offre de solutions de connectivité fiable entre entreprises et communautés sur terre, en mer comme dans les airs, véritable facteur de croissance économique, surclasse celle des autres infrastructures de communications. Nos solutions Internet haut débit, très innovantes, révolutionnent l'expérience du voyage qu'il s'agisse de vols court-courriers ou de croisières d'une semaine. Nous répondons en outre aux besoins des administrations publiques et des institutions en offrant des services de communication continue aux ministères, aux ambassades et autres organismes pour des applications civiles, de sécurité et de défense grâce à des réseaux particulièrement puissants.

Notre flotte de 52 satellites géostationnaires en orbite à 36 000 km au-dessus de la Terre est la clé de voûte de nos opérations. Les douze satellites en orbite moyenne d'O3b, qui gravitent à

une altitude de 8 000 km, viennent compléter notre réseau. Nous sommes le premier opérateur satellitaire au monde à proposer une offre différenciée entièrement évolutive en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne s'appuyant sur des capacités techniques très robustes. Nos satellites géostationnaires à large faisceau et nos futurs satellites à haut débit (HTS) ainsi que les systèmes en orbite terrestre moyenne à haut débit permettent de proposer une offre inégalée de services. Ajoutée à nos opérations au sol, cette flotte aux caractéristiques uniques nous permet de développer des services différenciés dans un grand nombre de segments de marché et de pays. Outre la performance et la puissance de nos solutions, de nombreux clients sont séduits par leur évolutivité, leur fiabilité, leur personnalisation et leur bon rapport qualité-prix.

SES offre des solutions d'excellence dans ses quatre pôles d'activité : Services vidéo, Services aux entreprises, Services de mobilité et Services aux administrations publiques. Grâce à nos experts et bureaux répartis dans 21 pays, nous desservons plus de 700 entreprises de diffusion, et d'institutions gouvernementales dans plus de 130 pays.

- **SES en un coup d'œil**
- Organisation
- Faits marquants financiers
- Message du Président du Conseil d'administration
- Avant-propos du Président et Directeur général

Nous fournissons à l'échelle mondiale des services de distribution vidéo aux télédiffuseurs, opérateurs de télévision par câble, de réseaux de télécommunications fixes et mobiles, et de fournisseurs d'accès à Internet. Nous comptons parmi nos clients une bonne part de télédiffuseurs et de plates-formes de premier ordre sur tous les continents. Notre réseau couvre une population plus d'un milliard de personnes, soit 317 millions de foyers équipés de modes d'accès multiples, dont 42 millions de foyers IPTV. Nous exploitons la première plate-forme de diffusion de contenus vidéo au monde et nous sommes de loin la plus grande plate-forme haute définition (HD) mondiale, fournissant une bande passante de 4 à 5 gigabits par seconde / par satellite et des services vidéo d'une qualité irréprochable. Nous permettons aux diffuseurs de transmettre plus de 7 200 chaînes de télévision, dont plus de 2 200 chaînes TV en haute définition et 19 en Ultra haute définition (UHD). SES propose aussi des services à valeur ajoutée d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur pour la préparation et la transmission de contenus par le biais de plates-formes linéaires et non linéaires, notamment par Internet et par téléphone, de manière à intégrer nos services dans notre offre globale d'une diffusion constante de contenus vidéo de nouvelle génération.

SES propose une offre différenciée pour la transmission de données, dont des services VSAT spécialisés, qui s'adresse aux entreprises du monde entier. Nous couvrons plus d'un million de connexions fixes simultanées à l'Internet avec un débit moyen de 12 mégaoctets par seconde (Mops). Chaque année, notre réseau permet d'échanger 57 gigaoctets (Go) de données sur internet, soit près de 219,573 téraoctets (To) avec des milliers de points de présence Internet. Pour proposer une offre encore plus différenciée, nous poursuivons l'investissement dans les infrastructures à haut débit en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne. Avec la société O3b, nous desservons des clients dans des secteurs tels que les télécommunications, le pétrole et le gaz, la banque, les transports, la santé et l'éducation en offrant un accès sans précédent à un réseau unique, disponible partout et très opérationnel pour l'avenir.

Les réseaux satellites sont la seule architecture capable de fournir des services de connectivité aux secteurs de l'aéronautique et maritime et de répondre aux besoins grandissants de ces industries en garantissant une couverture à 100% sur terre, en mer comme dans les airs. Nous desservons les trois grands fournisseurs mondiaux de services de connectivité en vol et jusqu'à 300 000 passagers aériens sur 2 000 avions, en offrant une bande passante potentielle en vol de 4 gigaoctets par seconde (Gops). Grâce à notre offre conjointe avec O3b et à nos solutions innovantes pour les navires de croisière, nous avons donné le coup d'envoi d'une nouvelle ère de connectivité maritime. O3b dessert quatre paquebots de la Royal Caribbean qui bénéficient désormais d'un accès internet haut débit supérieur à l'ensemble de l'industrie maritime. Des faisceaux dédiés sur les satellites O3b suivent les navires, quelle que soit la route empruntée, avec une couverture constante de 500 Mbps aux passagers et équipage.

Nous répondons aux divers besoins des administrations publiques et aux organismes multilatéraux du monde entier et à une demande toujours plus forte concernant les applications satellitaires à haut débit. Nous mettons à leur disposition des réseaux redondants, sécurisés et particulièrement fiables, fournissant des solutions de bout en bout pour des applications civiles, sécuritaires et de défense, des services de collecte d'informations et, dans le cadre d'interventions humanitaires, des services de santé en ligne, d'éducation en ligne, mais aussi l'organisation de vote ou la formation aux situations d'urgence en ligne. La signature des contrats portant sur les programmes européens de navigation par satellite Galileo/EGNOS a permis de renforcer encore les partenariats entre SES et les institutions et les administrations publiques européennes. Par l'intermédiaire de l'entité SES Government Solutions, SES fournit au gouvernement américain des solutions de communications commerciales par satellite de premier plan, apportant ainsi son soutien à de nombreuses missions comme l'échange d'informations au niveau mondial entre les ambassades et les troupes à l'étranger.

Grâce à ces quatre pôles d'activités, SES a déjà un pied dans le futur. Notre société est prête à répondre à l'évolution des besoins liés à la digitalisation mondiale et à une complexité de plus en plus importante. Nous offrons en effet, au-delà de notre infrastructure de communication, des solutions personnalisées de bout en bout, évolutives, fiables et performantes pour l'avenir. Autant d'atouts qui nous permettront de nous adapter rapidement au changement et de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent.

ORGANISATION DU GROUPE

SES[▲]

Notre infrastructure satellitaire est chargée de l'opération de satellites et de la commercialisation des capacités de transmission. SES gère une flotte de satellites et offre des capacités de transmission au niveau mondial.

Outre ses capacités satellitaires, SES propose une offre mondiale différenciée basée sur un éventail complet de services à valeur ajoutée, fournis par des sociétés de services dédiés.

SES[▲]
Platform Services

100% Offre des services de gestion de contenus, de play-out, de multi-plexage, d'encodage et de liaisons montantes aux télédiffuseurs.
www.ses-ps.com

SES[▲]
Techcom Services

100% Fournit des solutions intégrées à l'industrie satellitaire, des infrastructures au sol et des services opérationnels, ainsi que de la connectivité à large bande au niveau mondial.
www.ses.com/techcom

SES[▲]
Government Solutions

100% Fournit un ensemble complet de capacités de communication aux administrations publiques et aux institutions, de la bande passante satellitaire à des solutions de bout en bout personnalisées et aux charges utiles hébergées.
www.ses-gs.com

**GOV
SAT**

LuxGovSat est un partenariat public-privé entre SES et le gouvernement luxembourgeois dont l'objet est d'acquérir et de lancer GovSat-1, un satellite dédié à l'usage gouvernemental, déployant des fréquences militaires dédiées (bande X et bande Ka) pour les secteurs de la défense et de la sécurité.

HD +

100% Diffuse des chaînes de télévision HD en clair en direction du marché allemand.
www.hd-plus.de

SES DÉTIENT DES PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES DANS PLUSIEURS OPÉRATEURS SATELLITAIRES :



70% Ciel est un prestataire de services satellitaires qui fournit des services haut débit et de télévision numérique de qualité aux foyers et aux entreprises de l'Amérique du Nord, et ce, à partir de la position orbitale 129° Ouest. Ciel a obtenu le droit de développer le spectre de fréquences sur cinq positions orbitales supplémentaires. SES détient une participation de 70 % dans Ciel.



49%* SES détient une participation de 49* % dans 3b Networks, société inscrite à Jersey, dans les Iles anglo-normandes, qui construit une nouvelle dorsale Internet par satellite, à faible temps de latence comparable à la fibre optique, pour les opérateurs de services de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet dans les marchés en développement.

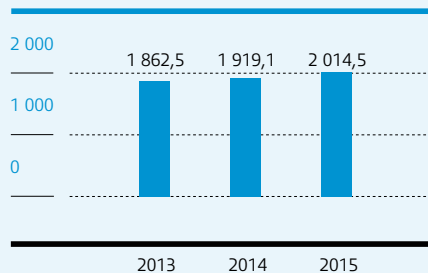
YahLive[★]

35% SES détient une participation de 35 % dans YahLive, un partenariat entre SES et YahSat, basé à Abou Dhabi. YahLive détient et commercialise 23 répéteurs en bande Ku à bord du satellite Yahsat 1A pour la fourniture de capacités et services de télévision en réception directe dans de nombreux pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Afrique du Sud-ouest.

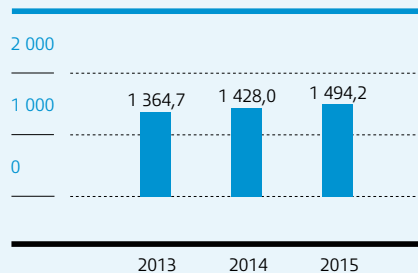
- SES en un coup d'œil
- **Organisation**
- **Faits marquants financiers**
- Message du Président du Conseil d'administration
- Avant-propos du Président et Directeur général

FAITS MARQUANTS FINANCIERS

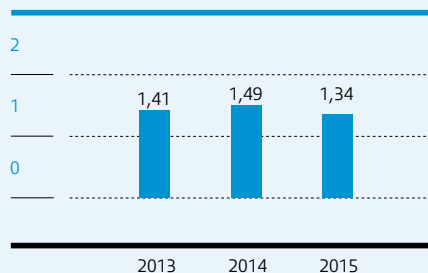
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



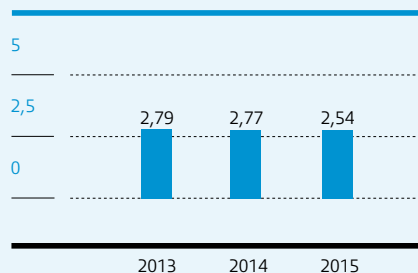
EBITDA (en millions d'euros)



BÉNÉFICE PAR ACTION (en euro)



ENDETTEMENT NET / EBITDA



2 014,5 millions d'euros

Chiffre d'affaires + 5% versus 2014
(-3,2% à taux de change constant)
2014: 1 919,1 millions d'euros

1 494,2 millions d'euros

EBITDA + 4,6%
(-3,6% à taux de change constant)
2014: 1 428,0 millions d'euros

894,6 millions d'euros

Résultat opérationnel hausse de 1,4%
(-5,2% à taux de change constant)
2014: 882,6 millions d'euros

1,30 euro


**Dividende proposée par action
de catégorie A**
2014: 1,18 euro

7,4 milliards d'euros

Carnet de commande
2014: 7,3 milliards d'euros

674,0 millions d'euros

Bénéfice après impôts +5,0%
2014: 642,4 millions d'euros



Message du Président
du Conseil d'administration

Un excellent palmarès que nous nous devons de préserver

En 2015, SES a fêté ses trente ans d'existence. En ma qualité de Président du Conseil d'administration de SES, je suis extrêmement fier du travail accompli à ce jour. Grâce à nos satellites, des centaines de millions de téléspectateurs peuvent accéder aux meilleurs programmes de divertissement et d'information au monde. Nous proposons par ailleurs des solutions satellitaires globales à un éventail de plus en plus large d'entreprises et d'organisations gouvernementales. Résolument tournés vers l'avenir, nous amenons les différents acteurs concernés à identifier et tirer efficacement parti des opportunités d'aujourd'hui tout en se préparant aux défis de demain.

La globalisation en cours des activités de SES a engendré une croissance de 5,0% du chiffre d'affaires publié à 2 014,5 millions d'euros pour l'exercice 2015. Notre EBITDA, qui ressort à 1 494,2 millions d'euros, est en hausse de 4,6% par rapport à l'exercice précédent et la marge d'EBITDA de la société est restée robuste de 74,4% à 74,2%. Le résultat du groupe après impôt s'inscrit à 674,0 millions d'euros en progression de 5,0%, représentant une marge bénéficiaire après impôts de 33,5%.

Le Conseil d'administration de SES s'engage à une politique de dividende progressif de 1,30 euro par action de catégorie A et de 0,52 euro par action de catégorie B. Ceci représente une hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent. Le dividende, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 7 avril, sera versé aux actionnaires le 27 avril 2016.

Le cash-flow disponible avant opérations de financement croît de 20,5% par rapport à l'exercice précédent; il représente 44,2% du chiffre d'affaires du groupe contre 38,5% en 2014. Pendant le courant de 2015, SES a obtenu plus de 1,5 million d'euros de renouvellements de contrats et de nouveaux marchés, qui ont contribué à conforter la robustesse du carnet de commandes à 7,4 milliards d'euros.

Grâce à une large couverture technique dans des «voisinages» clés de distribution vidéo, SES a enregistré une croissance de 11,3% du nombre total de chaînes de télévision diffusées par ses satellites à 7 268. Une performance bien supérieure à celle du reste de l'industrie satellitaire (en progression de 2,3%) qui est venue conforter SES dans son statut de leader du secteur. SES, qui a réussi à capter la croissance enregistrée dans toutes les régions, est également le premier diffuseur de chaînes de télévision haute définition (TVHD), dont le nombre a augmenté de 18,3% à 2 230. Près de 60% des chaînes sont désormais diffusées au format de compression MPEG-4. Dans les services vidéo, la croissance du chiffre d'affaires publié est de 7,5% à 1 354,9 millions d'euros, soit 67% du chiffre d'affaires du groupe. SES, qui continue de faire la course en tête dans le secteur, est le premier opérateur satellitaire à conclure des accords commerciaux portant sur la diffusion de chaînes en Ultra Haute Définition (UHD); huit chaînes commerciales sont désormais diffusées par ses satellites. Une réalisation remarquable, compte tenu du fait que SES n'a pas lancé de nouvelle capacité en 2015.

- SES en un coup d'œil
- Organisation
- Faits marquants financiers
- **Message du Président du Conseil d'administration**
- Avant-propos du Président et Directeur général

En juin 2015, StarTimes a souscrit des capacités additionnelles à bord du satellite SES-5 en vue d'enrichir l'expérience téléspectateur de ses cinq millions d'abonnés dans 26 pays africains. StarTimes a, par la suite, signé un contrat avec SES Platform Services (SES PS) portant sur des services supplémentaires de redressement du signal, de traitement vidéo et de liaison montante. SES a, par ailleurs, conclu un contrat pluriannuel avec Canal Holdings portant sur la distribution de son bouquet de chaînes dans quatre langues en Afrique de l'Ouest, via ASTRA 2G et SES-5.

En septembre 2015, SES PS, filiale de SES, a dévoilé plusieurs produits innovants, qui nous permettront de façonner la distribution vidéo du futur sur de multiples appareils. Ainsi, FLUID HUB fournit des services gérés dans le cloud sur un ensemble de plates-formes vidéo. De plus, LIQUID VOD distribue des contenus VOD par satellite dans les zones mal desservies par les infrastructures terrestres et fournit des contenus de première qualité à un nombre grandissant d'utilisateurs, sans frais de distribution supplémentaires.

SES allie une couverture mondiale sur de nombreux spectres de fréquences et cela grâce à des solutions innovantes basées sur le protocole IP et à des systèmes robustes de gestion de réseau permettant de répondre aux besoins d'un large éventail de clients et prestataires de services mondiaux. Aujourd'hui, la flotte mondiale de SES couvre plus d'1 million de connexions fixes simultanées à l'internet dans le monde et fournit une connectivité homogène et de qualité supérieure.

Les services aux entreprises, l'une de nos quatre verticales de marché, connaît une forte croissance. En mars 2015, Airbus Defence and Space a signé un contrat multi-répéteurs pluriannuel portant sur la fourniture de services de communication par satellite pour la clientèle des entreprises dans les domaines de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'humanitaire. ITC Global a, par la suite, conclu un contrat portant sur l'utilisation de trois satellites en vue de déployer un puissant réseau d'entreprise pour le compte d'un grand producteur mondial de pétrole. SES a ensuite signé un contrat avec X2nSat, qui a doublé la capacité en bande Ku utilisée sur le satellite SES-2.

En août 2015, SES Techcom Services a conclu un partenariat avec Post Telecom (Luxembourg) en vue de mettre au point et de lancer des solutions de communication par satellite et basées sur le cloud, utilisant la flotte mondiale de SES. Enfin, en octobre 2015, SES a signé un contrat pluriannuel de capacités à bord du satellite NSS-10 avec Softwire Digital Solutions portant sur la fourniture de solutions d'apprentissage en ligne dans les régions mal desservies du Nigeria. SES a ensuite annoncé la conclusion d'un contrat pluriannuel avec Intersat, relatif à la fourniture de capacités en bande Ku sur NSS-12, afin de permettre l'expansion de l'offre de services internet en Afrique de l'Est. Par ailleurs, SES Techcom Services et SOLARKIOSK AG ont conclu un partenariat de deux ans en vue d'offrir, grâce au satellite, une connectivité de qualité

supérieure et permettre l'accès à internet dans les zones reculées d'Afrique dans un premier temps.

La verticale des services de mobilité représente 3% du chiffre d'affaires du groupe SES. En 2015, le chiffre d'affaires publié a augmenté de 47,4% à 52,9 millions d'euros. SES a continué à accélérer le développement de ses investissements et capacités pour aider les grandes prestataires mondiaux de services à offrir une expérience utilisateur inégalée, répondant à la demande de connectivité des passagers, en forte augmentation.

Dans le secteur aéronautique, SES a mis à profit ses excellentes relations commerciales avec les grands intégrateurs de service mondiaux : Global Eagle Entertainment, Gogo et Panasonic. En mars 2015, Global Eagle Entertainment (GEE) a signé un important contrat portant sur la souscription de capacités de couverture large faisceau en bande Ku et des capacités haut débit (HTS) à bord des satellites SES-12, SES-14 et SES-15. GEE bénéficiera ainsi des capacités de couverture combinée de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Océan atlantique, de l'Europe occidentale, du Moyen-Orient et de l'Asie-Pacifique. GEE, qui utilise déjà des capacités en bande Ku sur la flotte satellitaire actuelle de SES, a signé en octobre 2015 de nouveaux accords multi-répéteurs pluriannuels pour s'assurer une bande passante supplémentaire sur six satellites SES. Dans le secteur maritime, KVH Industries a conclu un accord pluriannuel portant sur l'utilisation de capacités à bord du satellite SES-4 pour répondre à la demande de plus en plus forte des flottes maritimes commerciales portant sur de nombreuses applications.

Notre verticale des services aux administrations représente 13% du chiffre d'affaires du groupe. En 2015, le chiffre d'affaires publié a fait un bond de 18,8% à 255,6 millions d'euros. En 2015, SES a poursuivi le développement de son activité de services aux administrations publiques au plan international, notamment en investissant dans LuxGovSat, une co-entreprise constituée par SES et le gouvernement du Luxembourg.

SES Government Solutions, qui dessert déjà un large éventail d'agences gouvernementales américaines et continue de cueillir les fruits d'une collaboration de plus de quarante ans avec les administrations et organismes gouvernementaux de ce pays, a remporté un certain nombre d'importants contrats. SES GS a notamment signé un contrat de 14 ans avec Raytheon Integrated Defense Systems et un contrat de cinq ans avec l'Université du Colorado pour l'hébergement d'une charge utile financée par la NASA à bord du satellite SES-14. SES GS a aussi, entre autres contrats, remporté un marché portant sur une mission d'un an, assortie de quatre périodes d'option d'un an, pour la fourniture de capacités d'appui aux forces déployées dans la zone d'opération du Commandement central des forces américaines (USCENTCOM). SES GS a, par ailleurs, signé un contrat d'un an avec la National Oceanic and Atmospheric Agency (NOAA) dans les îles Samoa américaines, permettant à la NOAA de développer sa connectivité à large bande hors du territoire continental des États-Unis.

Suite à sa participation au tour de table, SES détient désormais 43% du capital d'O3b, ainsi que des warrants, soit une part entièrement diluée de 49%. En décembre 2015, O3b a levé une nouvelle tranche de 460 millions de dollars de fonds qui seront affectés au financement de sa croissance future. De plus, O3b va porter sa constellation de 12 à 20 satellites, soit une progression de 67% en bande passante totale, afin de répondre à la demande de plus en plus forte concernant la solution à débit élevé et latence faible que la société propose. Le succès remporté par O3b vient compléter les réalisations de SES, qui continue à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les anciens.


Dans l'ensemble, SES continue d'investir dans de nouveaux programmes satellitaires, principal levier d'une croissance durable. Entre la fin 2015 et la fin 2017, SES aura lancé sept nouveaux satellites, SES-9 inclus, lancé le 4 mars 2016* qui fourniront 180 répéteurs large faisceau supplémentaires et une capacité haut débit (HTS) de 36 GHz. Ces investissements de croissance devraient générer un chiffre d'affaires annualisé supplémentaire compris entre 250 millions d'euros et 300 millions d'euros (soit l'équivalent d'environ 15% du chiffre d'affaires du groupe en 2015).

Les excellentes performances de SES en 2015 sont pour le Conseil d'administration et moi-même un grand sujet de satisfaction. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des efforts accomplis jusque-là et reflètent la cohérence de la mise en œuvre d'une stratégie centrée sur l'évolutivité intégrée pour répondre à l'explosion de la demande de solutions globales, sur le développement de capacités différenciées dans les quatre verticales de marché, ainsi que sur une démarche visant à façonner l'expérience utilisateur future en inscrivant le satellite au cœur de l'écosystème numérique.

Permettez-moi en conclusion d'exprimer toute ma gratitude à l'équipe dirigeante et à l'ensemble de nos collaborateurs qui ont réussi à forger une stratégie dynamique, à la mettre en œuvre et à s'appuyer sur les nouvelles fondations de SES pour mieux en cueillir les fruits.



Romain Bausch



Avant-propos du Président
et Directeur général

Construire sur des nouvelles fondations

Notre voyage dans l'espace nous permet de préparer le terrain pour jeter des nouvelles fondations. En effet notre ambition est, tout en nous inspirant de notre parcours exceptionnel depuis trente ans, de saisir tout le potentiel du numérique, un domaine dans lequel SES joue déjà un rôle essentiel. Nous voulons établir des fondations dynamiques qui soient à la fois le reflet et le moteur des mutations vertigineuses de notre industrie. Ces nouvelles orientations doivent être l'expression de nos capacités distinctives et nous permettre d'agir dans un sens favorable sur les marchés que nous desservons.

Plus important encore, en jetant ces nouvelles fondations, nous avons la conviction que nous serons ainsi mieux à même d'atteindre notre objectif majeur : être le principal fournisseur de solutions de communications par satellite pour nos clients et utilisateurs du monde entier. Et, à cette fin, nous voulons nous positionner comme un acteur incontournable de la digitalisation globale. Voilà ce que nous entendons par l'établissement de nouvelles fondations.

Comme première fondation, nous développons la plate-forme de technologies par satellite la plus puissante et la plus évolutive. Au-delà des modèles économiques qui ont fait leurs preuves à ce jour dans notre secteur, nous estimons que nos principaux clients dans les quatre verticales de marché (Services vidéo, Services aux entreprises, Services de mobilité et Services aux administrations publiques) rechercheront de plus en plus de solutions régionales et mondiales. Et, dans de nombreux cas, de telles solutions impliquent la gestion de réseaux hybrides terrestres et satellitaires.

La couverture régionale et mondiale universelle et flexible, la rapidité de la mise sur le marché et une approche globale de nos segments d'infrastructures au sol sont des éléments essentiels dans lesquels nous investissons et qui sont d'ores et déjà des facteurs clés de différenciation.

SES se situe au premier rang dans ce domaine, avec 52 satellites en orbite géostationnaire (GEO) et, grâce à notre société affiliée O3b, 12 satellites en orbite terrestre moyenne (MEO). L'ensemble de cette constellation s'appuie sur un réseau de 20 téléports SES et partenaires déployés dans 15 pays. Nous pouvons aussi compter sur nos 1 332 experts mondiaux qui desservent des clients de longue date dans plus de 130 pays et opèrent à partir de nos 21 bureaux répartis dans les diverses régions. Tous ces collaborateurs mettent leurs compétences de haut niveau au service d'équipes de marché performantes, qui se distinguent par une solide connaissance de leurs régions respectives et des capacités différenciées par verticale de marché. Grâce à cette base d'actifs mondiaux de talents hors pair et à un modèle d'exploitation sans frontières, nous disposons d'un véritable tremplin pour explorer de nouvelles connaissances et de nouveaux horizons.

Nos atouts actuels sont certes inestimables mais nous avons à cœur d'aller beaucoup plus loin encore avec nos nouveaux programmes satellitaires en cours de fabrication ou sur le point d'être déployés. Nous avons, en particulier, lancé le satellite SES-9 le 4 mars 2016*, et six autres programmes figurent dans notre calendrier de lancement pour 2016 et 2017 : SES-10, SES-11, SES-12,

* Postérieurement à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration de SES.

SES-14, SES-15 et SES-16 (GovSat). Chaque programme joue un rôle essentiel pour le développement de nos capacités dans les quatre verticales de marché que nous desservons. Ils contribueront de plus à accroître sensiblement notre couverture régionale et mondiale. En fait, ils augmenteront nos capacités large faisceau de 12% au niveau mondial et de 21% sur les marchés en développement. La nature hybride de nos programmes nous permet également d'accroître de 36 GHz notre couverture à faisceaux étroits et à haut débit. O3b a par ailleurs commandé huit satellites actuellement en cours de fabrication : le premier lot de quatre satellites devrait être lancé au début de 2018 et le second suivra peu de temps après, soit une capacité supplémentaire totale de plus de 100 gigaoctets par seconde. Enfin et surtout, l'acquisition très prometteuse de RR Media au premier trimestre 2016 vient renforcer la globalisation des activités de services de SES, faisant de la société un fournisseur mondial de premier plan dans les services vidéo et média de nouvelle génération. SES a, ce faisant, franchi une étape importante dans l'exécution de sa stratégie différenciée et centrée sur la globalisation, la verticalisation et la « dématuration ». RR Media offre des services média numériques évolutifs et convergents à plus de 1 000 clients mondiaux en utilisant une combinaison optimale de réseaux satellitaires et à fibre optique. Les téléspectateurs auront désormais accès à une gamme illimitée de contenus globaux fournis par des opérateurs TV multi-plates-formes et plus de 100 plates-formes de services vidéo à la demande (VOD), grâce à des services en ligne et par satellite en réception directe (DTH).

C'est pour nous l'occasion de faire le point sur le concept de technologie hybride, qui a été, ces dernières années, au cœur de notre réflexion. Cette technologie a également joué un rôle essentiel dans l'intensification et l'optimisation de nos efforts. L'hybride c'est avant tout une combinaison astucieuse d'éléments technologiques permettant de proposer les solutions les plus efficaces. Au niveau de nos satellites, nous créons des charges utiles multi-missions qui associent plusieurs spectres avec, dans chaque cas, un usage optimisé, grâce au traitement numérique. Or tout cela n'aurait pas été possible en l'absence de plates-formes et systèmes de propulsion avancés. Dans le domaine des applications, la technologie hybride c'est aussi des réseaux plus intelligents qui, grâce aux atouts conjugués des infrastructures terrestres et satellitaires, fourniront des services de connectivité et de contenus d'excellente qualité et à des coûts optimisés pour le plus grand nombre de foyers et d'utilisateurs. Nos programmes SES-12, SES-14 et SES-15 ainsi que notre initiative SAT>IP à l'échelle du secteur vidéo dans son ensemble constituent les derniers exemples en date de cette approche.

Comme deuxième fondation, nous entendons nous doter d'un capital exceptionnel d'expertise dans les quatre verticales de marché (vidéo, entreprises, mobilité et administrations publiques) de nature à générer des solutions différenciées pour nos clients. Nous observons dans chacune de ces verticales de marché une demande de plus en plus forte portant sur la conception et la fourniture de solutions personnalisées. Or, la réponse à cette

demande passe par des capacités évolutives permettant de tirer au mieux parti de nos investissements et domaines d'expertise à l'échelle de plusieurs régions. Nous sommes dès lors déterminés à acquérir ces capacités distinctives en conjuguant avec succès un leadership éclairé et des ressources ciblées.

Dans les services vidéo, notre différenciation repose sur la fourniture aux clients de solutions de bout en bout sur tous les marchés que nous desservons. L'approche Vidéo de nouvelle génération de SES commence avec une couverture technique inégalée dans des voisinages clés en assurant aux principaux télédiffuseurs le taux de pénétration le plus élevé et le plus efficace possible. Il convient de souligner à cet égard que cinq opérateurs de chaînes de télévision payante faisant appel à SES figurent dans le top-10 du classement du Financial Times. Les services vidéo de nouvelle génération de SES couvrent également la fourniture de services médias auxiliaires par le biais de plates-formes linéaires et non linéaires afin de garantir une expérience vidéo exceptionnelle.

Grâce à notre réseau disponible partout, le nombre total de chaînes de télévision diffusées par nos satellites à fin 2015 s'élevait à 7 268, avec une croissance de près de 11,3% des chaînes de télévision haute définition (18% entre le quatrième trimestre 2014 et le quatrième trimestre 2015). En fait, les 2 230 chaînes haute définition, diffusées par nos satellites, représentaient, à cette date, 26% du marché mondial des chaînes HD. Il est important de préciser que notre démarche constante d'amélioration de la qualité de visualisation nous a permis à la fin 2015, d'avoir sept chaînes commerciales UHD à l'antenne, propageant SES au rang de premier opérateur à introduire une expérience vidéo de nouvelle génération.

Dans le segment des services aux entreprises, SES allie une couverture véritablement mondiale sur de nombreux spectres de fréquences et cela grâce à des solutions innovantes basées sur le protocole IP et à des systèmes robustes de gestion de réseau. En réponse à la demande des utilisateurs et clients ainsi qu'à la multiplication actuelle des applications, nous nous attachons à améliorer la vitesse et l'homogénéité des réseaux, à fournir une couverture très performante et un accès internet haut débit. Conjointement avec O3b, nous offrons un éventail unique de services qui se caractérisent par leur évolutivité, performance et flexibilité et nous fournissons des solutions de connectivité aux clients des secteurs des télécommunications, du pétrole et du gaz, de la banque, des transports, de la santé et l'éducation.

A terme, nous nous employons également, au-delà des infrastructures, à répondre à la demande de marchés dynamiques et à proposer directement à nos clients des offres flexibles comme les services gérés. Nous entendons ainsi simplifier l'expérience client et donner plus de profondeur à la chaîne de valeur. Notre produit haut débit SES Enterprise+, récemment lancé en Afrique, en est une bonne illustration. La demande de réseau est appelée à croître, à en juger par les prévisions des experts du secteur qui tablent sur une explosion de l'internet des objets avec 50

- SES en un coup d'œil
- Organisation
- Faits marquants financiers
- Message du Président du Conseil d'administration
- **Avant-propos du Président et Directeur général**

milliards d'objets connectés d'ici à 2020; la gamme de produits SES Enterprise nous permettra de relever ces défis.

Dans le secteur des services de mobilité, nous continuons à accroître nos investissements et capacités pour accompagner l'amélioration de l'expérience utilisateur et voyageur dans les secteurs aéronautique et maritime. Nous avons renforcé notre relation commerciale avec Global Eagle Entertainment (GEE), un client clé autant pour notre flotte actuelle que pour nos capacités haut débit à venir. Comme nous avons également développé notre partenariat avec Panasonic et Gogo, nous desservons désormais les trois principaux prestataires mondiaux de services de connectivité en vol. En mer, O3b fournit à présent à quatre grands paquebots de croisière un accès internet haut débit supérieur à celui du reste de l'industrie maritime, un bond qui marque le début d'une nouvelle ère de connectivité dans ce secteur.

Pour répondre à la demande en forte croissance de connectivité nomade, SES a investi un milliard d'euros sur les deux prochaines années dans trois satellites innovants à haut débit: SES-12, SES-14 et SES-15. Grâce à d'importantes capacités déjà souscrites et à un volume suffisant de capacités supplémentaires en bande Ku- et en bande C, ces satellites vont accompagner notre croissance à partir de 2017 et au-delà.

La verticale des services aux administrations publiques s'est considérablement développée en 2015 avec l'achat de SES-16/GovSat par LuxGovSat, une filiale constituée par SES et le gouvernement du Luxembourg. Ce satellite fournira des fréquences militaires dédiées aux clients gouvernementaux et institutionnels en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Le gouvernement du Luxembourg a souscrit d'importantes capacités à bord du satellite, qui sera doté d'une charge utile de forte puissance et de faisceaux ponctuels totalement orientables permettant d'assurer plusieurs types de missions spécifiques dont des liaisons gouvernementales. Ce programme constitue une importante contribution du Luxembourg à la défense européenne, notamment dans le cadre du système de surveillance au sol AGS (Alliance Ground Surveillance) de l'OTAN. Conformément à notre plan stratégique, nous avons remporté de nouveaux marchés de services gouvernementaux, dont un accord portant sur 12 répéteurs avec l'administration régionale du Kativik au Canada. En dépit des restrictions budgétaires aux Etats-Unis, SES est devenu le numéro un mondial de l'hébergement commercial des charges utiles pour les gouvernements et institutions avec de nouveaux programmes conclus avec la NASA et l'administration fédérale de l'aviation américaine (Federal Aviation Administration ou FAA), Raytheon Integrated Defense systems, l'Université du Colorado, et le Commandement central américain en 2015.

Nous observons une expansion de la demande dans le secteur des services gouvernementaux pour des applications civiles concernant l'enseignement et l'apprentissage à distance, la protection civile, la télémédecine, les premiers secours et interventions après une catastrophe. Les armées font aussi de plus en plus appel à des

drones sophistiqués pour exécuter des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, un important facteur de croissance sur le long terme.

Comme troisième fondation, nous devons accompagner et renforcer l'évolutivité des ressources en aval pour accélérer le développement et le déploiement de solutions et applications. L'activité de SES reste centrée sur les infrastructures et sa force réside dans la qualité, l'évolutivité et le déploiement de la flotte de satellites. Au-delà de ce point fort qui est le nôtre, nous devons faire face à l'avènement des nouvelles technologies et l'accélération des capacités satellitaires ainsi fournies, comme le haut débit, identifier les nouveaux marchés et applications susceptibles de bénéficier de ces progrès. Tout en restant fidèles à nos activités de base en amont, les infrastructures, nous voulons accompagner l'évolution des capacités dans notre secteur, sous forme de solutions et d'applications, pour être à même de saisir et d'exploiter en aval des opportunités de développement.

En quatrième fondation, la différenciation que nous recherchons doit avant tout faire sens pour nos clients. Dans tous les travaux que nous réalisons, nous devons nous demander quelles améliorations concrètes apporter aux utilisateurs finaux et nous interroger sur leur pérennité. C'est le seul moyen de nous assurer que nos solutions présentent une réelle valeur ajoutée pour nos clients. La différenciation est donc un élément fondamental de notre modèle économique, qui doit être de plus en plus personnalisé en fonction des verticales de marché.

Conformément à sa démarche de différenciation, SES privilégie une stratégie capacitaire par verticale de marché, une offre bien plus attrayante pour nos clients de longue date que celle de simples infrastructures

C'est ainsi que dans le segment des **services vidéo**, SES conjugue à la perfection des plates-formes de premier plan, une excellente couverture technique, des infrastructures hybrides et des services auxiliaires offrant une forte valeur ajoutée à ses clients et leurs utilisateurs finaux. La croissance exceptionnelle des plates-formes de services vidéo de bout en bout, la progression ininterrompue du nombre de chaînes diffusées par nos satellites à l'échelle mondiale, l'explosion du nombre de chaînes de télévision haute définition (HD), ainsi que la place de numéro un de SES dans la diffusion de programmes en Ultra haute définition (Ultra HD) sont autant d'exemples de l'éventail de nos capacités. RR Media et SES PS vont en outre créer un nouveau fournisseur mondial indépendant de services média, centré sur l'offre de solutions optimisées de distribution et de gestion de contenus. La force du réseau issu de la fusion entre SES PS et RR Media résidera dans l'exploitation de positions satellitaires multiples et d'un important réseau à fibre optique pour la fourniture de contenus en ligne et de services par satellite en réception directe (DTH).

Dans les **services aux entreprises**, cette recherche de la différenciation s'exprime au travers de la couverture mondiale

de nos satellites avec plusieurs spectres de fréquences et un ensemble de solutions basées sur le protocole IP et complétées par des systèmes robustes de gestion de réseau. Autrement dit, nos principaux clients peuvent répondre au mieux aux besoins d'organisations gouvernementales et institutions commerciales de premier plan dans divers secteurs économiques où la numérisation est devenue un véritable enjeu.

Dans les **services de mobilité**, notre souci de différenciation nous amène à collaborer avec nos clients pour créer des expériences utilisateurs entièrement nouvelles. Nous nous sommes notamment attachés à constituer des partenariats avec les principaux intégrateurs mondiaux afin d'améliorer la connectivité dans le secteur aéronautique. Notre filiale O3b en a fait autant dans le secteur maritime en fournissant une connectivité sans précédent au croisiériste Royal Caribbean. Rappelons à titre d'exemple que quatre paquebots de cette compagnie bénéficient à présent d'un accès internet haut débit supérieur à celui du reste de l'industrie maritime. On imagine aisément l'expérience incomparable que cela représente pour le voyageur.

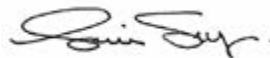
Dans les **services aux administrations publiques**, nous nous différencions de deux manières: premièrement, par notre aptitude unique à fournir des solutions intégrées répondant aux exigences les plus strictes des programmes civils, de défense ou de sécurité, à commencer par ceux du gouvernement américain; deuxièmement, par notre capacité, en qualité de leaders éclairés, à définir de nouveaux moyens d'accès à une connectivité commerciale et aux services auxiliaires pour les gouvernements. En témoignent notre programme Pathfinder déjà opérationnel avec le gouvernement américain, les charges utiles hébergées Wide Area Augmentation Systems (WAAS) et Global Scale Observations of the Limb and Disk (GOLD) en cours de conception et, enfin, les deux charges utiles European Geostationary Navigation Overlay Service (EGNOS) qui jouent un rôle essentiel dans le cadre du programme Galileo. SES a également joué un rôle clé dans l'évolution des programmes GovSatCom, LuxGovSat (SES-16) constituant un exemple unique de leadership en matière de modèle économique et de positionnement sur le marché. Ce satellite, dont le lancement est prévu pour 2017, fait d'ores et déjà l'objet d'une forte demande du marché, avec notamment le soutien pluriannuel du programme AGS (Alliance Ground Programme).

C'est grâce à la qualité de nos équipes si nous sommes en mesure aujourd'hui d'explorer ces quatre nouvelles fondations, 1 332 personnes en tout, qui servent au mieux chacun de nos clients dans le monde. Je suis particulièrement fier de la diversité de notre personnel, qui ne compte pas moins de 55 nationalités, sans parler de la place grandissante des femmes dans notre institution et dans l'industrie en général. Notre programme de ressources humaines s'appuie depuis cette année sur un système de gestion des connaissances à la pointe du secteur, qui permet de relier nos concepts et expériences les plus adaptés, au plan collectif ou individuel, pour les mettre à la disposition de nos clients. Grâce à ce système, chaque membre de notre communauté mondiale

peut accéder à un vivier en expansion de ressources intellectuelles appropriées à la mission du moment mais aussi exploiter les outils de mise en réseau instantanée pour trouver de nouvelles solutions aux besoins émergents. Il faut y voir l'ébauche du bureau numérique du futur qui assurera à SES un fonctionnement efficace et continue d'une région à l'autre. Notre fonction Formation et Perfectionnement a, par ailleurs, introduit en 2014 le Programme hauts potentiels destiné à nos jeunes cadres de talent; ils sont ainsi 54 à suivre un programme accéléré pluriannuel pour perfectionner leurs connaissances et accomplir au mieux leur mission de futurs dirigeants.

Ces nouvelles fondations nous permettront de créer une valeur ajoutée sans précédent. SES est le chef de file d'une révolution industrielle qui offre plus d'opportunités que jamais auparavant, des opportunités que nous sommes prêts à saisir à pleines mains. Nous entendons optimiser encore les avantages pour nos clients dans toutes les verticales de marché en faisant activement évoluer nos activités de concert avec nos partenaires industriels. Grâce à des équipes motivées et à une approche innovante, permettant de proposer des solutions différenciées à l'échelle mondiale, nous continuerons, nous en sommes convaincus, à générer une valeur exceptionnelle pour les actionnaires

A présent je vous invite à prendre connaissance dans les pages suivantes des aspects les plus révélateurs de ce travail passionnant accompli dans le monde par SES pour consolider ses nouvelles fondations.



Karim Michel Sabbagh

MONDIALISATION



Une flotte mondiale GEO-MEO*

FLOTTE MONDIALE :

52 satellites actifs en orbite géosynchrone

33 positions orbitales

10 satellites en orbite inclinée

11 satellites en mission secondaire

6 nouveaux satellites en cours d'acquisition

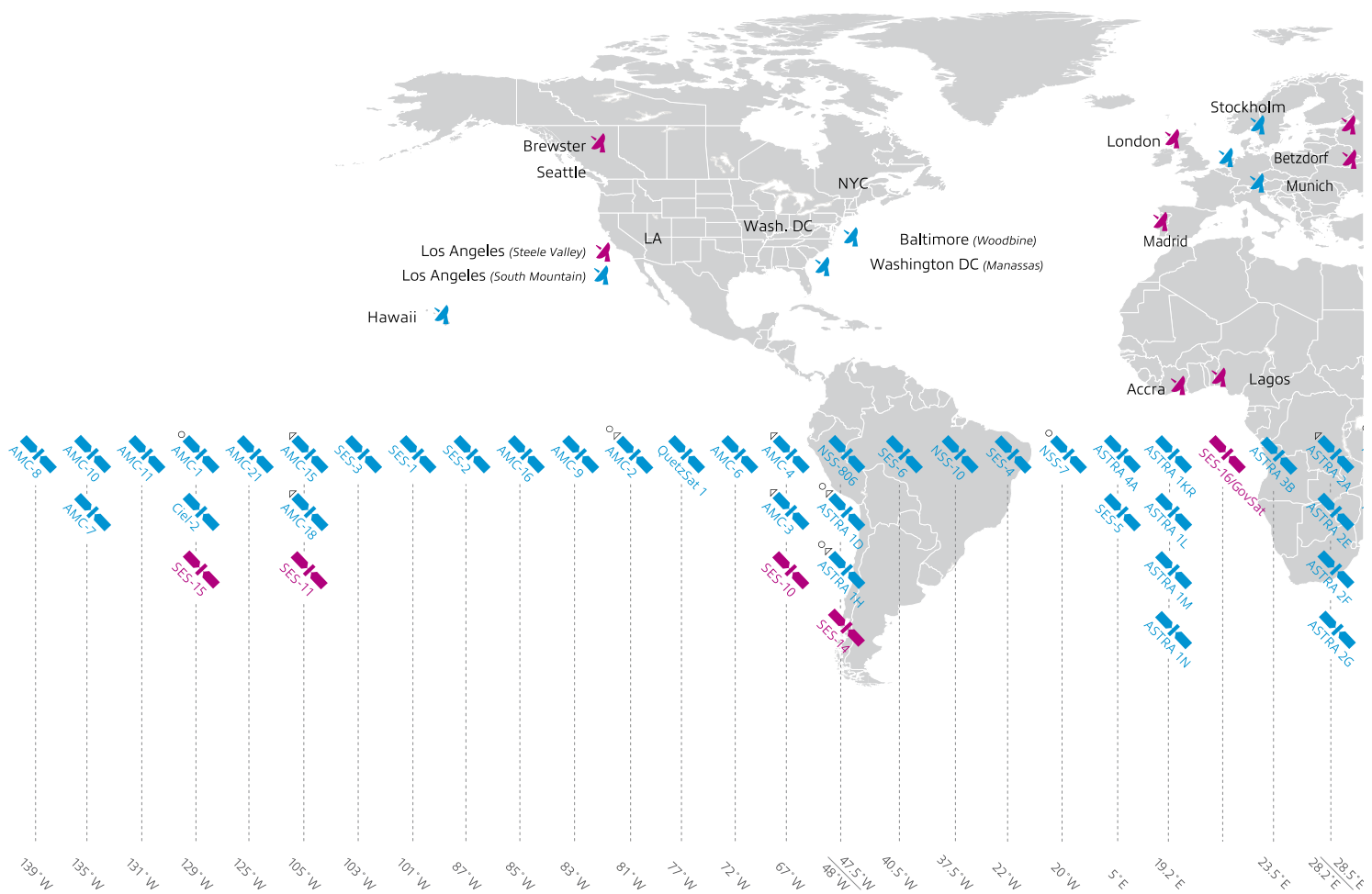
UNE PORTÉE MONDIALE :

1 502

répéteurs disponibles

Taux d'utilisation

72,8%



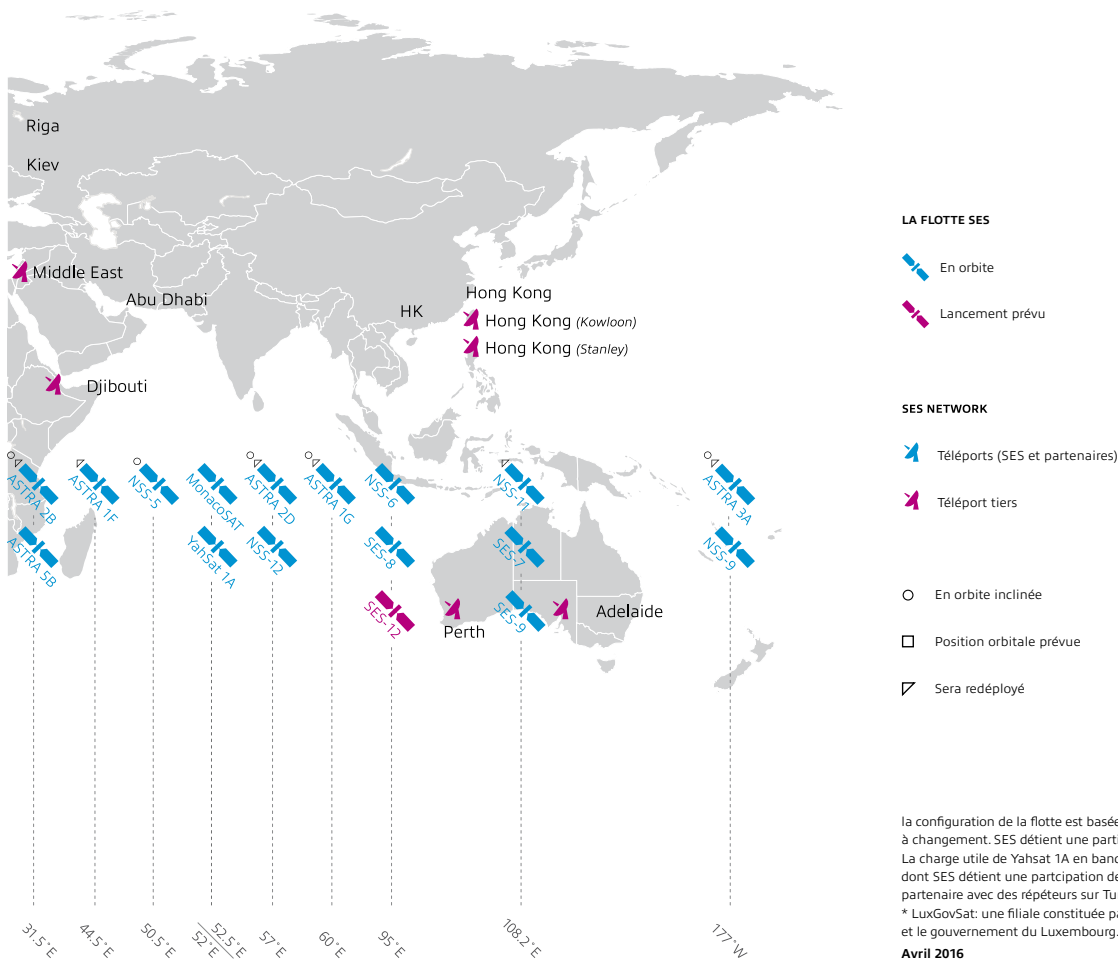
- Une flotte mondiale
GEO-MEO
- Nombre de chaînes

CALENDRIER DE LANCEMENT 2016 - 2017 :

Satellite	Région	Fournisseur de services de lancement	Constructeur	Date de lancement
SES-10 (67°W)	Amérique latine	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2016
SES-11 (105°W)	Amérique du Nord	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2016
SES-15* (129°W)	Amérique du Nord	Arianespace	Boeing Satellite Systems	T2 2017
SES-16/GovSat** (21.5°E)	Europe/MENA	SpaceX	Orbital ATK	T2 2017
SES-12* (95°E)	Asie-Pacifique	Arianespace	Airbus Defence and Space	T4 2017
SES-14* (47.5/48°W)	Amérique latine	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2017

* SES-12, SES-14 et SES-15 seront positionnés à l'aide d'un système de propulsion électrique pour mise en orbite : l'entrée en service intervient en général de quatre à six mois après le lancement

** acquis par LuxGovSat

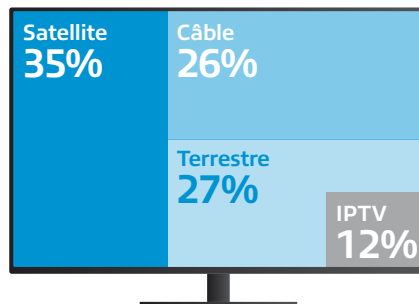


Nombre de chaînes

CHAÎNES TV SUR DES SATELLITES SES COUP DE PROJECTEUR DE SES SUR L'EUROPE



CHAÎNES
19 UHD*
2 200+ HD
5 000+ SD



* Sur notre flotte nous avons 19 chaînes UHD au total, comprenant les chaînes test et régionales, dont 8 chaînes uniques commerciales.

CROISSANCE EUROPÉENNE DE LA TÉLÉVISION À DÉFINITION STANDARD VERSUS LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION

61%

DE FOYERS TV EN EUROPE SONT DESSERVIS PAR DES SATELLITES SES

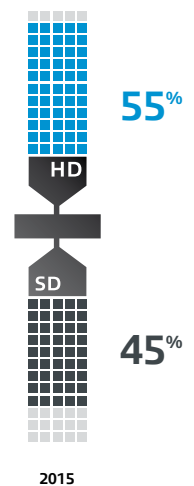
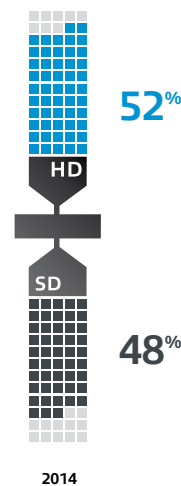
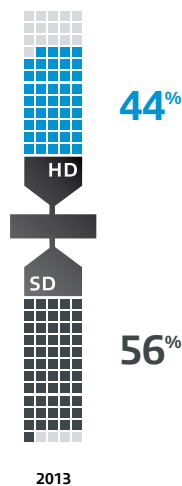


71%

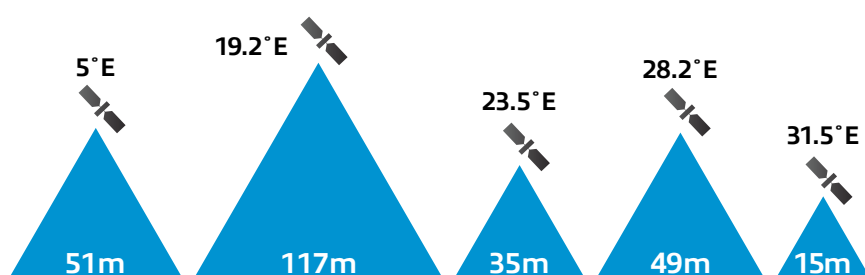
DES FOYERS EUROPÉENS REÇOIVENT LA TÉLÉVISION VIA SES

93%

DE FOYERS IPTV ET CÂBLE SONT DESSERVIS PAR SES (PLUS DE 9 SUR 10)



COUVERTURE GLOBALE DE SES EN EUROPE PAR POSITION ORBITALE



Sources : SES, étude Européenne Satellite Monitor 2015, enquêtes B2B auprès des têtes de réseau câblé en Amérique du Nord et en Amérique latine, chiffres sur la télévision payante, Analyses et estimations de SES.
Remarque : La couverture de SES englobe les abonnés desservis par les faisceaux Ciel-2.

VERTICALISATION





- Services vidéo
 - Services aux entreprises
 - Services de mobilité
 - Services aux administrations publiques

Services vidéo

L'industrie des services vidéo connaît un essor fulgurant sous l'effet de l'accélération de deux tendances étroitement liées entre elles : la demande de services vidéo flexibles et accessibles quel que soit l'appareil nomade qu'on emporte avec soi et, partant, de plus fortes exigences en termes de qualité des contenus vidéo, nécessitant des capacités de transmission toujours plus performantes, évolutives, et efficaces. Ces deux tendances conjuguées stimulent le marché des services satellitaires ainsi que la croissance de notre segment vidéo. Le net engouement pour la télévision haute définition (HD) continue de générer une solide dynamique, avec, en point de mire, la télévision Ultra haute définition (Ultra HD) – comme solution vidéo de nouvelle génération. On observe également une envolée de la demande en provenance des économies en développement avec l'accroissement du pouvoir d'achat et de l'intérêt porté aux services vidéo.

SES est bien placé pour bénéficier de ce contexte de fortes mutations. Les services vidéo, qui représentent 67% du chiffre d'affaires de l'exercice 2015, demeurent notre principal segment de marché. Notre excellente infrastructure technique fournit des capacités hors pair. Grâce aux milliers de chaînes transmises par satellite, nous desservons de vastes zones géographiques. Nous diffusons des programmes de télévision avec une qualité d'image exceptionnelle, notamment en haute définition (HD) et ultra haute définition (Ultra HD) et nous jouons un rôle de premier plan dans le développement de nouveaux écosystèmes de services vidéo. Nous sommes à l'écoute de nos clients et nous développons pour eux des solutions intégrées et des produits sur demande adaptés à leurs besoins. SES fait ainsi en sorte que ses clients puissent, à leur tour, répondre aux attentes de leurs propres clients en termes de diversité et de flexibilité.

Grâce à sa couverture satellitaire mondiale, SES est resté le numéro un du secteur en 2015, avec la diffusion de services en direction de 317 millions de foyers et de plus d'un milliard de personnes. Ces chiffres témoignent du taux de pénétration de nos services dans tous les grands marchés mondiaux. Dans les régions où nous sommes bien implantés, nous continuons de faire la course en tête, avec 154 millions de foyers TV desservis en Europe et 84 millions en Amérique du Nord. SES, qui s'est engagé à renforcer sa présence dans les marchés en développement, couvre à présent 8 millions de foyers en Afrique, 25 millions en Amérique latine, et 44 millions en Asie. Le lancement, au premier trimestre 2016, du satellite SES-9 va étendre notre couverture du marché asiatique en fournissant des capacités supplémentaires en direction de l'Asie du Nord-est, de l'Asie méridionale et de l'Indonésie.

L'extension du nombre de foyers couverts par nos services se traduit par un intérêt grandissant de la part des télédiffuseurs. En 2015, SES a développé son réseau à l'échelle mondiale, diffusant un nombre record de chaînes de télévision, proposées par tous les plus

grands télédiffuseurs ou presque. Le nombre de chaînes diffusées par nos satellites a augmenté de 11,3% à 7 268 chaînes contre une croissance de 2% pour l'industrie dans son ensemble. La société doit cette forte progression à l'introduction constante de nouvelles chaînes de télévision haute définition en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu'à l'expansion de nos services vidéo dans les marchés émergents. Notre offre de télévision haute définition a progressé de 18% à 2 230 chaînes, soit 31% de l'ensemble des chaînes diffusées par les satellites SES, constituant, et de loin, la plus grande infrastructure HD au monde. A la fin de 2015, notre plate-forme allemande de télévision haute définition, HD+, comptait 1,84 million d'abonnés, ce qui représente une hausse de 11,3 % par rapport à l'année précédente. Une croissance qui est appelée à se confirmer, sachant que plus d'1,1 million de clients, actuellement en période d'essai, accèdent au service à titre gratuit.

SES joue un rôle de catalyseur sur le marché des services vidéo en contribuant au développement de l'écosystème vidéo et à l'accroissement de la chaîne de valeur. Notre offre vidéo de nouvelle génération comprend des services médias auxiliaires différenciés sur des plates-formes linéaires et non linéaires pour créer la meilleure expérience vidéo à n'importe quel moment, n'importe où et sur n'importe quel appareil. Nos solutions hybrides, qui conjuguent astucieusement les réseaux satellitaires et terrestres, permettront à nos clients de fournir des contenus de qualité exceptionnelle au plus grand nombre possible d'utilisateurs et de la manière la plus rentable. Grâce à notre produit SAT-IP la réception de l'ensemble de la gamme de programmes satellitaires est désormais possible sur tous les appareils du foyer. Nos produits LUCID, LIQUID et FLUID fournissent une gamme étendue de services différenciés : LUCID permet aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion directe (DTH) d'ajouter à leur gamme de contenus vidéo une offre de services en ligne et une expérience utilisateur multi-écrans ; la formule LIQUID distribue des contenus dans des zones mal desservies par les systèmes terrestres. Quant au produit FLUID, il fournit des services efficaces et automatisés en nuage pour l'archivage, le traitement et la distribution de contenus vidéo sur plusieurs plates-formes de diffusion.

Avec l'explosion du nombre de chaînes diffusées, SES confirme sa place de leader des infrastructures de distribution et de télédiffusion et de principal moteur de la digitalisation mondiale. Nous sommes particulièrement bien placés pour exploiter les opportunités de croissance majeures qui s'offrent à nous en particulier dans les nouveaux marchés et les marchés en développement. Et avec une expansion de 21% des capacités en direction des marchés en développement à l'horizon 2017, notre calendrier actuel de lancement de satellites, ne manquera pas d'offrir un puissant levier pour cette croissance future.



- Services vidéo
- **Services aux entreprises**
- Services de mobilité
- Services aux administrations publiques

Services aux entreprises

Les applications internet, conjuguées à des smartphones et tablettes de plus en plus abordables changent notre manière de vivre et de nous connecter les uns aux autres, et la demande d'accès fiable à internet haut débit grandit en conséquence. Les personnes, qui en étaient privées jusque-là, souhaitent profiter des avantages sociaux et économiques de la connectivité, tandis que celles qui sont déjà connectées exigent des débits supérieurs et une connectivité ininterrompue et universelle. En ces temps de grandes mutations, nos services satellitaires sont à l'intersection de plusieurs écosystèmes, de sorte que SES est la mieux placée pour jouer un rôle clé dans l'avenir des données.

Pour se préparer à répondre à cette demande générale d'internet haut débit, SES a investi dans une offre différenciée conjuguant les satellites géostationnaires (GEO) à large faisceau, les satellites GEO à haut débit (HTS) ainsi que les satellites en orbite terrestre moyenne emportant une charge utile à très haut débit, spécialement destinés à desservir ce marché en expansion. Grâce à cette infrastructure, nous sommes en mesure de distribuer d'énormes capacités et de proposer des services évolutifs et adaptés aux besoins des clients. Conjointement avec O3b, nous desservons des secteurs comme les télécommunications, le pétrole et le gaz, la banque, les transports, la santé et l'éducation. Nos services offrent un accès sans précédent à un réseau performant, évolutif et à l'épreuve du futur. La flotte mondiale de SES couvre désormais plus d'1 million de connexions fixes simultanées à l'internet. Depuis 2013, SES a triplé le nombre de plates-formes IP gérées et le débit moyen par client est passé de 4 Mbps à 12 Mbps. Chaque année, notre réseau permet d'échanger 57 gigaoctets (Go) de données sur internet, soit près de 219,573 téraoctets (To) avec des milliers de points de présence internet.

Les clients de SES Entreprises, situés dans le monde entier, ont tous des objectifs différents. En 2015, nous avons mis en particulier l'accent sur la consolidation de nos relations avec des partenaires à long terme, en nous attachant notamment à répondre aux besoins grandissants d'Airbus Defence and Space en matière de connectivité mondiale. Nos activités régionales affichent également une solide croissance. Nous sommes particulièrement fiers de voir que nos satellites fournissent à présent des solutions d'apprentissage en ligne aux communautés rurales du Nigéria ainsi que des services de banque en ligne au Cameroun. Au Moyen-Orient, la connectivité offerte par les satellites SES assure des opérations continues sur les sites pétroliers et gaziers isolés. L'accès à internet haut débit est, par ailleurs, un atout inestimable pour les communautés mal desservies en Inde, tandis que les satellites permettent la connexion à internet des écoles mexicaines. Le marché européen est également en plein essor : grâce aux services d'Astra Connect, les foyers ruraux isolés et coupés des autres communautés ont à leur tour accès à internet.

Au-delà de l'infrastructure, SES entend répondre à la demande dynamique du marché. En mettant à profit la puissance sans égale d'une flotte conjointe, SES et O3b offrent encore plus de flexibilité et d'évolutivité à terme. Notre offre différenciée s'adresse aux applications futures qui exigent des débits plus élevés et une plus grande valeur ajoutée, avec un éventail de services couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur et des produits packagés conçus pour répondre aux besoins des clients. Dans le cadre de cette nouvelle trajectoire, nous avons lancé un nouveau réseau de données par satellite, SES Plus, et avons fait d'Enterprise+ notre ambassadeur. Cette solution prédéfinie et prépayée offre un accès rapide et abordable à internet. Déjà lancé dans cinq pays africains, ce produit est le premier d'une gamme complète de services aux performances évolutives et d'une grande simplicité d'utilisation.

Avec nos dernières acquisitions, dont les satellites SES-14, SES-15 et la charge utile à très haut débit emportée par SES-12, nous allons renforcer notre présence sur le marché de l'internet haut débit. A cela viendront s'ajouter les capacités en ultra haut débit des satellites achetés par O3b et qui seront lancés dans les années à venir. Grâce au développement de nos services, nous sommes en mesure d'assurer des millions de connexions supplémentaires, une expansion portée par nos efforts sans relâche en faveur de l'innovation et de la conclusion de partenariats stratégiques dans l'industrie. Nos clients pourront compter sur l'extension de la gamme de services et produits gérés au sein de la famille de produits SES Plus pour répondre à leurs besoins particuliers, notre objectif étant d'ouvrir à chacun de nouvelles opportunités grâce au renforcement des capacités de connexion sur la terre entière.



- Services vidéo
- Services aux entreprises
- **Services de mobilité**
- Services aux administrations publiques

Services de mobilité

Aujourd'hui, nos clients ont tous la même exigence : avoir accès en permanence au réseau de communication, où qu'ils se trouvent. Avec la mondialisation, les voyages sont plus accessibles que jamais de sorte que ces mêmes clients sont toujours en déplacement. Il s'ensuit une explosion du marché des transports maritimes et aéronautiques, ainsi qu'une envolée de la demande mondiale de connectivité nomade. Le satellite étant la seule infrastructure de communication à garantir une couverture intégrale sur terre, en mer et dans les airs, SES est idéalement placée pour répondre à cette demande croissante.

En 2014, nous avons fait de la mobilité l'une de nos quatre grandes verticales de marché stratégiques, confirmant ainsi notre engagement en faveur de ce secteur. En 2015, nous avons commencé à cueillir les fruits de nos efforts ciblés. La technologie SES fait la différence sur le marché. La flotte SES en orbite géostationnaire, que viennent compléter les satellites O3b en orbite terrestre moyenne, offre des services évolutifs et flexibles qui nous permettent d'adapter nos solutions à la demande des clients. Nos satellites fournissent une bande passante massive, qui séduit nombre d'entre eux. Notre bonne réputation sur le marché de la mobilité tient à la qualité exceptionnelle de nos services aux sociétés aéronautiques et maritimes. Ces industries, qui commencent à peine à profiter des avantages d'une connectivité accrue, utilisent les données en temps réel pour optimiser leurs processus internes. La connectivité permet d'optimiser le remplissage des appareils dans le secteur de l'aviation, tandis que le secteur maritime donne aux entreprises les moyens de contrôler leurs navires et de programmer la maintenance avant qu'un bateau arrive au port. Au-delà de l'efficacité opérationnelle, SES fait en sorte que chaque industrie puisse satisfaire la demande de connectivité de ses clients.

Nos services satellitaires de connexion performante en vol revêtent une importance grandissante dans le secteur de l'aviation dans le sens où ils constituent pour les compagnies aériennes un facteur attractif de différenciation sur les lignes intérieures comme sur les lignes internationales. En 2015, le nombre de passagers aériens s'est élevé à 3,5 milliards de personnes, dont 80% sont équipées d'appareils électroniques intelligents et souhaitent avoir constamment accès à une connexion Internet. SES a conclu pour ce faire des partenariats avec les trois principaux prestataires mondiaux de services de connectivité en vol : Global Eagle Entertainment, Gogo et Panasonic. En 2015, Global Eagle Entertainment a doublé les capacités contractées auprès de SES. SES est un pionnier dans cette industrie et a mené le marché en signant avec chacun des trois fournisseurs en vol principaux de la connectivité du monde, Eagle Entertainment, Gogo globaux et Panasonic.

La flexibilité des services satellitaires de SES est un atout supplémentaire pour un grand nombre de clients dans le secteur du transport maritime qui tous ont des besoins de connectivité différents. Selon qu'il s'agit de luxueux paquebots de croisière, de superyachts, de navires marchands ou de bateaux de pêche, nous adaptons notre offre de connectivité aux besoins de chacun. L'évolutivité de nos solutions est particulièrement attractive pour le secteur des croisiéristes. Désormais les clients de ces derniers n'ont plus rien à envier aux passagers des compagnies aériennes, le service Internet à bord constituant même un facteur clé de différenciation pour transformer l'expérience du voyage. SES est le principal actionnaire d'O3b Networks. O3b offre actuellement des services dédiés à quatre fleurons de la flotte de la Royal Caribbean. Les faisceaux de la constellation O3b, pointés sur les navires, fournissent jusqu'à 500 Mbps aux plus grands paquebots de croisière de la compagnie, assurant la connexion de plus de 6 000 passagers et membres d'équipage. En fait, chacun de ces navires bénéficie grâce à la technologie O3b de capacités de bande passante supérieures à celles de tous les autres bateaux de croisière réunis dans le monde.

Avec son nouveau réseau de données par satellite, SES Plus, l'objectif de SES est de fournir des services personnalisés qui allient la puissance des faisceaux larges géostationnaires (GEO) aux avantages de la constellation satellitaire en orbite moyenne (MEO) d'O3b et aux infrastructures haut débit (HTS) à venir. Notre flotte mondiale de 52 satellites nous donne accès à un ensemble de positions orbitales sur les routes transocéaniques et les marchés développés, qui sont autant de leviers de croissance pour les services de mobilité. SES, qui continue de devancer ses concurrents par son programme d'acquisitions, lancera dans les années à venir trois satellites à haut débit (HTS) : SES-12, SES-14 et SES-15. C'est grâce à la puissance de notre flotte et à notre partenariat avec O3b, que nous serons en mesure de remporter de nombreux et nouveaux marchés. Ces atouts et caractéristiques uniques placent SES à la pointe de cette verticale de marché que sont les services de mobilité.



- Services vidéo
- Services aux entreprises
- Services de mobilité
- **Services aux administrations publiques**

Services aux administrations publiques

Les administrations publiques et les institutions gouvernementales sont de plus en plus nombreuses à comprendre et à réaliser les avantages liés à l'exploitation des progrès des technologies de communication. Avec l'arrivée de nouvelles formes de connectivité, ce secteur recourt de plus en plus aux solutions satellitaires à haut débit dans les domaines de la sécurité, de la défense, des communications mais aussi dans le domaine civil. L'armée américaine a été la première, au début des années 2000, à adopter les services satellitaires destinés aux administrations publiques, servant ainsi de moteur dans ce segment de marché qui a connu une croissance à deux chiffres pendant près d'une dizaine d'années. Aujourd'hui, les ministères de défense et les administrations du monde entier cherchent à se doter d'un système de communications dans l'espace et de télédétection comparable à celui utilisé par les autorités américaines depuis les années 1990.

SES dessert ce secteur particulier depuis des décennies, se distinguant par son offre de services d'une qualité inégalée. Nous continuons à répondre aux besoins croissants des administrations publiques et des organismes multilatéraux du monde entier grâce à un réseau sécurisé et particulièrement fiable. Nos réseaux à redondance intégrée pour des applications civiles, de sécurité et de défense font de SES un partenaire fiable pour les administrations publiques et les projets institutionnels. Notre flotte et notre réseau de téléports d'importance mondiale offrent un ensemble diversifié d'infrastructures satellitaires, comportant à la fois des fréquences commerciales et publiques spécialisées. Nous travaillons en collaboration avec chaque partenaire afin de concevoir et fournir des solutions intégrées et personnalisées pour les secteurs de la sécurité, de la défense, la collecte d'informations et, dans le cadre d'interventions humanitaires, pour les services de santé en ligne, d'apprentissage en ligne, mais aussi de vote et de formation aux situations d'urgence en ligne. SES a su mettre à profit le travail accompli pour les autorités américaines dans le cadre de la verticale de marché des services aux administrations publiques, pour proposer des services similaires à d'autres administrations publiques et institutions, en particulier au sein de l'OTAN, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique.

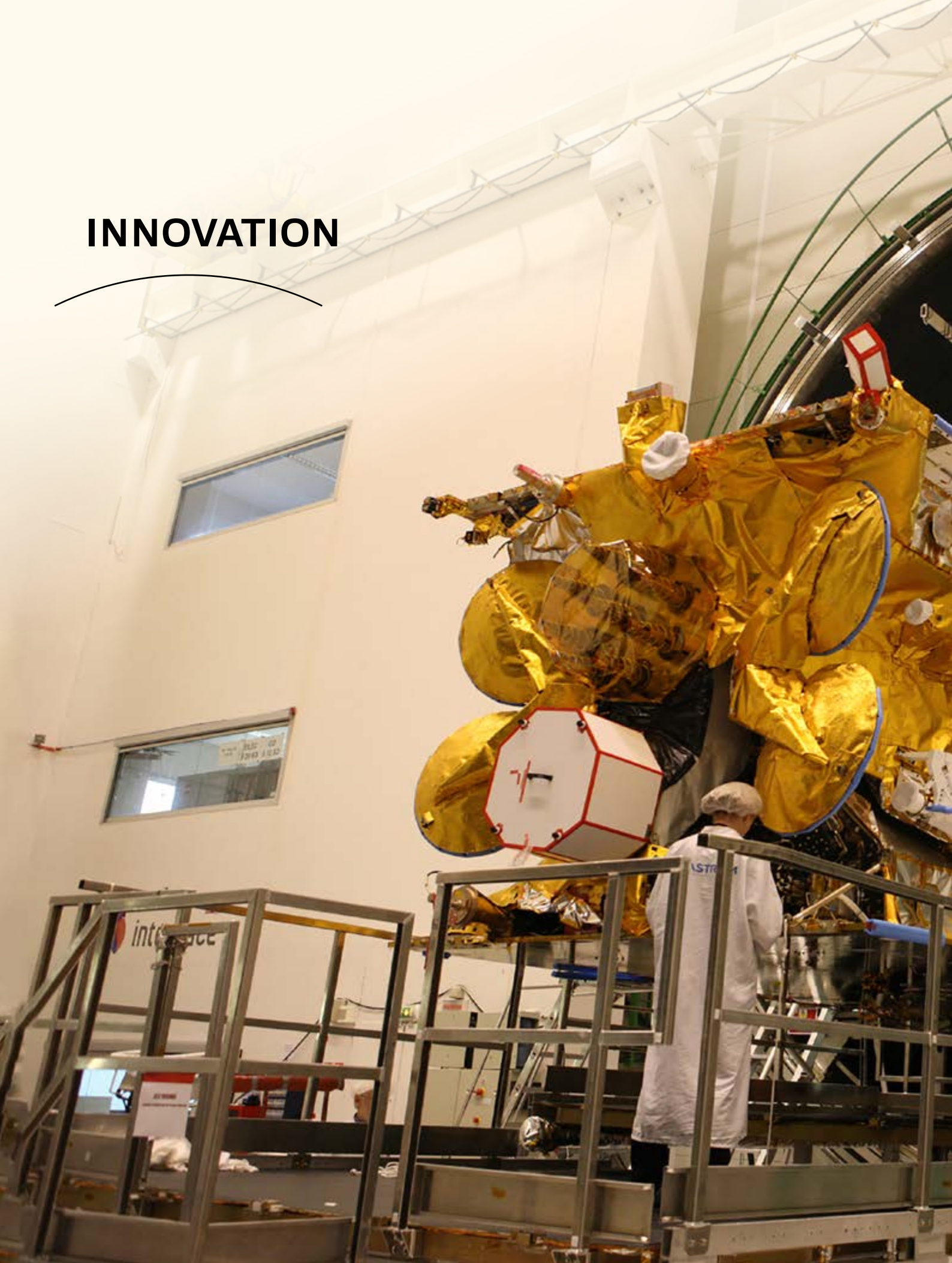
Le gouvernement américain demeure le principal client de SES dans le segment des services aux administrations publiques et ce, malgré les contraintes budgétaires qui ont pesé sur la croissance au cours des trois dernières années. En dépit de ces mesures de restrictions et de conditions de marché difficiles, l'équipe américaine a enregistré de nouvelles et solides performances en 2015, faisant mieux que les concurrents qui transmettra les données de l'impact du soleil sur la thermosphère ainsi que la ionosphère de la terre et sur un capteur lié au GPS compatible avec le système WAAS (Wide Area Augmentation System) pour l'administration fédérale de l'aviation américaine. SES apporte également son soutien au gouvernement américain dans de nombreuses missions

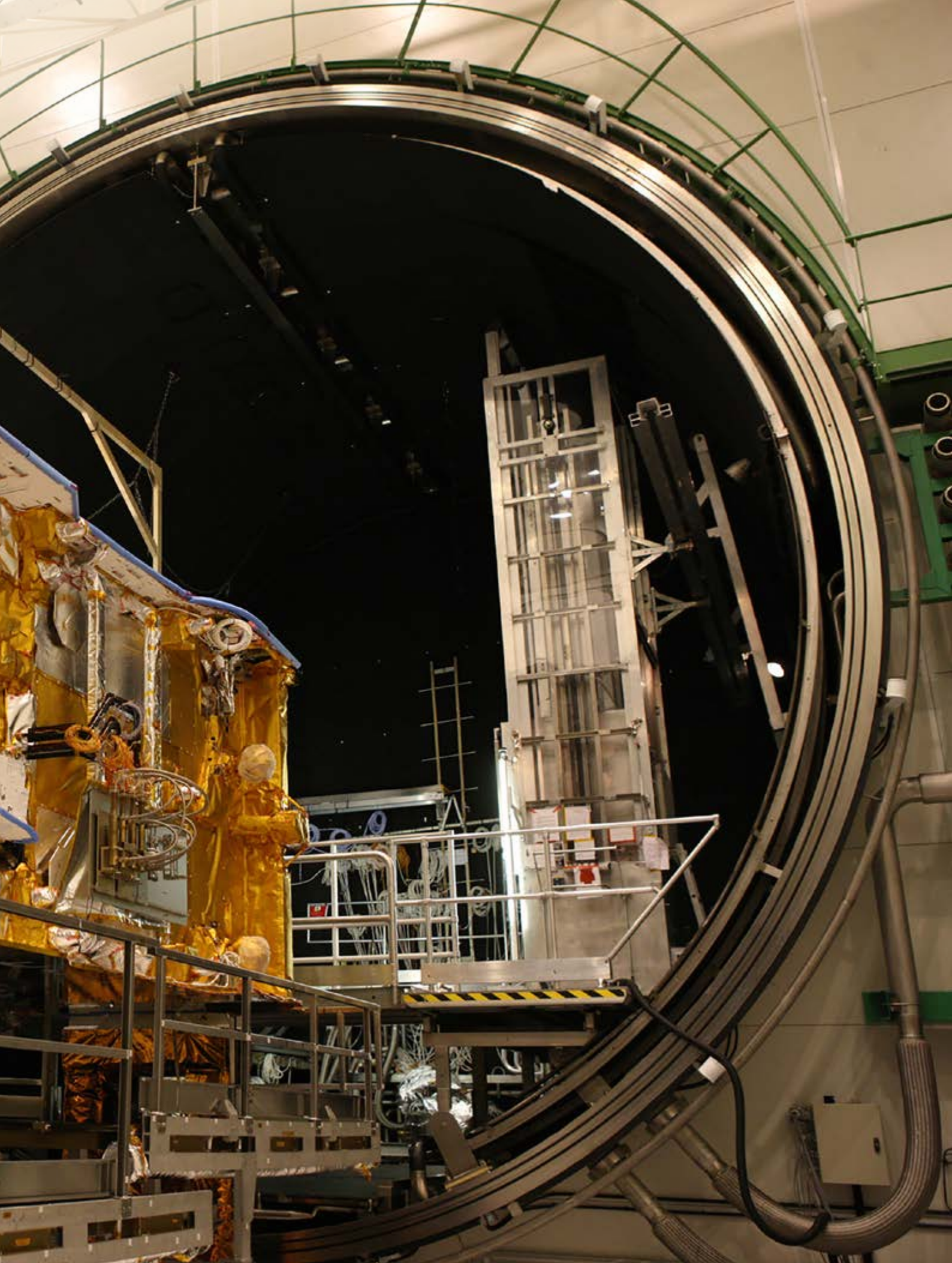
sur le plan mondial comme l'échange d'informations entre les ambassades et les troupes.

Au niveau plan international, 2015 aura été une année importante pour le secteur des services aux administrations publiques de SES. SES est leader du sous-segment en forte croissance du marché des services aux administrations publiques et institutions : celui des charges utiles hébergées et dédiées. Au début de l'année, SES a investi dans LuxGovsat, une filiale constituée par SES et le gouvernement du Luxembourg pour fournir des services en bande Ka et en bande X à partir d'un satellite dédié à l'OTAN et à ses Etats membres. La signature des contrats portant sur les programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS a permis de renforcer encore les partenariats avec des organismes et administrations publiques européennes. En Afrique, nous avons mis en place un nouveau réseau et noué une nouvelle relation avec le ministère de la Défense du Niger pour doter, une douzaine de bases réparties sur l'ensemble du pays, de capacités de communication critique. Au Burkina Faso, SES Techcom Services a mis en place une plate-forme de communication globale en vue de l'élection présidentielle. Enfin, preuve du développement et de la diversification de son portefeuille d'administrations publiques clientes dans le monde entier, SES a, en 2015, signé des contrats avec cinq nouveaux pays. Le plus important allant sur 12 répéteurs, attribué au quatrième trimestre à une collectivité locale au Canada. Le chiffre d'affaires généré par les partenariats conclus avec des administrations publiques du monde entier a été multiplié par deux, passant de 1,5% à 3% du total des recettes au cours des trois dernières années.

La diversification et la croissance de notre portefeuille international de clients dans le secteur des services aux administrations publiques ne font que commencer. Nous entendons continuer à nous appuyer sur les succès remportés avec l'introduction de modèles économiques inédits et novateurs comme LuxGovSat, et à renforcer notre place de leader dans le domaine des charges utiles hébergées. La demande des gouvernements et des administrations publiques relative aux services satellitaires permet des applications telles que la santé en ligne, l'apprentissage en ligne et l'administration en ligne qui ne cesse de croître et que SES est prêt à étudier avec les administrations publiques et les institutions partenaires. SES sait ce que dégager des synergies veut dire à partir de nouveaux concepts et de produits personnalisés qui ont déjà fait leurs preuves dans diverses régions du monde. Des capacités qui nous sont propres et que la nouvelle famille de produits que nous lançons à présent sous l'enseigne (Plus), mettra à profit. Grâce à cette campagne et aux points forts qui sont les nôtres dans ce secteur, nous espérons que le segment des services aux administrations publiques sera l'une des verticales de marché à la plus forte croissance pour SES en 2016 et au-delà.

INNOVATION







Satellites de nouvelle génération

Notre industrie connaît des mutations majeures dues aux révolutions technologiques récentes ainsi qu'en matière de conception. Les nouvelles approches de l'ingénierie satellitaire constituent de formidables opportunités pour développer nos capacités et proposer une offre différenciée. A l'heure où SES est en train d'accomplir un bond prodigieux dans le domaine de la connectivité, la construction de satellites évolue vers de nouvelles exigences : légèreté, efficacité des faisceaux et rapidité de mise sur le marché.

LÉGÈRETÉ GRÂCE A LA PROPULSION ÉLECTRIQUE

Pour placer nos satellites en orbite, nous utilisons des lanceurs dotés d'une capacité de charge limitée. La diminution du poids du satellite nous permet soit d'abaisser les coûts de lancement, soit d'ajouter des fonctions supplémentaires et d'étendre ainsi les capacités de service. Le combustible utilisé pour la propulsion constitue en général l'une des charges les plus lourdes à bord du satellite. Il représente au moins la moitié de son poids total ; les deux tiers au moins sont brûlés pendant les deux jours d'acheminement du satellite jusqu'à sa destination finale.

Il fallait donc réinventer les systèmes de propulsion traditionnels pour régler ce problème ; c'est ce que font les satellites de nouvelle génération. Au lieu des systèmes de propulsion chimique lourds et encombrants, ils font appel à la propulsion électrique qui utilise seulement 20% de combustible chimique. Ce nouveau système fonctionne par ionisation d'un gaz sous très haute pression, le xénon, qui est ensuite expulsé pour produire la force de poussée. L'électricité requise provient des panneaux solaires du satellite. Comme la masse du gaz xénon comprimé est faible et sa densité élevée, la taille des réservoirs a été divisée par dix, ce qui permet de libérer de l'espace et de réaliser les gains de poids nécessaires pour réduire sensiblement les coûts de lancement ou accroître la charge utile en augmentant les capacités de service du satellite.

Selon les prévisions du secteur, la moitié des satellites de télécommunication commerciaux seront à propulsion électrique à l'horizon 2020. SES a déjà fait l'acquisition de satellites équipés de cette nouvelle technologie. Les gains de poids engendrés par la propulsion électrique nous permettront de répondre aux besoins de nos clients en augmentant la charge utile du satellite ou en développant notre flotte, et de renforcer la réputation d'excellence de SES.

- **Satellites de nouvelle génération**
- Constellations de nouvelle génération
- Des talents de nouvelle génération

EFFICACITÉ DES FAISCEAUX GRÂCE AU TRAITEMENT NUMÉRIQUE

Le principal objectif de l'innovation dans le domaine des satellites est de créer une technologie dans l'espace aussi flexible qu'au sol. Jusqu'à présent, l'attribution de fréquences était figée lors du lancement du satellite. Les capacités techniques ainsi définies restaient inchangées pendant la durée de vie nominale du satellite, soit 15 ans. Les satellites de nouvelle génération sont dotés de capacités cognitives générées par des microprocesseurs embarqués, leur permettant d'être plus réactifs.

Cette nouvelle technologie apporte des avantages considérables. Les signaux du client sont transmis sur des faisceaux multiples dans une simple boucle, avec une connexion continue entre passerelles et utilisateurs n'importe où dans l'empreinte du satellite. Les microprocesseurs embarqués détectent tout incident éventuel et interviennent de manière autonome avant l'arrivée d'une panne, améliorant ainsi la fiabilité de la transmission. Ils prennent en charge toutes les tâches liées à l'entretien – y compris les changements de positions et les réactions aux variations de température et de tension – rendant ainsi les satellites beaucoup moins tributaires de l'intervention humaine. Enfin, les processeurs intégrés vont mémoriser les schémas de trafic et de capacités, ce qui leur permettra d'anticiper l'usage du service selon le créneau horaire et d'optimiser l'utilisation du spectre de fréquences.

Le satellite du futur, particulièrement adaptable, permet une meilleure attribution des fréquences et une offre de services plus diversifiés. Nous pourrions grâce à ces technologies modifier la mission du satellite, même après son lancement. Cette flexibilité ouvre tout un univers de possibilités nouvelles – pour SES comme pour ses clients.

RAPIDITÉ DE LA MISE SUR LE MARCHÉ GRÂCE À UNE CONSTRUCTION RATIONNELLE

Les constructeurs de satellites œuvrent sans cesse à la rationalisation de leurs procédés. La construction intégrale d'un satellite permet certes de le personnaliser et de l'adapter aux besoins du client, mais ce processus demande beaucoup de temps. Avec l'évolution des technologies, l'industrie va pouvoir rompre avec cette dynamique et construire des satellites pouvant être rapidement mis sur le marché. Il s'ensuit des économies de coûts et des gains de temps qui nous permettront de répondre plus rapidement aux besoins des clients et à ceux du marché.

En utilisant les sous-ensembles de base qui ont déjà fait leurs preuves, les ingénieurs peuvent réduire au minimum le temps nécessaire à la conception et à la construction d'un satellite. Le revêtement extérieur de la plate-forme de base de nombreux satellites aura la même apparence mais les fonctionnalités seront adaptées aux besoins du client. Nous avons ainsi le choix entre plusieurs options de motorisation (mode manuel, automatique ou tout électrique) pour aboutir au satellite idéal. Nous décidons des fonctionnalités dont nous avons besoin et le constructeur procède à l'assemblage des différents éléments.

Cette rationalisation de la construction coïncide à la perfection avec l'accroissement des capacités de lancement qui nous sont désormais offertes. Une construction efficace génère des économies d'échelle qui vont permettre à SES de propulser l'industrie vers un monde où les services satellitaires seront omniprésents. Notre ambition est de rendre les communications par satellite accessibles à tous et les progrès technologiques accomplis annoncent l'émergence d'une ère nouvelle, celle de la connectivité dense et performante.



Constellations de nouvelle génération

Longévité et réutilisation sont désormais les maîtres mots en matière d'innovation, des valeurs que nous avons faites nôtres pour une utilisation plus rationnelle des ressources et l'allongement de la durée de vie de nos investissements.

LANCEURS RÉUTILISABLES

Tous nos satellites sont mis en orbite grâce à la force de poussée de puissants moteurs-fusées. Ces moteurs représentent une part significative du coût de mise en orbite d'un satellite. La réutilisation du premier étage d'un lanceur pourrait permettre de dégager d'importantes économies sur le coût du lanceur et ainsi réduire le budget des lancements. C'est pourquoi nous soutenons le développement, via les sociétés de lancement de satellites et de nos partenaires, de procédés rentables de récupération de certains équipements de leurs lanceurs en vue de leur réutilisation.

Un premier pas a été franchi dans ce sens le 21 décembre 2015, date à laquelle SpaceX a réussi à faire atterrir le premier étage de sa fusée Falcon 9. Ce succès fait suite à deux atterrissages ratés sur des barges. Le 4 mars 2016*, SES a contribué à écrire une nouvelle page de l'histoire du développement des lanceurs avec la mise en orbite du satellite SES-9 par le Falcon 9 de SpaceX.

La mission principale de ce lancement a été atteinte en plaçant SES-9 en orbite de transfert géostationnaire (GTO) et SpaceX a également tenté un atterrissage expérimental du premier étage, cependant sans succès : SpaceX a réussi, grâce à un moteur plus perfectionné, à placer pour la première fois un satellite directement en orbite de transfert géostationnaire (GTO). Preuve de notre engagement en faveur des lanceurs réutilisables, SES est prête à être le premier client à utiliser le premier étage remis à neuf du Falcon 9 de SpaceX.

SpaceX a ouvert la voie en matière de récupération du premier étage d'un lanceur, mais d'autres sociétés de lancement travaillent également sur le concept de lanceur réutilisable. L'Agence Spatiale Européenne (ASE) envisage à son tour la possibilité de faire du réutilisable en faisant éventuellement évoluer Ariane 6, dont les moteurs du premier étage devraient être réutilisables. Cette nouvelle ère du voyage dans l'espace aura à n'en pas douter une influence très positive sur notre activité, et bien entendu pour nos clients.

- Satellites de nouvelle génération
- **Constellations de nouvelle génération**
- Des talents de nouvelle génération

RAVITAILLEMENT DES SATELLITES EN CARBURANT

Notre flotte est ce que nous avons de plus précieux et l'extension de la durée de vie commerciale de nos satellites est pour nous une priorité dans la mesure où cela permettrait de différer les investissements de remplacement. Actuellement, un satellite emporte la réserve de carburant nécessaire pour une durée de vie nominale de 15 ans après le lancement. SES est donc favorable au développement de technologies permettant une utilisation plus longue des satellites en orbite.

Pour y parvenir, nous collaborons avec deux sociétés spécialisées dans ce domaine. L'une d'entre elles travaille sur une technologie de type « station-service mobile », qui assurerait le ravitaillement robotique dans l'espace de plusieurs satellites. Dans le cadre de cette approche, le client devra payer la facture du plein de carburant effectué. La deuxième société développe un autre concept : son satellite ravitailleur s'arrime à celui du satellite client pour assurer le contrôle orbital. Cela permet d'allonger la durée de vie du satellite client, après quoi le satellite ravitailleur allant pour l'extension de la durée de vie d'un autre satellite client. Certes, les deux projets doivent encore régler plusieurs problèmes techniques et commerciaux, mais en cas de succès, SES disposera d'un outil permettant de différer les nouveaux investissements à un coût raisonnable.

Enthousiasmés par le potentiel offert par ces technologies, nous sommes actuellement en pourparlers avec les deux sociétés pour que chacune allonge la durée de vie de l'un de nos satellites une fois que leurs services seront opérationnels.

MODULARITÉ

L'époque de la stabilité de la demande est bel et bien révolue. Le secteur des médias et des télécommunications évolue à présent à une vitesse prodigieuse, entraînant de nombreux changements pour notre industrie. Les délais actuels de fabrication et de lancement des satellites géostationnaires sont tels que nous devons anticiper les besoins du marché sur un horizon de 20 ans. SES recherche donc de nouveaux moyens pour relever les défis liés à une telle dynamique de la demande. Pour ce faire, nous entendons abandonner le cycle de conception actuel et créer un format de service plus fluide et flexible en modifiant le modèle des satellites à jamais.

SES étudie le potentiel d'un système de connecteurs modulaires permettant de remplacer les modules de charge utile d'un satellite en orbite et d'offrir ainsi plus de flexibilité aux clients. Les nouveaux satellites intégreront le matériel de réception approprié, il ne restera plus qu'à fournir les modules et à les connecter au matériel du satellite en orbite en cas de besoin. Les nouveaux satellites de SES assureront la livraison et l'installation du nouveau module après élimination de l'ancien avant le démarrage de leur propre mission. Cette technique de connecteurs modulaires, d'ores et déjà en service, a été utilisée par plusieurs projets institutionnels. L'adaptation de ces modules à des fins commerciales est un défi que SES entend relever. La mise au point d'un système modulaire viable sur le plan commercial ouvre en effet des perspectives très intéressantes. Grâce à de tels modules, dont les satellites seront les hôtes temporaires, SES pourra répondre avec plus de souplesse aux demandes du marché et des clients.

Chez SES, nous sommes conscients que notre force réside dans l'adoption des nouvelles technologies et dans notre attachement à repousser les limites de l'innovation. A terme, les possibilités sont innombrables pour peu que nous parvenions à nous libérer du modèle de l'équipement à usage unique et du satellite immuable. En modifiant l'approche technique de notre système satellitaire nous nous donnons les moyens d'élargir les perspectives commerciales. Plus nous améliorons l'évolutivité et la proximité des services par satellite, et plus nous contribuons à la démocratisation de ce marché.

Des talents de nouvelle génération

SES doit certes son succès à une stratégie audacieuse et à des technologies avancées, mais aussi et surtout aux compétences exceptionnelles et au dévouement d'une équipe unique d'experts et de professionnels. Sans la détermination et la passion de l'ensemble de nos collaborateurs, nous n'aurions pas pu nous tailler la réputation d'excellence qui est aujourd'hui la nôtre et qui repose sur plus de 30 années de fiabilité remarquable et d'innovation impressionnante.

QUAND LA DIVERSITÉ FAIT LA FORCE

Les salariés de SES réunissent une palette incomparable de compétences et d'expertises propices à l'innovation et à l'excellence dans l'ensemble de nos départements. Nous sommes reconnaissants à l'égard de chacun d'entre eux car c'est à eux que nous devons d'être une référence dans le secteur. C'est à l'aune de notre histoire que nous mesurons toute la valeur de nos équipes.

En 2015, nous avons invité un noyau de collaborateurs à célébrer avec nous le 30^e anniversaire de notre société. Ce groupe de personnes, ainsi que nos autres employés de longue date, forment le socle de notre organisation. Ils ont contribué à construire notre société depuis ses débuts et leur large expérience, leur dévouement et leur inscription dans la mémoire de notre organisation revêtent une valeur inestimable. Preuve de notre succès et de notre croissance persistante, nous avons accueilli en 2015 des douzaines de nouveaux collègues. La diversité de leur expérience et de leurs compétences viendra compléter celles de nos équipes et nous aider à poursuivre notre trajectoire d'excellence. Nous sommes fiers de voir que les compétences et les qualifications de nos collaborateurs, leur curiosité et leur enthousiasme font qu'ils occupent une place à part dans le monde de l'entreprise.

L'équipe SES est celle de la diversité en termes de fonctions, de spécialisations, de nationalités ou de générations; elle témoigne de l'importance que nous accordons à la gestion des talents. La diversité en toute chose est un axe majeur de notre stratégie de gestion des talents. Nous estimons en effet que la mixité des générations, des sexes, des nationalités, des cultures et des parcours professionnels est une condition essentielle au fonctionnement d'une équipe au maximum de ses capacités. La gestion des ressources humaines est un objectif prioritaire chez SES, car nous sommes convaincus que la parfaite harmonie des compétences et des aptitudes est une exigence de tous les instants.

INITIATIVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

La stratégie de SES s'appuie sur quatre piliers: les services vidéo, les services aux entreprises, les services de mobilité et les services aux administrations publiques. Ces marchés définissent nos

priorités commerciales et nos pratiques en matière de gestion des talents. Au sein de SES, nous encourageons le développement des compétences dans le respect de cette stratégie ainsi que l'amélioration de nos capacités pour rester compétitifs sur ces marchés.

En 2015, nous avons réexaminé notre programme de développement de carrière pour mieux répondre aux besoins de la société et de nos employés. Nous encourageons à présent la transversalité au sein de notre organisation afin de développer les connaissances et l'expérience dans nos quatre segments de marché. L'enquête interne, intitulée Voice of the Employee (« La parole au salarié »), qui a été réalisée à la fin de 2014 a servi de base à l'élaboration du projet de changement. Au début de 2015, nous avons organisé plusieurs tables rondes sur les résultats de cette enquête avec des groupes de collaborateurs exerçant des fonctions différentes et sur différents sites. Grâce à ces discussions, nous avons été en mesure d'affiner les stratégies de mise en œuvre et de mettre à jour notre processus semestriel d'examen des performances. Le programme interne de tutorat s'étend à présent à un nombre plus important de collaborateurs et des sessions d'évaluation des compétences sont régulièrement organisées. Deux programmes dédiés contribuent également à répondre à nos besoins de développement. SES propose chaque année dans le cadre de « l'Associate Programme » qui s'étend sur deux ans, des stages inter-fonctionnels et inter-régionaux de six mois à des étudiants talentueux diplômés de l'Université. De plus, notre programme destiné aux cadres à fort potentiel organisé pour un petit groupe de salariés à différents niveaux de fonction d'un programme de perfectionnement dédié hors sites, de séances de tutorat, l'accès à une formation supplémentaire et des projets d'apprentissage par la pratique.

La promotion d'une culture de la performance et de la croissance est la clé de notre succès et demeure notre priorité majeure. Nous établissons chaque jour de nouvelles références industrielles par notre attachement à développer les opportunités de perfectionnement. En procédant au développement des talents dans chaque fonction et au rapprochement systématique avec notre plan de succession, nous faisons en sorte que SES bénéficie d'une réserve de talents adaptée aux besoins futurs.

CONNAISSANCE DU MARCHÉ

Les connaissances développées en interne et les réseaux de travail collaboratif figurent parmi nos valeurs les plus sûres. Ces deux atouts garantissent non seulement l'efficacité des processus de travail mais ils encouragent aussi l'innovation. C'est pourquoi il est si important que nous puissions soutenir notre personnel en mettant à sa disposition les ressources et les outils dont il a besoin pour travailler et coopérer.

- Satellites de nouvelle génération
- Constellations de nouvelle génération
- **Des talents de nouvelle génération**

Notre nouvelle stratégie axée sur quatre segments de marché montre l'importance de la mise en réseau des connaissances. Pour accompagner l'excellence de notre personnel dans ces domaines, nous avons lancé en 2015 deux programmes distincts. Le premier, « Knowledge Networking at SES », qui s'inspire de l'environnement existant de gestion des connaissances de SES, fournit des outils permettant d'accroître l'accès à l'information interne. Grâce à cette initiative, des connaissances critiques pour l'entreprise liées à chaque segment de marché sont mises à la disposition des personnes voulues et au moment voulu. Notre initiative « Knowledge Networking » va encore plus loin en lançant également un espace de travail numérique ('Digital Workplace') pour faciliter la collaboration en ligne entre collègues. Le Bureau SES du futur (SES office of the future), notre second projet, en est encore aux premiers stades de développement. L'idée maîtresse est de créer un lieu de travail qui relègue au second plan les différences de zones géographiques et de fuseaux horaires, pour que la collaboration en ligne, l'accès à l'information à n'importe quel moment se fassent avec des processus flexibles du travail.

Il est pour nous de la plus haute importance de fournir à nos professionnels le meilleur environnement de travail possible ainsi que les outils dont ils ont besoin pour une approche globale et efficace. Notre programme de gestion des ressources humaines englobe le recrutement, le perfectionnement, et des pratiques innovantes sur le lieu de travail afin de garantir la réalisation de nos objectifs, à n'importe quelle étape, et nous élancer vers l'avenir. C'est pour SES un sujet de fierté d'avoir su s'entourer de professionnels qui réfléchissent à long terme et qui sont prêts à se retrousser les manches, à faire preuve d'audace et de persévérance pour offrir au monde ce que SES sait faire de mieux.

SOCIÉTÉ





Élections en ligne

Quand la connectivité satellitaire renforce la transparence du processus électoral

L'administration du processus électoral est une charge qui peut sembler écrasante pour nombre de gouvernements confrontés à l'obligation de publier immédiatement les résultats tout en assurant le plus haut niveau d'intégrité. La connectivité par satellite peut aider les organes officiels à relever ces défis. En offrant des services de connectivité même dans les zones les plus reculées, le satellite peut garantir une couverture sécurisée de l'ensemble du pays, une condition cruciale en période de campagne électorale. L'installation de terminaux de vote électronique dans tous les isoloirs du pays permet de former à l'avance les équipes électorales, de contrôler et valider les résultats en temps réel ainsi que de les communiquer immédiatement pendant l'élection.

ÉLECTIONS ÉLECTRONIQUES AU BURKINA FASO

En novembre 2015, SES a fourni des services de connectivité à l'occasion de l'élection présidentielle au Burkina Faso. En association avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI), organe électoral officiel du Burkina Faso, et un certain nombre de partenaires clés, SES a proposé une solution Internet haut débit par satellite permettant la transmission numérique sécurisée des résultats des élections. Les 368 principaux sites électoraux, dotés de connexions satellitaires et de panneaux solaires, ont servi de centre de collecte et de transmission des votes, exprimés dans plus de 18 000 bureaux à travers le pays, au siège de la CENI dans la capitale, Ouagadougou.



Ces services satellitaires ont été déployés à partir de la plateforme Astra Connect de SES Techcom Services. La plateforme, au cœur de l'installation, a permis de connecter les bureaux des districts électoraux, même dans les régions les plus éloignées. Chaque site était équipé d'un terminal VSAT, autorisant une transmission rapide des données vers le serveur central de la CENI et des communications téléphoniques Voice over IP (VoIP) entre les sites. Au fur et à mesure de leur arrivée à la CENI, les résultats étaient automatiquement transférés sur un serveur spécialisé, mis au point par Unicom, partenaire local, pour être convertis en graphiques et illustrer l'évolution des résultats en temps réel. La chaîne de télévision publique du Burkina Faso (RTB) a également pu se connecter au réseau pour télécharger les graphiques et diffuser les résultats.

Une élection implique une intégrité et une transparence absolues. Aussi avons-nous, dès le début du projet, sélectionné les partenaires stratégiques avec le plus grand soin en tenant compte également de notre expérience à l'occasion des élections municipales de décembre 2012. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) a apporté une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante du Burkina Faso. L'USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international) a également travaillé en partenariat avec SES Techcom Services et UNICOM à la mise en place d'un système de transmission efficace des résultats (à l'aide d'antennes VSAT). Par ailleurs, la plateforme Astra Connect a été basée sur la solution de communication «Newtec Dialog» de Newtec, qui nous a permis de connecter en toute fiabilité les 368 bureaux des districts électoraux. Enfin, deux autres partenaires, Satplay et Access-sat, ont assuré le déploiement avec succès des terminaux satellitaires dans les treize régions du pays et fourni l'assistance technique nécessaire. Ensemble, nous avons fait en sorte que les résultats de l'élection présidentielle historique de 2015 au Burkina Faso soient validés et transmis dès le lendemain grâce à un système transparent et à l'intégrité des divers acteurs concernés.

A l'aide de la technologie satellitaire, les votes peuvent être compilés et transférés à travers le pays, même dans les régions les plus reculées, garantissant ainsi la prise en compte des voix de tous les électeurs. Cette technologie appliquée au Burkina Faso a permis à la CENI de devenir l'administration électorale la plus rapide à fournir les résultats provisoires d'une élection sur le continent africain.

Santé en ligne

Le rôle crucial du satellite dans le développement d'un système planétaire unifié de télésanté

Dans les pays aux infrastructures peu développées et les zones frappées par des catastrophes naturelles, comme au Bangladesh récemment ou en Afrique de l'Ouest avec l'épidémie Ebola, l'absence de connectivité constitue un réel handicap pour les services de secours et les professionnels de la santé. Le numérique est en train de révolutionner le secteur de la santé, mais l'accès à ce réseau reste néanmoins un défi dans les zones rurales reculées où la connectivité est insuffisante, voire inexistante. Les nouvelles technologies permettent aux hôpitaux et aux cliniques du monde entier de recourir au numérique et à la gestion des données pour réaliser les contrôles de qualité et améliorer l'efficacité du travail. Les professionnels de la santé en profitent également pour s'informer des tout derniers résultats de la recherche en termes de meilleures pratiques et de gagner ainsi un temps précieux. C'est aussi le moyen pour les pouvoirs publics d'optimiser les programmes de la santé publique et d'en assurer le suivi. De tels réseaux jouent un rôle encore plus important dans les zones reculées, où ils peuvent améliorer sensiblement la réponse apportée aux poussées épidémiques comme ce fut récemment le cas en Afrique de l'Ouest. L'utilisation d'applications informatiques dans le domaine de la santé se heurte néanmoins, dans les pays en développement et les régions défavorisées, à plusieurs obstacles : le manque de solutions informatiques conviviales et interopérables, une connectivité limitée dans les zones reculées et des coûts de gestion des données sécurisées sans parler des frais d'acquisition et de mise à jour des logiciels.

SATMED RÉVOLUTIONNE LE PAYSAGE DE LA SANTÉ EN ZONE RURALE

SES a donc imaginé un moyen de remédier à un bon nombre de ces problèmes en zone rurale. Il suffit en effet d'un récepteur satellite pour accéder à l'internet haut débit, et ce, même dans les endroits les plus isolés. C'est ainsi que SES a créé SATMED, une plate-forme de santé en ligne multi-niveaux qui permet de fournir de l'aide humanitaire et des ressources dans les zones en difficulté.

Dans les zones reculées, qui manquent cruellement de professionnels de la santé formés, il est important de pouvoir disposer de systèmes simples et faciles à utiliser. Or les applications existantes sont dans des formats différents et le plus souvent incompatibles. L'absence de normes communes à tous ces outils pose de vrais problèmes aux médecins désireux d'accéder au dossier médical et aux données de leurs patients. La plate-forme SATMED a été conçue en coopération avec cinq organisations non gouvernementales (ONG), et ce, pour une plus grande facilité d'utilisation : notamment Médecins Sans Frontières (MSF), ArcheMed, Friendship in Bangladesh, German Doctors et la

Fondation Follereau Luxembourg (FFL). Cette solution est le fruit d'un rapprochement entre fabricants de logiciels et utilisateurs. Grâce à cette technologie innovante en « nuage » et à SATMED, nous pouvons à présent intégrer différentes applications sur une plate-forme commune accessible via un seul login. En attendant le développement de normes de communication au niveau des régions, le « nuage » fournit les services de roaming nécessaires aux applications et les outils utilisés au quotidien par les services de santé mobile.

La plate-forme SATMED offre également la possibilité d'enregistrer et d'analyser les données des patients, y compris les images médicales, et de documenter des maladies pour les organismes de santé publique. Elle comprend des outils d'apprentissage en ligne pour la formation des étudiants en médecine, des médecins, des infirmières et autres personnels de la santé qui peuvent ainsi accéder, même dans les zones les plus isolées, à des tutoriels en ligne et bénéficier d'un suivi et d'une évaluation de leurs résultats.

SATMED, principalement financée par le gouvernement luxembourgeois, fait partie intégrante de la plate-forme e-mergency.lu, un système de communication d'urgence pouvant être déployé à l'échelle mondiale dans le cadre de l'aide humanitaire. La plate-forme SATMED est très appréciée dans de nombreuses régions du monde, comme le montre l'exemple du « Serabu Community Hospital » au Sierra Leone. Mise en place dans ce pays en 2015, la solution SATMED a en effet servi d'outil de communication entre les médecins régionaux et leurs homologues allemands, l'objectif étant l'échange d'expertises entre professionnels de santé. Les maternités du Bénin, en Afrique de l'Ouest, ont également bénéficié en 2015 du système SATMED de télésanté qui a contribué à améliorer la qualité des soins en obstétrique et d'offrir aux sages-femmes et autres personnels médicaux un soutien d'accès à des formations en ligne.

SATMED peut faire progresser sensiblement les services de santé dans les régions les plus reculées de la planète. Et cela ne concerne pas les seuls médecins et infirmières. Les services proposés par la plate-forme s'adressent aussi aux gestionnaires des systèmes de santé, à leurs équipes informatiques comme aux épidémiologistes. Le « nuage », qui permet une nette amélioration des communications entre les établissements de santé, pourrait aussi servir de point d'accès unique à un système de santé planétaire unifié. SATMED est une solution de télésanté conviviale et accessible à tous qui donne les moyens aux systèmes de santé locaux, régionaux et mondiaux de réaliser de véritables avancées.

e-emergency.lu

Rétablissement des communications grâce à la plate-forme emergency.lu

La première des préoccupations, lorsque survient une catastrophe naturelle, est l'établissement d'un réseau de communication fiable. Les premiers secours, les services publics et les organisations humanitaires doivent disposer d'une connexion pour coordonner efficacement leur intervention. Des informations actualisées sont également cruciales pour ceux qui attendent les secours et les nombreuses personnes qui veulent avoir des nouvelles de leurs proches. Malheureusement, les infrastructures de télécommunications terrestres, qui assurent normalement cette connectivité, sont souvent détruites, laissant les populations coupées du reste du monde sans aucun accès aux services de communication vitaux. La remise en état des infrastructures endommagées est souvent un processus complexe et de longue haleine.

EMERGENCY.LU SAUVE DES VIES

Les solutions de connectivité par satellite permettent de résoudre ce problème en rétablissant rapidement un système de communication dans les zones dévastées. La plate-forme emergency.lu, qui s'appuie sur des infrastructures au sol et des capacités satellitaires dédiées de SES, permet de restaurer les réseaux de communication et d'apporter ainsi un soutien réel aux opérations d'aide humanitaire. Grâce à emergency.lu, la connectivité haut débit, vitale dans ce genre de situation, est rapidement rétablie.

emergency.lu est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Luxembourg et trois sociétés ayant leur siège dans ce pays. Ces sociétés (SES Techcom Services, Hitec Luxembourg et Luxembourg Air Ambulance), qui ont conçu la plate-forme, en assurent également le fonctionnement. emergency.lu est en mesure de fournir les services de communication nécessaires à la coordination de l'aide humanitaire dans les heures et les jours qui suivent une catastrophe naturelle. Le service peut être déployé et être opérationnel douze à vingt heures après le déclenchement de l'alerte, assurant ainsi la connectivité indispensable aux acteurs de l'aide humanitaire pendant toute la durée de leur intervention. Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la plate-forme de communication fournit une connectivité large bande de grande qualité grâce aux capacités des satellites SES. emergency.lu offre des services de communication internet, de voix sur IP, de partage des données, de cartographie ainsi que des applications de suivi. La plate-forme met en place un réseau de communication d'une importance cruciale pour la coordination des équipes des Nations Unies, des organisations humanitaires et des pouvoirs publics jusqu'à la remise en état des infrastructures locales.

C'est après le séisme qui a frappé Haïti en 2010 que le gouvernement luxembourgeois a lancé le concept d'emergency.lu et a commencé

à en financer le développement. Ce service, un « bien public global », est désormais opérationnel et mis par le gouvernement luxembourgeois à la disposition de la communauté humanitaire; il est généralement déployé à la demande du Programme Alimentaire Mondial (PAM), dans son rôle de chef de file de l'Emergency Telecommunications Cluster (ETC). La première mission humanitaire a eu lieu en janvier 2012, avec l'aide du personnel technique de la protection civile luxembourgeoise. Depuis décembre 2012 et à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un kit de déploiement emergency.lu a été installé au Venezuela, à proximité de la frontière avec la Colombie.

Les services de la plate-forme emergency.lu sont de plus en plus demandés. En mars 2015, le cyclone Pam a frappé l'archipel du Vanuatu, détruisant l'ensemble du réseau de communication à l'exception de Port Vila, la capitale. L'île de Tanna a été particulièrement touchée. Des mesures ont aussitôt été prises pour rétablir les connexions internet et les communications vocales. Aujourd'hui, une bonne partie de l'archipel est de nouveau reliée au reste du monde à l'exception de l'île de Tanna, où un réseau VSAT devra être maintenu jusqu'en juin 2016. Les services de communication sont assurés jusqu'à cette date par emergency.lu, en collaboration étroite avec l'Emergency Telecommunications Cluster, dont le PAM est le chef de file. La plate-forme emergency.lu a encore une fois fait la preuve de sa flexibilité avec la réaffectation d'un kit de déploiement rapide, du Vanuatu au Népal, en avril 2015, où un tremblement de terre de magnitude 7-8 a dévasté le pays. Là encore, la plate-forme emergency.lu a fourni la connectivité satellite nécessaire aux intervenants humanitaires dans la région touchée par la catastrophe entre Katmandou et Pokhara. A fin 2015, emergency.lu avait été déployé dans plusieurs endroits du monde, aux Philippines, dans la République du Sud Soudan, au Mali et au Népal, en coordination étroite avec le PAM.

Les situations de catastrophe démontrent clairement l'importance de plates-formes de communication d'urgence adossées à des capacités satellitaires comme emergency.lu. La connectivité internet gratuite et les services Voix sur IP ainsi fournis permettent aux nombreuses organisations présentes sur les lieux de la catastrophe de coordonner rapidement et efficacement le déploiement de l'aide humanitaire; quant aux premières victimes, elles peuvent accéder à des informations vitales, communiquer avec leurs proches et commencer à réorganiser leur vie. Nous nous réjouissons de l'intérêt que les administrations publiques et les organisations du monde entier manifestent à l'égard de cette solution, et nous nous félicitons de voir se développer les partenariats avec la plate-forme emergency.lu.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Actionnaires de SES¹

Actionnaires de SES ¹	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Sofina Group	12 960 104	2,51%	3,14%
Nouvelle Santander Telecommunications S.A.	8 000 000	1,55%	1,94%
Luxempart Invest S.à.r.l.	5 413 264	1,05%	1,31%
Autres actionnaires	4 784 738	0,93%	1,16%
BCEE FDR (flottant)	312 441 894	60,62%	75,78%
Total des actions de catégorie A	343 600 000	66,67%³	83,33%³
Actions de catégorie B			
BCEE	56 068 901	10,88%	5,44%
SNCI	56 061 904	10,88%	5,44%
État du Grand-Duché de Luxembourg	59 669 195	11,58%	5,79%
Total des actions de catégorie B²	171 800 000	33,33%³	16,67%
Nombre total d'actions (droits de vote)	515 400 000		
Nombre total d'actions (droits économiques)	412 320 000		

¹ Principaux actionnaires à la date du 16 Décembre 2015.

² Deux actions de catégorie B dont droit à 40% des dividendes versés à une action de catégorie A.

³ Tous les chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale, une opération pouvant entraîner une différence d'arrondi du pourcentage total des actions de catégorie A et de catégorie B.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

INTRODUCTION

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et à Euronext Paris depuis 2004. La société respecte les « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise » adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national), tels que révisés en 2013, dont on trouvera une copie sur le site web à l'adresse suivante: www.bourse.lu/corporate-governance. SES se conforme également aux règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). En cas de conflit entre ces deux jeux de règles, SES s'en tient à celles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif ou des membres de son Conseil d'administration, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise », sauf en ce qui concerne la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif. Le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com). À l'issue de chaque réunion du Comité de rémunération, son président adresse un compte rendu au Conseil d'administration sur les délibérations de la dernière réunion du Comité.

La société s'attache à toujours mieux informer ses actionnaires par le biais de la rubrique du site internet consacré à la gouvernance d'entreprise et à communiquer avec eux au moyen d'une adresse de courrier électronique dédiée: shareholders@ses.com. Conformément à la loi luxembourgeoise, la société permet aux actionnaires de recevoir toute la documentation relative à la société sous forme électronique, y compris les documents concernant les assemblées générales.

Régulièrement mis à jour, le site internet contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soit les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise (y compris celle des différents comités du Conseil d'administration) et les sections séparées sur la composition et la mission du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité exécutif. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle ainsi que le Code de transaction de SES, le calendrier financier et d'autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination SES GLOBAL, SES est une société constituée au Luxembourg. Le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. La version la plus récente des statuts de SES peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire et/ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vice-présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société quatorze jours ouvrables avant la réunion est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un représentant (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire).

La société a émis deux catégories d'actions: les actions de catégorie A et les actions de catégorie B.

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58% dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88% chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société.

Les actions des catégories A et B, bien qu'appartenant à des catégories séparées, disposent des mêmes droits à cette seule exception que les actions de catégorie B donnent droit à 40% seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40% du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire de catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable d'une assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire de catégorie A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition au cas où il la considérerait fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le Gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité, comme prévu par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser l'actionnaire ou l'actionnaire potentiel à acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société.

Conformément à l'article 8 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008, tout actionnaire ou détenteur de FDR qui acquiert ou cède des actions ou FDR est tenu d'informer la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans les quatre jours ouvrés de la part des droits de vote détenus suite à une telle acquisition ou cession, chaque fois que ladite part atteint, excède ou tombe en deçà des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33% 50% ou 66,66%.

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi du mois d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins trente jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle celle-ci se déroulera ainsi que de l'ordre du jour. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action de catégorie A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action de catégorie A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR par actionnaire, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

L'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et le projet d'ordre du jour correspondants seront également publiés dans la presse internationale. Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. À défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil. Un ou plusieurs actionnaires

détenant au moins 5% des actions de SES est en droit d'ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et de déposer des projets de résolutions dans le cadre des points déjà inscrits à l'ordre du jour ou devant être ajoutés ce dernier. Cette demande devra être établie par écrit (par courrier ou courriel) et reçue au plus tard le vingt-deuxième jour précédant l'assemblée; elle devra être accompagnée de tout justificatif à l'appui ou d'un projet de résolution devant être adopté lors de l'assemblée. La demande écrite devra comporter l'adresse du contact auprès duquel la Société pourra accuser réception dans les 48 heures.

La Société publiera l'ordre du jour révisé dans un délai de quinze jours au plus tard avant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions de catégorie A et au moins la moitié des actions de catégorie B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera convoquée de nouveau conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires seront publiés sur le site internet de SES dans les quinze jours suivant l'assemblée générale annuelle.

À l'exception de la procédure décrite ci-dessus, si un actionnaire a l'intention d'acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle tenue le 2 avril 2015 a réuni 99,621% des actionnaires de la société. Comme cependant les 787 600 FDR détenus par la société n'ont pas pris part aux votes, la participation aux votes était de 99,465% des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2015, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2014 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2014; ils ont donné décharge au réviseur d'entreprises et aux administrateurs, ont renouvelé pour un an le mandat accordé à PwC en qualité de réviseur de la société, ont autorisé SES à racheter ses propres actions et ratifié la cooptation de deux administrateurs. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée. Les actionnaires ont convenu que les administrateurs participant à plusieurs réunions de comité le même jour ne percevront que la rémunération d'une seule réunion. Enfin, les actionnaires ont élu six administrateurs pour un mandat de trois ans, à la majorité minimale de 96,827% des voix exprimées.

Toutes les autres propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une majorité d'au moins 98,612% des voix exprimées. Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

MISSION

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif.

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de SES est composé de 18 administrateurs non exécutifs, dont quatre femmes. Conformément aux statuts de la société, les deux tiers des membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions de catégorie A et un tiers représente les détenteurs d'actions de catégorie B. Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2016, 2017 et 2018, respectivement. Romain Bausch, qui était Président et Directeur général jusqu'au 3 avril 2014, occupe, depuis le 1^{er} janvier 2015, le poste de Président du Conseil d'administration. Romain Bausch est actuellement assisté par deux Vice-présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires des catégories A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante confirmera l'élection du nouvel administrateur, qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant.

Conformément au règlement interne, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il ou elle n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement.

Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur doit:

- (i) ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans
- (ii) ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq années précédentes
- (iii) ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois années précédentes et
- (iv) ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5% des actions de la société.

Neuf membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants:

Il s'agit de Mmes Bridget Cosgrave, Tsega Gebreyes et Katrin Wehr-Seiter, ainsi que de MM. Marc Beuls, Marcus Bicknell, Jacques Espinasse, Conny Kullmann, Ramu Potarazu et Marc Speeckaert.

Sur les neuf administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants, six représentent un actionnaire détenant plus de 5% des actions de la société, deux ont siégé au Conseil d'administration pendant plus de 12 ans et un administrateur est lié par une relation de travail récente avec la société.

M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance agit en qualité de secrétaire du Conseil d'administration.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la société, mais au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5% des actions de la société doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En 2015, il n'y a pas eu de transaction entre la société et un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins 5% des actions de la société.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2015

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2015, avec une participation moyenne des membres de plus de 94%. Chaque administrateur a participé à cinq réunions au moins sur les sept qui ont eu lieu. Après approbation du Comité d'audit et de risque, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2014, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2015. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique actualisé et un plan d'entreprise pour la période 2015-2020, qui ont servi de base de référence au budget 2016 approuvé par le Conseil en décembre. Dans le cadre de la formation continue du

• **Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne**

Conseil d'administration, un conseil juridique externe a organisé une session sur certaines questions de gouvernance, l'accent étant mis sur la directive relative aux abus de marché et ses conséquences pour les administrateurs de la Société aux termes de la loi luxembourgeoise. La Société a adapté en conséquence sa manière de communiquer avec ses administrateurs.

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs points, notamment les modifications du mandat des membres du Conseil d'administration et une augmentation de la participation de SES dans O3b sur une base entièrement diluée. Quatre membres du Conseil (François Tesch, Marc Speeckaert, Tsega Gebreyes et Katrin Wehr-Seiter) n'ont pas pris part à la discussion ni au vote sur cette question en raison de la participation détenue, par la partie qu'ils représentent, dans le capital d'O3b.

En 2015, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 3 avril 2015. Le programme 2015 s'est limité aux deux objectifs suivants :

- (i) honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionnariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise et
- (ii) se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la banque Rothschild

Dans le cadre de ce programme, la société est autorisée à racheter jusqu'à 10 millions d'actions de catégorie A et 5 millions d'actions de catégorie B à raison de 20 EUR à 45 EUR par action de catégorie A et de 8 EUR à 18 EUR par action de catégorie B. Au 31 décembre 2015, la société a racheté 3 716 782 actions de catégorie A sous forme de FDR, sur la base d'un cours moyen de 32,36864 EUR par FDR.

Enfin, le Conseil d'administration a pris note des mises à jour relatives à l'achat de plusieurs satellites ainsi que du rapport de la société sur la gestion des risques. Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé, par le Comité exécutif, des activités et de la situation financière de la société ainsi que de la situation concernant O3b. Il a pris note des mises à jour sur les points suivants : (i) le cadre fiscal de la société; (ii) les perspectives relatives aux lancements commerciaux; (iii) la Conférence mondiale sur les radiocommunications (CMR-15); (iv) le cadre de gestion d'actifs; (v) la responsabilité sociale d'entreprise; et (vi) plusieurs questions relatives aux ressources humaines.

En 2015, le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration ont mis en place un processus d'évaluation régulière du Conseil. À chaque réunion, les administrateurs reçoivent un rapport sur les affaires courantes et les Présidents des trois comités créés par le Conseil présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les

mois un rapport d'activité ainsi qu'un rapport sur les relations avec les investisseurs.

Au 31 décembre 2015, les 18 membres du Conseil d'administration étaient :

M. ROMAIN BAUSCH

Né le 3 juillet 1953, M. Romain Bausch a été Président et Directeur général de SES de mai 1995 à avril 2014, après une carrière au Ministère des Finances du Luxembourg. Avant d'être nommé Directeur général de SES, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-président du Conseil de SES. M. Bausch a été nommé au Conseil d'administration de SES en avril 2013. Il est également Vice-président du Conseil d'administration d'O3b Networks et membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. M. Bausch est Président du Conseil d'administration de SES. Il siège également aux Conseils d'administration d'Aperam, de BIP Investment Partners, de Compagnie Financière La Luxembourgeoise et du Luxembourg Future Fund. Il est aussi Président du Conseil National des Finances Publiques (CNPF) du Luxembourg. Il est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises) et titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg. Il est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bausch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison de sa récente relation de travail avec la société.

M. FRANÇOIS TESCH

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch est administrateur de la société depuis le 15 avril 1999. M. Tesch est Directeur général de Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration de Foyer S.A. of Luxempart S.A. et de Financière de Tubize S.A. Il est Vice-président du Conseil d'administration de SES et membre du Comité de nomination de SES.

M. Tesch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

M. JEAN-PAUL ZENS

Né le 8 janvier 1953, M. Zens siège au Conseil d'administration depuis le 7 mai 2002 et a été élu Vice-président le même jour. Il est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (Luxembourg). Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'État de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M.

Zens est Président du Comité de nomination de SES et membre du Comité de rémunération de la société.

M. Zens est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. SERGE ALLEGREZZA

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est administrateur depuis le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été conseiller de gouvernement 1re classe au ministère de l'Économie, responsable de la politique du marché intérieur, et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications ainsi que de LuxTrust i.n.c. et membre du Conseil Economique et Social. M. Allegrezza a été maître de conférences à temps partiel à l'IAE/ Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un master en économie et d'un PhD en économie appliquée. M. Allegrezza est membre du Comité de nomination de SES.

M. Allegrezza est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. MARC BEULS

Né le 15 septembre 1956, M. Beuls est administrateur de SES depuis le 7 avril 2011. Il siège au conseil d'administration de Maris Ltd, société holding mauricienne qui investit dans les marchés frontalières en Afrique, et de Quaelum NV, Belgique, qui fournit des solutions logicielles pour le contrôle de qualité de l'imagerie médicale. Il est président d'American Prepaid value VAS LLC, États-Unis, qui développe des services à valeur ajoutée pour le marché prépayé sans fil. Il est l'ancien Président et Directeur général de Millicom International Cellular S.A., une fonction qu'il a occupée de 1998 à 2009. Avant de rejoindre Millicom en 1992 en qualité de Vice-président senior en charge des finances et de la trésorerie, M. Beuls a travaillé pour Générale Bank en Belgique, où il était spécialisé dans le financement de projets et d'opérations commerciales dans les pays émergents. M. Beuls est diplômé de la Limburg Business School, actuellement UHasselt. Il est diplômé en économie avec une majeure en finance. M. Beuls est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Beuls est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. MARCUS BICKNELL

Né le 28 février 1948, M. Bicknell est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est aussi administrateur de deux sociétés britanniques non cotées, New Media Foundry Ltd et Langstaff-Ellis Ltd; il est membre du Comité de développement de la Royal Academy of Dramatic Art. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de SES. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par

l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bicknell est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. MARC COLAS

Né le 13 mai 1955, M. Colas est administrateur de SES depuis le 21 février 2013. Il a été le secrétaire général du Conseil des ministres luxembourgeois de 2004 à 2013. En 2015, Il a quitté ses fonctions d'Administrateur général à la Présidence du gouvernement du Luxembourg, au bureau du Premier ministre. Il a auparavant occupé différents postes dans la haute administration luxembourgeoise, au ministère des Finances, au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, au ministère de l'Intérieur et, depuis 2000, à la Présidence du gouvernement, au bureau du Premier ministre. De 2001 à 2006, M. Colas a été membre du Comité d'audit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il a également été membre du Conseil d'administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte jusqu'en octobre 2015. Il travaille actuellement en qualité de consultant indépendant. Il a été nommé au Conseil d'État en décembre 2015. M. Colas a obtenu un master en droit de l'Université de Strasbourg et un double master en gestion des entreprises (Finance et Marketing) délivré par l'École de commerce Richard T. Farmer de l'Université d'Oxford (Ohio). M. Colas est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Colas est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

MME BRIDGET COSGRAVE

Née le 1^{er} juillet 1961, administratrice depuis le 3 avril 2008, Mme Cosgrave est Présidente et fondatrice d'Every European Digital, une société spécialisée dans le développement des opportunités de l'infrastructure haut débit agnostique à l'égard des technologies, actuellement centrée sur la Pologne, l'Europe centrale et orientale et les pays baltes. Elle conseille la société UKKO VEROT OY (Finlande) et elle est l'un de ses investisseurs. Elle siège également au Conseil d'administration d'EUSKALTEL en Espagne. Membre du Comité exécutif de Belgacom S.A. de 2001 à 2007, Bridget Cosgrave a également été Executive Vice President de la division Enterprise, Présidente du Conseil d'administration et Présidente-Directrice générale fondatrice de BICS sa, ainsi que membre du Conseil d'administration de Belgacom Mobile (Proximus) et du groupe Telindus. Mme Cosgrave a auparavant été Directrice générale de Digitaleurope et Directrice générale adjointe d'ETSI. Mme Cosgrave est titulaire d'un MBA de la London Business School et d'une licence avec mention en économie et en histoire décernée par la Queen's University au Canada. Mme Cosgrave est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

Elle a les nationalités irlandaise et canadienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

M. HADELIN DE LIEDEKERKE BEAUFORT

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Telecommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'École Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre du Comité de rémunération de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est de nationalité française. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

M. JACQUES ESPINASSE

Né le 12 mai 1943, M. Espinasse est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. En mai 2007, après cinq ans de service, M. Espinasse a pris sa retraite du poste de membre du Directoire et Directeur financier de Vivendi. M. Espinasse occupait auparavant le poste de Directeur des Opérations de TPS. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Axa Belgique et de celui de Hammerson Plc et il est Président de la Fondation JED Belgique. Il est titulaire d'un BBA et d'un MBA de l'Université du Michigan. M. Espinasse est membre du Comité d'audit et de risque.

M. Espinasse a les nationalités belge et française. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. JEAN-CLAUDE FINCK

Né le 22 janvier 1956 et administrateur depuis le 31 mai 2001, M. Finck est Directeur général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et membre des Conseils d'administration de la Bourse de Luxembourg S.A., de Luxair S.A., de Cargolux S.A., de La Luxembourgeoise S.A., de La Luxembourgeoise Vie S.A., de Paul Wurth S.A., ainsi que de La Banque Postale Asset Management. Diplômé en sciences économiques de l'Université Aix/Marseille, M. Finck est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Finck est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

MME TSEGA GEBREYES

Née le 14 décembre 1969, Mme Tsega Gebreyes est devenue administratrice le 4 avril 2013. Elle est la Directrice fondatrice de Satya Capital Limited. Elle a été la Directrice du développement commercial et la Directrice de la stratégie de Celtel International B.V. et conseillère principale de Zain. Elle a également été l'un des membres fondateurs du New Africa Opportunity Fund, LLP et a travaillé chez McKinsey et Citicorp. Mme Gebreyes est administratrice d'Ison Grown, de Satya Capital Limited et de Sonae. Elle est conseillère principale auprès de TPG Growth. Elle a obtenu un diplôme avec double majeure en économie et en études internationales du Rhodes College ainsi qu'un MBA délivré par la Harvard Business School.

Mme Gebreyes est de nationalité éthiopienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

M. CONNY KULLMAN

Né le 5 juillet 1950, M. Kullman est administrateur de SES depuis le 5 avril 2012. Il a été le Président-Directeur général et le Président du Conseil d'administration d'Intelsat. Après avoir travaillé comme ingénieur système pour Saab-Ericsson Space AB en Suède jusqu'en 1983, il est entré chez Intelsat à Washington D.C., où il a occupé plusieurs postes avant d'en devenir le Directeur général en 1998. M. Kullman a été nommé CEO d'Intelsat Ltd en 2001 et, en 2005, Président d'Intelsat Ltd et PDG d'Intelsat Ltd aux Bermudes, jusqu'à sa retraite en 2006. M. Kullman est titulaire d'une maîtrise de sciences en ingénierie électronique de l'Université de technologie de Göteborg, obtenue en 1974. M. Kullman est le Président du Comité de rémunération et membre du Comité de nomination de SES.

M. Kullman est de nationalité suédoise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. RAMU POTARAZU

Né le 10 août 1961, M. Potarazu est administrateur de SES depuis le 20 février 2014. Il est Directeur général de Binary Fountain, ainsi que fondateur et ancien Directeur général de Vubiquity. Avant de créer Vubiquity, M. Potarazu a passé 15 ans chez Intelsat (1991-2006) où il a occupé plusieurs postes. Vice-président de l'exploitation d'Intelsat et Directeur des investissements (CIO) en 1996, il est devenu Vice-président du Groupe, en charge de la restructuration commerciale en 2000. En 2001, M. Potarazu accède aux fonctions de Président d'Intelsat Global Service Corporation et de 2002 à 2006, il est Président et Directeur de l'exploitation d'Intelsat Ltd. Avant de rejoindre Intelsat, M. Potarazu a occupé plusieurs postes d'ingénieur. M. Potarazu est titulaire d'une licence en informatique et en mathématiques de l'Université Oklahoma Christian. Il a également obtenu un master en électrotechnique à l'Université Johns Hopkins et a été membre du Stanford Executive Program.

M. Potarazu est de nationalité américaine. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

MME ANNE-CATHERINE RIES

Née le 1^{er} avril 1973, Mme Anne-Catherine Ries siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Mme Ries est conseillère principale auprès du Premier ministre et ministre des Communications et des Médias du Luxembourg et plus spécifiquement chargée des stratégies de développement numérique et des télécommunications. Elle a récemment été nommée coordinatrice du nouveau programme « Digital Lëtzebuerg » lancé par le gouvernement. Mme Ries est diplômée en droit de l'Université de Paris II et de l'Université d'Oxford. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit avec mention délivrée par la London School of Economics, où elle s'est spécialisée dans les télécommunications, les technologies de l'information et le droit de la concurrence en Europe. Après avoir démarré sa carrière professionnelle dans un cabinet



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 25 FÉVRIER 2016

De gauche à droite :

M. Victor Rod, M. Jean-Claude Finck, Mme Katrin Wehr-Seiter,
M. Romain Bausch, Mme Anne-Catherine Ries, M. Jacques Espinasse,
M. Marc Beuls, Mr Ramu Potarazu, Mme Bridget Cosgrave, M. Marc Speeckaert,
M. Marc Colas, M. Marcus Bicknell

Assis :

Mme Tsega Gebreyes, M. Jean-Paul Zens, M. François Tesch, M. Conny Kullman,
M. Hadelin de Liedekerke Beaufort

M. Serge Allegrezza n'était pas présent lors de la séance photos

d'avocats à Paris, elle a rejoint la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles en 2000. Après son retour au Luxembourg, sa mission a consisté, au cours de la dernière décennie, à encourager les sociétés technologiques à venir s'installer et se développer au Luxembourg. Elle est membre du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications Luxembourg.

Elle a les nationalités luxembourgeoise et française. Elle n'est pas considérée comme une administratrice indépendante, car elle représente un actionnaire majeur.

M. VICTOR ROD

Né le 26 avril 1950, M. Rod est administrateur depuis le 23 novembre 1995. M. Rod est Président du Commissariat aux Assurances et Président du Conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Luxembourg. M. Rod est diplômé en droit de l'Université de Nancy.

M. Rod est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. MARC SPEECKAERT

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est Directeur général de Sofina S.A. et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala (société cotée à la Bourse d'Helsinki) et de Mersen (société cotée à Euronext Paris). M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en Belgique; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Speeckaert est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

MME KATRIN WEHR-SEITER

Née le 27 janvier 1970, Mme Katrin Wehr-Seiter siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est Managing Director de BIP Investment Partners SA. Avant d'entrer chez BIP, elle a co-dirigé la société d'investissement internationale Permira et elle a occupé les fonctions de consultante indépendante en stratégie, ainsi que de conseillère senior auprès de Bridgepoint, société internationale de private equity. Elle a commencé sa carrière professionnelle chez Siemens AG où elle a occupé plusieurs postes dans le conseil en stratégie et l'ingénierie. Elle siège au Conseil d'administration de plusieurs sociétés non cotées ainsi qu'à celui de Nanogate AG (société cotée à la Bourse de Francfort). Mme Wehr-Seiter est titulaire d'un MBA de l'INSEAD et d'un MSc en génie mécanique de l'Université technologique de Chemnitz.

Mme Wehr-Seiter est de nationalité allemande. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Bureau du Président prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération fixe la rémunération des membres du Comité exécutif et fournit des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Il agit en qualité d'administrateur des Plans d'intéressement à long terme.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Le Comité d'audit et de risque assiste le Conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprises, de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne et externe, et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination propose des candidats susceptibles de siéger au Conseil d'administration après élection par l'assemblée générale annuelle. Il sélectionne et nomme également des candidats pouvant siéger au Comité exécutif.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Président et les deux Vice-présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des catégories d'actions concernées.

Au 31 décembre 2015, les membres du Bureau du Président étaient les suivants :

→ [M. Romain Bausch](#)

→ [M. François Tesch](#)

→ [M. Jean-Paul Zens](#)

Le Bureau du Président s'est réuni six fois en 2015, avec un taux de participation des membres de 100%.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé de six membres, dont au moins un tiers d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2015, le Comité de rémunération était composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

→ [M. Conny Kullman](#)

(Président du Comité de rémunération, indépendant)

→ [M. Romain Bausch](#)

→ [M. Marcus Bicknell](#) (indépendant)

→ [M. Hadelin de Liedekerke Beaufort](#)

→ [M. Jean-Claude Finc](#)

→ [M. Jean-Paul Zens](#)

Le Comité de rémunération s'est réuni trois fois, avec un taux de participation des membres de plus de 94 %. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2015, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2014, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions à leur allouer au titre de leur performance en 2014 et a adopté les objectifs de la société en 2015 qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif pour 2015. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de rémunération est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société. Le Président et Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives.



LE COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite: M. Ferdinand Kayser, M. Padraig McCarthy, M. Karim Michel Sabbagh, M. Christophe de Hauwer, M. Martin Halliwell

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit et de risque chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôles internes, d'audit interne et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le Comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit et de risque est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants, conformément au règlement intérieur de SES.

Les membres du Comité d'audit et de risque sont actuellement :

- M. Marc Speeckaert,
Président du Comité d'audit et de risque
(indépendant)
- M. Marc Beuls (indépendant)
- M. Marc Colas
- Mme Bridget Cosgrave (indépendant)
- M. Jacques Espinasse (indépendant)
- M. Jean-Claude Finck

Le Comité d'audit et de risque s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de plus de 91 %.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2014 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée

générale annuelle statutaire, et à l'examen des résultats du premier semestre 2015. Le Comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son Président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant leur publication.

Le Comité d'audit et de risque a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel. Il a également approuvé le plan d'audit interne et reçu des mises à jour bisannuelles sur les activités d'audit interne ainsi que sur le suivi des principales recommandations. Il a par ailleurs examiné la lettre de recommandation PwC de 2014.

Le Comité d'audit et de risque a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non opérationnelles que possible. Le Comité d'audit et de risque a proposé au Conseil d'administration et aux actionnaires la désignation de PwC en qualité de réviseur externe pour 2015.

Le Comité d'audit et de risque a reçu des mises à jour bisannuelles de la part du Comité de gestion du risque de SES et a mené un débat sur la sécurité des technologies de l'information et la cyber-sécurité. Le Comité a également reçu une mise à jour sur les points suivants : (i) la continuité de l'activité; (ii) la gestion du risque lié aux systèmes spatiaux de la société et les assurances correspondantes; (iii) l'impact potentiel de la norme IFRS-15 sur SES et (iv) SES Satellite Leasing et les activités du groupe dans l'île de Man. Le Comité a par ailleurs débattu du cadre relatif aux missions «non-

audit» limitées devant être réalisées par PwC. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité d'audit et de risque est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif. Le Comité de nomination est composé de six membres, dont au moins un tiers d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2015, ces membres étaient les suivants :

- M. Jean-Paul Zens
(Président du Comité de nomination)
- M. Serge Allegrezza
- M. Romain Bausch
- M. Marcus Bicknell (indépendant)
- M. Conny Kullman (indépendant)
- M. François Tesch

Le Comité de nomination s'est réuni à deux reprises et à chaque réunion, l'ensemble de ses membres étaient présents. Le Comité a traité du plan de succession 2015, préparé l'élection de six administrateurs conformément au processus électoral du Conseil d'administration et a fait une recommandation en vue de la nomination d'un nouveau directeur chargé du développement.

À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de nomination est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

MISSION

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par projet. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration de ces transactions lors de sa réunion suivante. Le montant combiné de ces projets ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit extérieures ou des garanties, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité exécutif est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5% pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le conseil. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa réunion suivante.

Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et les comités mandatés spécialement par le Conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil d'administration des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun.

En 2015, le Comité exécutif a tenu quarante-neuf réunions avec un taux de participation des membres excédant 86,48%. M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance et secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif.

COMPOSITION

Les membres du Comité exécutif sont :

- [le Président et Directeur général, qui assume la présidence du Comité exécutif](#)
- [le Directeur financier](#)
- [le Directeur commercial](#)
- [le Directeur chargé du développement](#)
- [le Directeur chargé de la technologie](#)

Les membres du Comité Exécutif sont élus par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de nomination.

Les membres actuels du Comité Exécutif sont :

M. KARIM MICHEL SABBAGH



Né le 26 septembre 1963, M. Karim Michel Sabbagh a rejoint le Comité exécutif de SES en septembre 2013 et a été nommé Président et Chief Executive Officer (CEO) le 3 avril 2014. Il est Président du Comité exécutif et Président du Conseil d'administration de SES ASTRA. Il siège également au Conseil d'administration d'O3b et de YahLive et il est membre du Comité d'audit et de risque d'O3b. Il siège, par ailleurs, au Conseil d'administration de la FEDIL (Fédération Des Industriels Luxembourgeois). M. Sabbagh a été membre du Conseil d'administration de SES, de 2011 à 2013, et membre du Comité d'audit et de risque pendant la même période. Avant de rejoindre SES, Karim Michel Sabbagh occupait les fonctions d'associé principal et de responsable international pour la communication, les médias et les nouvelles technologies au sein de la société Booz & Company. M. Sabbagh est titulaire d'un

BBA (diplôme en administration des affaires) et d'un MBA délivrés par l'Université Américaine de Beyrouth. Il a, en outre, obtenu un Doctorat (PhD) en administration des entreprises avec une spécialisation dans le Management Stratégique, délivré par l'American Century University du Nouveau Mexique, et un Doctorat (DBA) en gestion internationale des entreprises de l'International School of Management.

M. Sabbagh a les nationalités libanaise et canadienne.

M. PADRAIG MCCARTHY



Né le 27 septembre 1960, M. Padraig McCarthy a été nommé Directeur financier le 4 avril 2013. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES en 1995, M. McCarthy était directeur financier pour l'Europe chez Norton S.A. Auparavant, il a occupé plusieurs postes chez KPMG Chartered Accountants, Irlande. Après avoir exercé en qualité de contrôleur de gestion de SES, M. McCarthy a été nommé Directeur financier de SES ASTRA, alors filiale européenne de SES, de 2002 à 2011. Entre 2011 et sa nomination au poste de Directeur financier, il a occupé les fonctions de Senior Vice-président des opérations financières et du soutien commercial chez SES. M. McCarthy est titulaire d'une licence de commerce, délivrée par l'Université de Cork et il est membre de l'Institut irlandais des experts comptables. Il a suivi un programme avancé en gestion destiné aux cadres de direction à la Babson Business School et à l'INSEAD.

M. McCarthy est de nationalité irlandaise.

M. FERDINAND KAYSER



Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Directeur commercial de SES le 1^{er} mai 2011. M. Kayser siège au Conseil d'administration de SES Astra et de YahLive. M. Kayser a rejoint SES en 2002

en qualité de Président et Directeur général de SES ASTRA. Il a occupé des postes de direction dans les sociétés de média comme Premiere Medien GmbH et Co. KG et CLT Multimedia. M. Kayser est titulaire d'un Master en Sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques.

M. Kayser est de nationalité luxembourgeoise.

M. CHRISTOPHE DE HAUWER



Né le 15 avril 1971, M. Christophe De Hauwer a été nommé Directeur chargé du développement de SES le 1^{er} août 2015. M. De Hauwer est entré en 2010 au Conseil d'administration d'O3b Networks. Il siège également au Conseil d'administration de SES ASTRA. C'est en 2003 que M. De Hauwer a rejoint SES, où il a occupé divers postes de responsabilité dans les domaines du marketing stratégique, de la planification stratégique et d'entreprise, du développement de la société, ainsi que du développement de la flotte et du *yield management*. M. De Hauwer a joué un rôle clé dans de nombreuses transactions, comme l'acquisition de New Skies en 2005, le rachat d'actions GE en 2006 et la prise de participation dans O3b en 2009. Avant de rejoindre SES, M. De Hauwer était conseiller en stratégie pour le secteur européen des télécommunications et des médias chez Arthur Andersen. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénierie et d'un doctorat (PhD) de l'Université Libre de Bruxelles.

M. De Hauwer est de nationalité belge.

M. MARTIN HALLIWELL



Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Directeur chargé de la technologie le 1^{er} mai 2011. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de celui d'O3b. M. Halliwell est entré chez

SES en 1987 après avoir travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications. Il a auparavant été Président de SES ENGINEERING et directeur technique de SES Multimedia. Il a également occupé les postes de Directeur d'exploitation de SES et de Directeur général de Global Multimedia Networks (SES). M. Halliwell est titulaire d'un diplôme national d'études supérieures en communications et électronique et d'une licence en génie mécanique et mathématiques de l'Open University de Londres, ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de cette même université.

M. Halliwell est de nationalité britannique.

RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. En 2015, les actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent à une majorité de 99,550%. Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe de 40 000 euros par an; le Vice-président reçoit une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros, et le Président du Conseil d'administration, 100 000 euros par an.

Un administrateur, qui préside l'un des comités constitués par le Conseil, perçoit une rémunération additionnelle de 8 000 euros par an, sauf s'il s'agit du Président du Conseil d'administration. Un administrateur, qui préside le Comité d'audit et de risque, perçoit une rémunération additionnelle de 9 600 euros par an, sauf s'il s'agit du Président du Conseil d'administration.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent, à l'exception des réunions du Comité d'audit et de risque pour lesquelles les administrateurs perçoivent 1 920 euros par réunion. Un administrateur qui participe à plusieurs réunions de comité le même jour ne perçoit que la rémunération d'une seule réunion. Un administrateur qui participe à une réunion par téléphone ou vidéoconférence ne perçoit que la moitié de la rémunération à ce titre.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2015, le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 038 667 euros, dont 243 200 euros à titre de rémunération variable et 795 467 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2015 s'est élevé à 1 298 333 euros.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2015, les membres du Conseil d'administration et leurs proches détenaient un total cumulé de 823 127 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR), qui représentaient 0,16% du capital de la société.

Les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration sont publiées sur le site de la société, sous la rubrique: www.ses.com/management-disclosures. Conformément au Code de transaction de la société, les administrateurs doivent obtenir une autorisation préalable afin d'effectuer toute opération sur les actions ou certificats de dépôt fiduciaire de SES.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité Exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable. La rémunération brute globale allouée aux six membres du Comité Exécutif pour l'année 2015 (y compris Gerson Souto jusqu'au 31 juillet 2015) s'est élevée à 9 078 741,89 euros, dont 3 358 112,95 euros de rémunération fixe et 5 720 628,94 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité Exécutif s'est élevée à 4 671 377,47 euros, et la rémunération indirecte à 4 407 364,42 euros. La rémunération indirecte inclut les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration.

En 2015, un total cumulé de 308 463 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif à un prix d'exercice de 33,23 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1^{er} janvier 2016 et les trois quarts restants le seront aux 1^{er} janvier 2017, 2018 et 2019, respectivement. En 2015, les membres du Comité exécutif ont reçu 12 463 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 37 389 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1^{er} juin 2018.

En 2015, MM. Martin Halliwell, Ferdinand Kayser, Padraig McCarthy et Gerson Souto (membre du Comité exécutif jusqu'au 31 juillet 2015) ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1^{er} juin. M. Karim Michel Sabbagh a exercé une partie de ses options sur actions pendant le courant de l'année. Les détails de toutes les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration et par ceux du Comité exécutif de SES sont publiés sur le site de la société, à l'adresse suivante: www.ses.com/management-disclosures.

Chaque membre du Comité exécutif est habilité à percevoir deux années de salaire de base en cas de résiliation de son contrat sans motif valable. Tout membre qui démissionne n'a droit à aucune indemnisation.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 décembre 2015, les cinq membres du Comité exécutif détenaient un total cumulé de 114 782 actions et FDR (représentant 0,02% du capital de la société), 198 136 actions avec transfert de propriété différé et actions liées à la performance ainsi que 918 628 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif sont publiées sur le site internet de la société sous la rubrique www.ses.com/management-disclosures. Les membres du Comité exécutif doivent se conformer au Code de transaction de la société.

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 2 avril 2015, sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires ont réélu PwC en qualité de réviseur externe pour un mandat d'un an et approuvé sa rémunération à une majorité de plus de 99,521%. Le mandat de PwC viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2016.

RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET MESURES PRISES POUR LES RÉDUIRE

La présente section contient un résumé des principaux risques relatifs aux activités de SES. Toutefois :

- la présente section ne prétend pas contenir une liste exhaustive des risques auxquels SES est exposé ; SES peut encourir des risques importants non identifiés ou considérés comme non importants
- certains des risques auxquels est exposé SES, qu'ils soient ou non décrits dans la présente section, peuvent être liés à des facteurs externes échappant au contrôle de SES et
- lors des mesures d'atténuation des risques sont mentionnées dans la présente section, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures permettront de supprimer ou de réduire efficacement (en totalité ou partiellement) les effets desdits risques.

RISQUES PRINCIPAUX

1. Risques liés aux achats
2. Risques liés aux satellites
3. Risques liés à l'assurance
4. Risques liés aux clients
5. Risques liés au marché des télécommunications par satellite
6. Risques liés à la stratégie de développement de SES
7. Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société
8. Risques financiers

1. RISQUES LIÉS AUX ACHATS

Risque de retard et/ou d'échec des lancements

SES prévoit de lancer [sept] satellites entre 2016 et 2017. Le lancement de chacun de ces satellites comporte un risque de retard lié à diverses raisons, notamment le retard dans la mise à disposition du satellite ou du satellite co-passager (le cas échéant) avant son transport au site de lancement, la disponibilité tardive du service de lancement ou des problèmes techniques affectant en dernière minute le satellite, un satellite co-passager ou le lanceur.

Le retard ou l'échec d'un lancement pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et pourraient aussi éventuellement entraîner la perte de droits à fréquences pour certaines positions orbitales. Les polices d'assurance couvrant le lancement et les opérations en orbite ne couvrent pas la perte d'exploitation due à la perte de clients ou les pertes indirectes résultant du retard ou de l'échec d'un lancement.

Pour réduire le risque d'une interruption de services due à un retard de lancement, SES prévoit des marges appropriées dans les calendriers de livraison des satellites de remplacement.

Chaque lancement comporte un risque inhérent d'échec entraînant une réduction de la durée de vie du satellite (en cas de mise sur orbite incorrecte), une diminution de la fonctionnalité du satellite ou la perte totale du satellite.

SES s'efforce de pallier ce risque de plusieurs manières, notamment au moyen d'une gestion technique détaillée des risques de chaque programme de lancement de satellite, en assurant les actifs à chaque lancement, et par la mise en place d'un programme échelonné de déploiement des satellites (permettant la réassignation de l'actif en cas de défaillance d'un satellite, de façon à minimiser l'impact pour les clients et les effets sur le chiffre d'affaires).

Risque de dépendance à l'égard des prestataires de services de lancement

Pour le lancement de ses satellites dans l'espace, SES dépend fortement d'Arianespace et de SpaceX. En cas d'indisponibilité prolongée de l'un des deux opérateurs, SES peut subir des retards importants dans le lancement de nouveaux satellites. La dépendance à l'égard d'un petit nombre de prestataires de services de lancement peut réduire le pouvoir de négociation de SES.

Risque de dépendance à l'égard des constructeurs de satellites et de fournisseurs secondaires

SES dépend de six grandes entreprises pour la construction de ses satellites.

Cette dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de constructeurs peut réduire le pouvoir de négociation de SES et priver la société de certaines technologies de pointe (qui peuvent être accessibles uniquement à certains fournisseurs). Elle peut également entraîner une concentration accrue du risque - SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces constructeurs de satellites connaissait des difficultés pendant une période prolongée. Par ailleurs, les difficultés causées par des problèmes techniques éventuels dans la conception d'un modèle particulier de satellite peuvent se trouver démultipliées en cas d'achat de plusieurs satellites de ce même modèle.

Par ailleurs, pour certains composants clés des satellites de télécommunication, le nombre de sous-traitants est limité. SES pourrait subir des retards significatifs concernant l'achat de nouveaux satellites si l'un de ces fournisseurs secondaires connaissait des difficultés pendant une période prolongée.

Pour pallier les risques liés à l'achat de satellites, SES procède à une surveillance fréquente de ses fournisseurs, en veillant à diversifier ses sources d'approvisionnement et, dans la mesure du possible, en nouant des relations avec de nouveaux fournisseurs.

2. RISQUES LIÉS AUX SATELLITES RISQUE DE DÉFAILLANCE EN ORBITE

Un ou plusieurs des satellites de SES peuvent subir une défaillance en orbite, dont les conséquences éventuelles peuvent aller de l'altération partielle du potentiel commercial à la perte totale de l'actif. Dans ce cas, SES peut se voir contraint d'interrompre sa prestation de services à ses clients à partir de cette position orbitale, voire complètement.

Pour pallier le risque de défaillance en orbite, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite. La diversification de la flotte par type de fabricant et de satellite permet de réduire la probabilité de survenance de problèmes techniques à grande échelle. L'impact de telles défaillances sur la qualité de la prestation et sur le chiffre d'affaires qui en découle peut être atténué par une stratégie de remplacement en orbite permettant le transfert potentiel des clients du satellite endommagé vers un autre satellite de la flotte. SES a, par ailleurs, conclu un accord de

restauration avec un autre opérateur satellitaire aux termes duquel les clients d'un satellite en panne peuvent éventuellement être transférés vers un autre satellite appartenant à la flotte de cet opérateur en vue d'assurer la continuité du service. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures d'atténuation des risques soient pleinement efficaces, notamment en cas de défaillance sur plusieurs satellites.

Par exemple, plusieurs satellites de SES, toujours en exploitation après la fin de leur durée de vie nominale, ont connu plusieurs anomalies techniques. Ces satellites, qui ont achevé les missions primaires pour lesquelles ils avaient été conçus, ont été redéployés pour accomplir des missions secondaires, telles que le développement de nouvelles positions orbitales, la préservation des droits d'utilisation du spectre de fréquences ou la fourniture de capacités redondantes à des plates-formes satellitaires effectuant des missions primaires. En règle générale, les capacités techniques de ces satellites ne sont pas utilisées à 100% dans le cadre de ces missions secondaires de sorte que l'impact de nouvelles défaillances techniques s'en trouve ainsi limité.

De plus, onze satellites Lockheed Martin A2100 exploités par SES ont été sujets à des défaillances des circuits des panneaux solaires. Les problèmes rencontrés, plus ou moins graves selon les satellites, peuvent avoir pour effet de réduire à la fois la durée d'exploitation du satellite et le nombre de répéteurs utilisables, entraînant ainsi une baisse des recettes générées. Les satellites NSS-6, AMC-8, AMC-10, AMC-15 et AMC-16 ont connu, en 2015, d'autres défaillances des circuits des panneaux solaires, qui ont affecté la production d'énergie. Concernant les satellites AMC-10 et AMC-16, cette dégradation s'est soldée par une diminution des capacités commerciales. De telles défaillances, quel que soit le satellite concerné, peut empêcher SES de maintenir ses prix et de commercialiser les capacités du satellite ainsi affecté auprès de nouveaux clients. Tous les satellites ayant connu des défaillances des circuits des panneaux solaires sont toujours exploités dans le cadre de leur mission primaire à l'exception des satellites AMC-4 et NSS 7.

Le satellite NSS 12, construit par Space Systems Loral, a également subi une panne des circuits des panneaux solaires. Le problème semble toutefois moins grave que celui qu'ont connu les satellites Lockheed Martin A2100 si bien que SES n'a pas jugé nécessaire pour le moment de mettre en place un plan d'atténuation spécifique.

Plusieurs autres satellites de SES (AMC-4, ASTRA 1G, ASTRA 1 H, ASTRA 1KR, ASTRA 1M, ASTRA 2B, NSS 7, SES-3 et Quetzat- 1) ont également connu des anomalies.

Ces défaillances techniques se sont soldées par une diminution des capacités disponibles sur ASTRA 1G et une réduction de la durée d'exploitation d'ASTRA 1 H. SES estime que ces problèmes ne risquent pas de se reproduire sur ces satellites.

ASTRA 1 M, l'un des principaux actifs de SES à la position orbitale 19,2°E, a subi une perte de redondance au niveau du sous-système de propulsion. De nouveaux problèmes techniques sur ce sous-système pourraient entraîner la perte du satellite. SES estime néanmoins qu'un tel événement est peu probable et que l'existence de capacités complémentaires à cette position orbitale permettra de pallier ce risque.

Le système de traitement des données de Quetzat-1 a également connu une perte de redondance et il se pourrait que des défaillances ultérieures de cet équipement aboutissent à la perte du satellite. SES estime toutefois qu'un tel événement est peu probable; le risque a, par ailleurs, été atténué par le téléchargement d'un correctif logiciel permettant une restauration partielle de la redondance à bord du satellite.

L'assurance en orbite constitue une mesure financière supplémentaire d'atténuation du risque de défaillance, sous réserve des limites de cette assurance.

Risque de diminution de la durée de vie opérationnelle

La durée de vie des satellites SES est en général de 15 ans. En cas de modification des réserves en carburant anticipées d'un satellite, d'anomalies en orbite ou autres facteurs techniques, sa durée de vie réelle peut être raccourcie. Cela peut donner lieu à un amortissement du satellite plus rapide que prévu et à une réduction du chiffre d'affaires généré sur sa durée de vie, entraînant une diminution de la rentabilité totale des capitaux investis au titre de l'actif concerné. Pour pallier le risque de diminution de la durée de vie opérationnelle, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite.

3. RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE

Risque lié à la protection d'assurance

Les satellites de SES peuvent subir des dommages ou des pertes engendrés par des événements qui ne sont pas nécessairement couverts par les polices d'assurance. Pour couvrir ses satellites, SES a souscrit à des polices d'assurance couvrant le lancement, la durée de vie initiale du satellite en orbite, les opérations en orbite et les cas de responsabilité civile. Les polices d'assurance comportent généralement des clauses d'exclusion pour les sinistres provenant des causes suivantes :

- action militaire ou action similaire
- tout appareil anti-satellite
- interférences électromagnétiques et de radiofréquences (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des satellites résultant directement de ces interférences)
- confiscation par une entité gouvernementale
- insurrection et actes similaires ou action gouvernementale visant à prévenir de tels actes
- réaction nucléaire ou contamination radioactive
- actes intentionnels ou délibérés entraînant la perte ou la défaillance des satellites et
- terrorisme.

Les polices d'assurance ne couvrent pas la perte d'exploitation, la perte de part de marché, les atteintes à la réputation de la société, la perte de chiffre d'affaires, les dommages indirects et accessoires ou pertes similaires pouvant être causés par l'échec du lancement d'un satellite, par un positionnement orbital incorrect ou par un fonctionnement du satellite non conforme aux spécifications. Par ailleurs, l'assurance en orbite souscrite par le Groupe couvre uniquement les pertes survenant au-delà du niveau de rétention du risque sélectionné.

À l'avenir, les polices d'assurance pourraient exclure la couverture des défaillances causées par des défauts préexistants, tels que des défauts des panneaux solaires et des anomalies touchant les batteries de certains satellites existants. En outre, SES ne sera pas intégralement indemnisé si le coût de remplacement d'un satellite dépasse le montant couvert par la police. Par conséquent, la perte, la détérioration ou la destruction de satellites résultant d'un des événements énumérés pourrait entraîner soit une forte augmentation des coûts, soit une réduction du chiffre d'affaires attendu, soit les deux.

SES a procédé à un réexamen de la politique d'assurance en orbite de ses satellites et, prenant acte de son bilan excellent en matière d'achats et d'exploitation, le Groupe a adopté une politique d'auto-assurance limitée. Les primes sont versées à une filiale détenue à 100%, ce qui permet de réduire le montant des primes d'assurance versées à des compagnies d'assurance externes.

Si un événement couvert par l'assurance en orbite survenait, le versement de la somme assurée pourrait entraîner une hausse importante des coûts.

SES a souscrit à des polices d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés à des tiers et découlant d'accidents tels que les retards de lancement et les collisions de satellites. La couverture est plafonnée à un montant forfaitaire annuel de 500 millions d'euros.

Risque lié à l'existence de polices d'assurance adéquates

Le marché de l'assurance satellite est un marché cyclique qui est régi par les lois de l'offre et de la demande. La capacité d'assurance disponible à l'heure actuelle sur le marché est suffisante pour couvrir les programmes de satellites de SES. Toutefois, des événements échappant au contrôle de SES - notamment des sinistres importants et un transfert des capacités d'assurances depuis le marché spatial vers d'autres secteurs d'activité - pourraient modifier cette situation. Une telle évolution pourrait augmenter le montant des primes d'assurance versées par SES pour couvrir ses risques et affecter sa capacité à obtenir le niveau de couverture souhaité. Le programme d'auto-assurance de SES lui permet de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour faire face à l'évolution des conditions de marché.

4. RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

Risque de perte d'un client clé

L'activité de SES dépend d'un certain nombre de contrats clés dont la perte (ou le non-renouvellement) entraînerait une baisse de son chiffre d'affaires. Les cinq principaux clients commerciaux de SES représentaient environ 27,9% de son chiffre d'affaires en 2015. Le total des recettes générées par les contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis (et des clients desservant ce gouvernement) ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires total de SES en 2015.

Si les principaux clients de SES réduisaient leur utilisation des services du Groupe en nouant des liens avec d'autres opérateurs de satellites, ou en renforçant leurs liens avec ceux-ci (ou en adoptant d'autres solutions de télécommunication) et que le Groupe ne parvenait pas à remplacer ces clients, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver diminué.

Les principaux contrats de fourniture de capacités satellitaires de SES pour la réception directe en Europe ont, pour un grand nombre d'entre eux, une durée en général égale à dix ans, et certains contrats ont une durée plus longue. Si SES ne parvient pas à obtenir le renouvellement de ses contrats dans des conditions commerciales équivalentes, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver affecté pendant un certain temps.

La clientèle de SES est en constante évolution. Le dépôt de bilan de clients clés ou le regroupement de plusieurs clients à la suite d'une fusion ou d'une acquisition pourraient réduire la demande de capacités satellitaires de SES, ce qui pèserait sur son chiffre d'affaires.

Risque lié au crédit client

SES peut encourir une perte financière si un quelconque de ses clients n'honore pas ses obligations de paiement contractuelles.

Le niveau de risque lié au crédit client peut augmenter avec l'accroissement du chiffre d'affaires de SES dans les marchés émergents ; le risque de crédit a en effet tendance à être plus élevé sur ces marchés (par comparaison avec les marchés d'Europe et d'Amérique du Nord).

Pour pallier ce risque, SES a mis en place une politique de gestion du risque de crédit client, fondée sur des contrôles de solvabilité, l'établissement de profils de crédit, la remise d'un cautionnement ou de toute autre forme de garantie, un suivi des pratiques en matière de paiement ainsi que sur une politique de provisionnement.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe

SES exerce ses activités au niveau mondial. Le Groupe est exposé à des risques, tels que les risques financiers, réglementaires, géopolitiques, fiscaux et

commerciaux dans de nombreux pays. La stabilité politique et financière de certains pays peut avoir un impact sur les activités de SES dans ces pays. Dans la pratique, il peut s'avérer difficile pour SES de faire valoir ses droits juridiques dans certains pays.

Le caractère instable de l'activité commerciale dans certaines juridictions peut avoir un impact négatif sur les résultats de SES.

Risques liés aux relations d'affaires avec le gouvernement américain

La structure de gouvernance par substitution de l'entité SES Government Solutions impose un certain nombre de restrictions au Conseil d'administration et au Comité exécutif de SES, en ce qui concerne la supervision et le maintien d'un système de contrôle interne et en ce qui concerne la mise en place d'une structure d'audit interne. Cependant, des accords de gestion des risques et un cadre de contrôle interne adéquats permettent de limiter les risques liés à ces restrictions.

5. RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Risque de concurrence

Le marché des télécommunications est soumis à une concurrence très forte, et SES doit faire face à la concurrence des réseaux satellitaires, terrestres et sans fil.

Le Groupe se trouve en concurrence avec les opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Certains opérateurs nationaux bénéficient d'avantages fiscaux et réglementaires dans leur pays d'origine dont SES est privé. Le développement de programmes satellitaires nationaux peut empêcher SES d'opérer dans des conditions normales de concurrence dans ces pays.

Par ailleurs, SES livre concurrence aux opérateurs de réseaux terrestres et sans fil. Toute amélioration de l'efficacité technique ou de la portée géographique de ces réseaux terrestres et sans fil pourrait entraîner une diminution de la demande de satellites pour SES. Certains opérateurs terrestres et sans fil peuvent bénéficier des aides et des subventions publiques auxquelles SES n'a pas accès.

La concurrence sur le marché des télécommunications pourrait faire chuter la demande de capacités satellitaires pour SES, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les revenus du Groupe.

Risque technologique

L'industrie des satellites de télécommunications est exposée aux risques liés aux évolutions technologiques. Les satellites de SES sont soumis à un risque d'obsolescence, en cas d'avancée imprévue des technologies de télécommunications entraînant une diminution de la demande de services auprès du Groupe, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

L'utilisation d'une nouvelle technologie permettant d'améliorer le taux de compression du signal

pourrait entraîner une diminution de la demande de capacités satellitaires auprès de SES et avoir un impact négatif sur les résultats.

6. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE SES

Risque lié aux marchés émergents

La stratégie de développement de SES comprend notamment le ciblage de nouvelles zones géographiques et de nouveaux marchés émergents. De ce fait, le Groupe peut être amené à s'associer dans le cadre d'entreprises communes ou de partenariats avec des entreprises de télécommunications, de médias ou des sociétés financières locales en vue de favoriser la commercialisation de ses services.

Le caractère parfois instable des activités dans ces régions peut pénaliser l'activité commerciale de SES dans ces pays, et avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Veillez vous reporter également au passage ci-dessus intitulé «Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe».

Sur certains marchés émergents, des clients peuvent se trouver dans une situation financière moins solide et courir un risque d'insolvabilité plus grand que sur des marchés plus développés. La défaillance d'un client pourrait peser sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié aux investissements

SES fait régulièrement le point sur les opportunités d'investissement stratégique. Ces opportunités peuvent ne pas générer les bénéfices attendus en raison de plusieurs facteurs, tels que les examens effectués par les autorités antitrust, les coûts de financement et les approbations réglementaires. Lorsqu'un investissement est réalisé, il peut avoir un impact défavorable sur les résultats de SES en raison des coûts de financement ou de la performance de l'investissement après l'acquisition. Rien ne garantit le succès de l'un quelconque de ces investissements.

SES compte plusieurs participations stratégiques dans le capital de sociétés qu'il ne contrôle pas entièrement. En conséquence, SES dépend en partie de la coopération d'autres investisseurs et partenaires pour protéger et réaliser pleinement le potentiel de certains investissements. SES peut ne pas être en mesure d'empêcher certains partenaires stratégiques de prendre des mesures contraires aux intérêts de la société.

SES investit également dans des projets nouveaux et innovants tels que O3b Networks, qui sont souvent caractérisés par une technologie nouvelle ou par le niveau incertain de la demande sur le marché. Au cas où cette nouvelle technologie ne remplirait pas ses promesses ou si la demande s'avérait décevante, la valeur des investissements de SES pourrait s'en retrouver réduite.

S'agissant de la société O3b, il ne peut y avoir de garantie qui ne nécessitera pas de financement

ultérieur. Si le Groupe SES portait sa participation dans le capital d'O3b au-delà de 50%, il pourrait avoir à inclure l'endettement d'O3b dans ses états financiers. Il pourrait aussi devoir racheter les intérêts minoritaires à leur juste valeur de marché.

SES destine également certains fonds aux investissements, notamment pour des satellites de remplacement (souvent dotés d'une capacité accrue) et pour le lancement de nouveaux satellites. Le succès de la commercialisation de ces nouvelles capacités dépend de la demande de capacité satellitaire sur les marchés régionaux ciblés. Si cette demande reste en-deçà des prévisions, les perspectives financières de SES peuvent se trouver invalidées.

7. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Risque juridique

SES ne peut pas toujours prédire l'impact des lois et réglementations sur ses activités. Dans l'exercice de son activité, le Groupe est soumis et restera soumis aux lois et réglementations des autorités gouvernementales des pays dont il exploite ou utilise le spectre de fréquences et dans lesquels il offre des services ou des capacités satellitaires, ainsi qu'au processus de coordination des fréquences de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La réglementation et la législation ont un caractère général, et elles échappent au contrôle de SES. L'adoption de nouvelles règles, réglementations, législations ou décisions, ou leur modification par une entité gouvernementale compétente ou par l'UIT pourraient fortement pénaliser l'activité du Groupe.

Compte tenu du caractère international de son activité, SES peut potentiellement être poursuivi au civil et au pénal aux termes des lois américaines, britanniques et de celles de l'Union Européenne entre autres et être soumis à ce titre à des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et aux normes anti-corruption. Les risques internationaux et les violations des règlements internationaux peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution ultérieure des activités ou engager la responsabilité civile ou pénale de SES.

Des litiges liés à l'activité de SES surviennent de temps à autre qui peuvent aboutir à des actions juridiques ou à des procédures d'arbitrage. L'issue de ces procédures n'est pas prévisible. Toute issue défavorable d'un litige ou arbitrage majeur pourrait avoir des conséquences notables sur l'activité et la situation financière de SES.

Risque lié à l'accès au spectre

SES a besoin d'avoir accès aux positions orbitales et aux fréquences associées pour le maintien et le développement de son système satellitaire.

L'UIT est chargée de la réglementation des télécommunications et gère l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour chaque utilisation particulière ainsi que l'allocation des positions orbitales et du spectre de fréquences associées.

Or, l'accès au spectre se fait uniquement à travers un enregistrement auprès de l'UIT effectué par les administrations nationales.

Les positions orbitales et les fréquences associées constituent une ressource limitée. L'UIT peut réaffecter le spectre utilisé par les satellites à une utilisation terrestre. Par ailleurs, les administrations nationales ont de plus en plus tendance à faire payer l'accès au spectre en appliquant des droits ou en procédant à des ventes aux enchères. La dernière Conférence mondiale sur les radiocommunications de 2015 n'a pas abouti à une réaffectation significative des fréquences au détriment de l'industrie satellitaire, sachant que l'utilisation des bandes de fréquence par les réseaux mobiles terrestres, incompatibles avec l'utilisation satellitaire, sera examinée lors de cette même conférence en 2019. Certaines administrations nationales étudient les besoins présumés des réseaux mobiles terrestres et envisagent une réaffectation du spectre de fréquences satellitaires, ce qu'elles peuvent faire indépendamment du règlement des radiocommunications de l'UIT dès lors qu'elles évitent les interférences internationales.

Toute réaffectation en faveur d'une utilisation terrestre du spectre utilisé par les satellites, ainsi que des redevances ou droits, par les administrations nationales, sont susceptibles de peser fortement sur le résultat courant de SES et sur ses perspectives.

Risque lié à la coordination des fréquences

SES est tenu de coordonner l'exploitation de ses satellites avec les autres opérateurs de satellites à travers l'UIT pour éviter ou réduire les interférences entre les satellites. Il peut ne pas toujours être possible de conclure de tels accords de coordination, ce qui peut affecter l'opération prévue des satellites de SES. Par ailleurs, SES peut également être tenu de coordonner ses satellites de remplacement si leurs caractéristiques de performance diffèrent de celles des satellites qu'ils remplacent.

SES peut ainsi se trouver contraint de modifier les zones de couverture prévues, la conception ou les plans de transmission des satellites, afin d'éliminer ou de minimiser les interférences avec les autres satellites ou les installations au sol. Ces modifications peuvent restreindre fortement l'utilisation d'une position orbitale particulière, au point d'éliminer tout intérêt économique au déploiement d'un nouveau satellite sur cette position. De plus, dans certains pays, les craintes liées aux interférences peuvent conduire les autorités à imposer des restrictions opérationnelles, ce qui peut restreindre le potentiel commercial du réseau satellitaire de SES.

De même, la performance des satellites de SES peut être réduite dans les régions concernées si la réglementation de l'UIT ou autres dispositifs juridiques n'empêchent pas des opérateurs satellitaires concurrents de causer des interférences préjudiciables par l'exploitation de leurs propres satellites.

Risque lié à la mise en service des fréquences

Si SES n'occupe pas des positions orbitales inutilisées avant une date donnée, ne maintient pas ses satellites aux positions orbitales actuellement en service ou n'exploite pas la totalité des bandes de fréquences pour lesquelles la société détient une licence, lesdites positions orbitales ou bandes de fréquences pourront être mises à la disposition d'autres opérateurs satellitaires pour utilisation par ces derniers.

SES a accès à un grand nombre de positions orbitales qui ont fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'UIT par l'entremise de différentes administrations. Pour chaque enregistrement, l'UIT et les autorités nationales de réglementation imposent différentes conditions à l'octroi du spectre. Des problèmes opérationnels tels qu'un échec dans le lancement d'un satellite, un retard de lancement ou une défaillance en orbite peuvent compromettre l'accès au spectre pour certaines positions orbitales. SES se donne pour ambition d'atteindre l'excellence dans les achats et les lancements de satellites, ce qui lui permet de réduire ce risque. Par ailleurs, SES dispose d'une flotte diversifiée, ce qui lui donne généralement les moyens de repositionner des satellites en orbite pour satisfaire, dans de nombreux cas, à ses obligations réglementaires.

Risque réglementaire

SES peut se trouver dans l'obligation d'obtenir et de renouveler l'autorisation des autorités ou d'autres entités pour pouvoir proposer ses capacités satellitaires ou exploiter ses satellites. Par exemple, SES doit obtenir l'autorisation ou des droits d'atterrissage dans certains pays pour pouvoir y transmettre des signaux depuis ses satellites, ou recevoir des signaux depuis ces pays. La non-délivrance des droits d'atterrissage ou des autorisations nécessaires à l'exploitation internationale de ses satellites pour assurer sa prestation pourrait entraîner une perte de revenus pour SES.

Il incombe aux clients d'obtenir l'autorisation réglementaire pour leurs opérations. De ce fait, il se peut que certaines réglementations s'appliquent sans que SES en ait connaissance, ou qu'elles pénalisent les activités de ses clients. SES pourrait voir son chiffre d'affaires diminuer si ses clients actuels ne prennent pas soin de renouveler toutes les autorisations réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes, ou si d'autres autorisations nécessaires ne sont pas attribuées à temps, voire pas du tout, dans toutes les juridictions où ses clients souhaitent opérer ou offrir une prestation, ou encore si les restrictions applicables dans ces juridictions deviennent indûment contraignantes.

Contrôle des exportations

Les entreprises américaines, ainsi que les entreprises domiciliées aux États-Unis, sont soumises à la législation des États-Unis sur le contrôle des exportations concernant les informations, les produits ou les matériels qu'elles fournissent aux entreprises étrangères dans le domaine des satellites de télécommunication, des équipements et des

données associés. Les activités de SES aux États-Unis peuvent se trouver entravées dans leurs services internationaux, et les activités de SES hors des États-Unis peuvent se trouver entravées dans l'achat de satellites, des matériels satellitaires, des technologies et des services associés aux États-Unis dans les cas suivants :

- les licences d'exportation ne sont pas obtenues à temps
- les licences d'exportation ne permettent pas le transfert de la totalité des articles demandés
- les lancements ne sont pas autorisés sur les sites privilégiés par SES ou
- la licence requise, une fois obtenue, comporte des conditions ou des restrictions qui posent des problèmes significatifs d'ordre commercial ou technique.

De telles situations pourraient empêcher la construction et retarder le lancement des satellites, ce qui aurait pour effet de réduire le chiffre d'affaires actuel et/ou futur.

Risque lié aux menaces extérieures

À l'instar des autres opérateurs de satellites, SES est exposé au risque d'actes de terrorisme, de sabotage, de piratage et de brouillage, ainsi qu'au risque d'attaques par des appareils anti-satellite, d'interférence non intentionnelle et de catastrophes naturelles. De telles menaces extérieures peuvent entraîner une interruption de service temporaire ou permanente et/ou conduire à la perte de clients. Un tel acte pourrait avoir un effet très défavorable sur les résultats de SES.

Risque d'attaque informatique

Les activités de SES sont exposées au piratage et aux logiciels malveillants ainsi qu'aux autres formes d'attaque informatique. Compte tenu de l'évolution rapide des techniques de piratage, des outils sophistiqués mis en œuvre par les hackers et de l'escalade des intrusions dans les systèmes informatiques créant un environnement de plus en plus hostile, il peut être difficile de détecter ce type d'événement, d'en déterminer l'ampleur, de le contenir et d'y remédier.

Toute incapacité à prévenir ou détecter, dans des délais suffisants, la survenance d'attaques informatiques peut entraîner une perturbation de nos services, des dysfonctionnements, des pertes de clientèle, des violations involontaires des lois relatives à la protection des données, au contrôle des exportations et autres textes applicables, des atteintes à la réputation de SES ou des dommages à ses biens, équipements et données. De plus, ce type d'événements peut se solder par l'engagement de lourdes dépenses en vue de réparer ou remplacer les réseaux ou systèmes informatiques endommagés ou protéger ces derniers contre des événements similaires à l'avenir.

SES dispose de systèmes de protection de ses réseaux et continue d'œuvrer à l'introduction de mesures complémentaires en vue de limiter les risques liés à ce type d'attaque.

Risque de perte de salariés clés

SES emploie un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences hautement spécialisées et d'une vaste expérience dans leurs domaines d'activités. Si l'un de ces employés devait quitter la société, il pourrait s'avérer difficile pour SES de le remplacer. SES s'efforce d'atténuer le risque de perdre des salariés clés grâce à des programmes de rétention, de plans de succession et de plans de développement.

Si SES ne parvenait pas à retenir ses salariés clés ou à attirer de nouveaux employés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque imprévisible à fort impact

Les activités de SES peuvent se trouver exposées à des événements imprévisibles à la fois improbables et dévastateurs. Étant donné le caractère imprévisible de ces événements, il est difficile de gérer leur impact ou de prédire la nature ou l'ampleur des dommages qu'ils pourraient causer. Ces événements imprévisibles peuvent avoir un fort impact négatif sur l'activité de SES, sa situation financière et ses résultats.

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de trésorerie

SES opère conformément à un modèle d'activité très solide. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit, SES se trouvait dans l'impossibilité de mettre en application son modèle d'activité, sa trésorerie et ses ressources en capital pourraient s'avérer insuffisants pour assurer le remboursement de ses emprunts. Si SES se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations de service de la dette ou de respecter les engagements dont cette dette est assortie, la société se trouverait en situation de défaut sur sa dette. Pour éviter un tel défaut éventuel, ou en cas de défaut, la société pourrait se trouver contrainte de réduire sa flotte de satellites ou d'en reporter l'extension, de céder des actifs, de se procurer des capitaux propres supplémentaires pour assurer le refinancement ou la restructuration de sa dette.

Risque lié à la notation de la dette du Groupe

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à obtenir un financement. L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. L'abaissement de la notation de crédit de SES pourrait réduire sa capacité à obtenir un financement et pourrait également affecter les conditions dont ce financement serait assorti. SES ne peut pas fournir la garantie que la société sera en mesure de conserver ses notations de crédit.

Risque fiscal

Les résultats financiers de SES pourraient se trouver fortement affectés par des redressements fiscaux imprévus ou par d'autres dettes fiscales.

SES exerce son activité dans un grand nombre de pays différents et est donc imposable dans plusieurs

juridictions. SES provisionne les impôts courants et différés au passif et à l'actif suivant une évaluation continue des réglementations fiscales en vigueur dans ces juridictions.

Toutefois, SES ne peut pas avoir dans tous les cas de certitude quant à l'application et à l'interprétation des réglementations fiscales par les autorités fiscales. SES peut être soumis à des dettes fiscales importantes imprévues, y compris au paiement d'intérêts de retard et/ou de pénalités. Ces dettes peuvent être dues à plusieurs facteurs : l'identification de la présence fiscale de la filiale d'un Groupe étranger dans une juridiction fiscale, l'ajustement des prix de transfert, l'application rétroactive de taxes indirectes à certaines opérations et la révocation des avantages conférés par une convention fiscale. Par ailleurs, SES peut être soumis à une imposition rétroactive suite à des changements de réglementation dans une juridiction fiscale donnée. SES a mis en place une charte d'atténuation des risques fiscaux qui s'appuie notamment sur des avis fiscaux concernant les positions financières d'un montant élevé, les politiques et la documentation sur les prix de transfert couvrant les opérations intra-groupe importantes, et les procédures adoptées pour une totale conformité à la réglementation fiscale dans l'ensemble des juridictions.

Risque de dépréciation d'actifs

Les actifs corporels et non corporels non courants de SES sont évalués au coût historique après déduction des dotations aux amortissements sur actifs corporels, dotations aux amortissements sur actifs incorporels (le cas échéant) et des provisions pour dépréciation cumulées. La valeur nette comptable en découlant fait l'objet d'une validation annuelle à l'aide de tests de dépréciation. La valeur nette comptable est alors comparée à la valeur d'utilité de l'actif représentant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'actif concerné. Lorsque les hypothèses relatives à un actif spécifique, telles qu'indiquées dans le plan d'activité approuvé, deviennent moins favorables ou lorsque les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs augmentent, il peut s'avérer nécessaire de passer d'importantes provisions pour dépréciations.

S'agissant des comptes annuels de SES S.A., des tests de dépréciation, faisant appel à des méthodes basées sur la valeur d'utilité, similaires à celles indiquées ci-dessus, sont effectués sur la valeur nette comptable des titres de participation détenus dans des sociétés affiliées. Si la valeur nette comptable de l'investissement ou du groupe d'investissements concernés ne correspond pas à la valeur d'utilité calculée et si l'écart constaté est jugé d'une nature autre que temporaire, cela peut se traduire par des dotations aux provisions pour dépréciation dans le compte de résultat de SES S.A. au titre de la période concernée.

Risque de liquidité

SES doit conserver un niveau de liquidité suffisant pour gérer efficacement son activité et satisfaire à ses obligations. Tout problème de liquidité peut avoir un

impact significatif sur l'activité de SES et entraîner un manquement à ses obligations contractuelles. En cas de besoin de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance. Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de change

La performance financière du Groupe peut être affectée par les variations du cours de change dollar U.S./euro, car, pour certaines activités importantes du Groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise. Afin d'atténuer ce risque, le Groupe assure un suivi des actifs et passifs libellés en dollars et s'emploie à aligner étroitement ces positions pour créer, jusqu'à un certain niveau, une « couverture naturelle » entre ces dernières.

En cas de besoin, le Groupe peut recourir à des instruments financiers pour gérer le risque de change sur les achats à venir libellés en dollars.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de SES au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le Groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en réponse aux conditions du marché. Des instruments dérivés de taux d'intérêt peuvent être utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques de ces instruments sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert sous-jacent et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties. Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A ». Toutes les banques principales sont approuvées par le Conseil d'administration de SES. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

OBJECTIF

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financier, opérationnels et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer :

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur
- l'efficacité et l'efficacé des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société
- la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe
- l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant.

Comme tous les systèmes de contrôle, les contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

SES a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du Groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de direction à l'établissement de politiques et de procédures de contrôle.

Les principales fonctions et procédures de SES ont donné lieu à une documentation électronique détaillée à l'aide d'un logiciel de gestion de processus, grâce aussi au soutien de l'équipe Excellence opérationnelle. Les politiques et procédures sont régulièrement mises à jour selon les besoins. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble de politiques et procédures communes de nature à servir au mieux l'organisation et pouvant être appliquées à l'échelle de la société.

Les politiques et procédures de contrôle interne sont destinées à tous les salariés et dirigeants de la société et, le cas échéant, à ses administrateurs, servant ainsi de cadre général pour la conception de leurs propres processus.

Ces politiques et procédures tiennent compte des particularités de chaque entité juridique et sont adaptées, si besoin est, à son activité, sa taille, son mode d'organisation, ainsi qu'à son environnement juridique et réglementaire.

Un « Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle » a été adopté à l'échelle du Groupe en 2009. Ce Code est destiné à permettre à tous les salariés, dirigeants et administrateurs de la société d'avoir une approche homogène des questions d'intégrité et à s'assurer que SES conduit ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables et des règles les plus strictes de déontologie professionnelle. En 2015, les stages de mise à niveau obligatoires destinés à tous les salariés de SES dans le monde ont été maintenus pour renforcer la sensibilisation au respect du code et de la conformité.

Le Comité Conformité de SES, composé de responsables désignés de la gestion de la conformité dans chaque site important de la société, a pour mission d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce Code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents. Le

Comité se réunit régulièrement pour débattre de sujets importants ou de questions d'actualité. Reflet de l'expansion de la société sur de nouveaux marchés en développement, la composition de ce comité comprend désormais des représentants des bureaux de SES, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

SES a désigné un Directeur chargé de la protection des données pour mieux respecter les lois et règlements sur la confidentialité des données.

L'autre élément important de l'environnement de contrôle réside dans la coordination de la gestion des risques et des contrôles internes. Les systèmes de gestion des risques et des contrôles internes se complètent mutuellement pour assurer le contrôle des activités de la société.

GESTION DES RISQUES

SES a adopté une politique de gestion des risques conforme aux principes proposés par le COSO et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES.

À son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place.

Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été établies et transmises aux divers responsables de la gestion des risques pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Un coordinateur de la gestion des risques a été nommé pour dresser un bilan approprié des risques auxquels SES est confronté.

Tous les risques identifiés sont classés par catégories, évalués par les responsables de la gestion des risques et analysés par le Comité de gestion des risques.

Les évolutions concernant des risques clés sont régulièrement portées à la connaissance du Comité exécutif, du Comité d'audit et de risque ainsi que du Conseil d'administration.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE INTERNE

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il convient de noter ce qui suit :

→ Le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; il est tenu informé des modifications pertinentes apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Des orientations écrites, régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société

et des changements de réglementation, sont mises à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Elles donnent un résumé des politiques et procédures de la société sur le plan comptable et financier.

- Des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué.
- L'exhaustivité et la comptabilisation en temps opportun de l'information financière sont garanties au moyen d'examens réguliers, du contrôle des indicateurs de performance clés, de procédures de validation par des chefs de services et, à titre de vérification supplémentaire, des processus d'audit interne et externe.
- Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les risques de marché, de crédit et de change auxquels le groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques.
- La société utilise un système élaboré de reporting financier. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière de la société par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent.
- D'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale.
- Les réviseurs externes réalisent un examen limité des états financiers semestriels consolidés et un audit complet des comptes annuels consolidés de la société.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il convient de noter ce qui suit :

- Le service de la trésorerie utilise un logiciel spécifique qui permet d'effectuer un contrôle efficace de la mise en œuvre de la stratégie de couverture de SES face aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce logiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie des sociétés affiliées de SES.
- Pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire, la société fait appel à un système permettant l'autorisation sécurisée et le transfert des paiements du système comptable SAP actuel directement à la banque.
- Il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre les membres de la direction, des services trésorerie et comptabilité de SES.
-

- Pour rationaliser les processus de gestion de la trésorerie, SES a centralisé les services bancaires internes au sein d'un seul et même pôle et réduit le nombre de dispositifs de mise en commun de la trésorerie. Ce système bancaire interne est entièrement intégré et géré par le système SAP.
- SES conclut essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars US. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.
- Les activités de trésorerie à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés avec des tiers et, en particulier, les activités de couverture engagées pendant l'année sont autorisées dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration.
- Un rapport de trésorerie succinct est adressé tous les trimestres au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier.
- Pour renforcer ces contrôles, la politique de gestion de la trésorerie est régulièrement mise à jour. De plus, une stratégie de gestion du risque de change conjugue à un plan de financement pluriannuel basé sur le plan d'affaires stratégique de SES, a été préparée et présentée au Comité d'audit et de risque.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il convient de noter ce qui suit :

- Les principes essentiels de SES en matière de gestion des risques fiscaux sont exposés dans la Charte fiscale de SES. Les positions fiscales sont analysées sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Elles sont formalisées et présentées dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes. Le département fiscal s'efforce d'obtenir, chaque fois que possible, auprès des autorités fiscales locales concernées, des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement de la société.
- L'équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation en matière de prix de transfert entre les sociétés SES, servant de base à toutes les transactions entre ces mêmes sociétés. Les rapports concernant les prix de transfert de SES (dont les analyses fonctionnelles et économiques ainsi que les études comparatives) sont intégrés dans un cadre comprenant un dossier permanent

• **Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne**

et une politique relative aux prix de transfert.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il convient de noter ce qui suit :

- Le département de la technologie est chargé des achats de satellites et lanceurs, des achats et de la maintenance des stations terrestres ainsi que de l'administration, du contrôle et de l'exploitation de la flotte satellitaire.
- Le reporting concernant les commandes de satellites et les processus de gestion du risque des activités opérationnelles, qui permettent de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale a été intégré dans le cadre de la gestion du risque de la société.
- Les procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Les contrôleurs ont suivi une formation appropriée et ont la qualification requise pour exécuter de telles procédures. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. Un logiciel de contrôle des satellites est utilisé et des procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital sont appliquées à l'ensemble de la flotte SES.
- SES a conçu un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats pour répondre, à un niveau de management approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. Les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées afin de fournir une assistance efficace et dans les délais aux clients.
- Le processus de traitement des urgences et événements imprévus concernant les satellites a été adapté à la structure organisationnelle actuelle de la société.
- En 2015, les systèmes de notification d'alertes et de traitement des problèmes éventuels ont fait l'objet de tests. Les équipes chargées du rétablissement après urgence y ont participé et, chaque fois que des domaines d'amélioration ont été identifiés, une analyse a posteriori a été menée et la documentation relative aux tests a été mise à jour.
- SES possède des capacités adéquates de remplacement pour le contrôle des satellites grâce à des centres de contrôle situés en Europe et aux États-Unis (Satellite Operations Centres ou SOC).
- En Europe, les principales opérations satellitaires sont gérées à partir du nouveau centre technique de Betzdorf et du SOC de Gibraltar et, en Amérique du Nord, à partir du SOC de Princeton. Les projets de SOC de Betzdorf et de Princeton ont permis de renforcer l'efficacité du contrôle satellitaire et la sécurité du réseau.
- En cas de catastrophe majeure affectant le principal centre de contrôle des opérations satellitaires (SOC) aux États-Unis, le principal centre

de contrôle (SOC) européen prendra aussitôt la relève jusqu'à ce que le SOC de secours aux États-Unis soit pourvu en personnel requis pour assurer la prise en charge des opérations ;

- En cas de catastrophe majeure affectant le principal centre européen de contrôle des opérations satellitaires (SOC), le SOC de Gibraltar et le SOC principal des États-Unis prendront aussitôt la relève. Une fois doté en personnel, le SOC européen de secours prendra en charge les opérations relatives à plusieurs satellites pour alléger la charge de travail du SOC de Gibraltar et du SOC principal des États-Unis.

Des capacités d'appoint et de réserve appropriées sont actuellement installées dans les régions et domaines suivants :

- SPS a été équipé de manière à assurer la liaison montante du décodeur des chaînes de télévision en réception directe pour la position orbitale 19,2° lorsque le centre de Betzdorf n'est pas disponible (non associé aux fonctions de télémétrie, poursuite et contrôle (« TT&C »)).
- À Woodbine, des installations redondantes d'alimentation en carburant et d'alimentation sans coupure (*Uninterruptible Power Supply* ou « UPS ») ont été mises en place pour renforcer les systèmes de secours en cas d'urgence.
- À Manassas, tous les appareils de distribution d'électricité des systèmes d'alimentation d'appoint ont été soumis à des contrôles par balayage thermique et des modifications ont été apportées pour améliorer la fiabilité des appareils. Par ailleurs, les systèmes électroniques, qui étaient situés en « zone inondable », ont été transférés en zone sécurisée et les mesures existantes de protection contre les inondations ont été améliorées pour éviter tous dégâts potentiels.
- La fonction TT&C est actuellement disponible pour chaque satellite grâce à au moins deux sites d'antennes indépendants. Les sites sont connectés par un réseau de pointe à double redondance à au moins deux centres de contrôle installés sur des sites différents.
- Un système de remplacement pour le contrôle au sol a été mis en place aux États-Unis pour les satellites Loral et Airbus Défense and Space afin de renforcer les capacités de récupération d'urgence des centres de contrôle de satellites européens.
- Le réseau mondial de soutien aux fonctions TT&C a été sensiblement renforcé grâce au déploiement d'un réseau Multi Protocole Label Switching (MPLS) de pointe à double redondance reliant tous les centres de contrôle de satellites et sites TT&C dans le monde.
- Le système d'appoint européen des fonctions TT&C a été aménagé pour couvrir les besoins de SES ; il est doté d'un plan de substitution pleinement opérationnel pour tous les satellites ASTRA.

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il convient de noter ce qui suit :

- La direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Des politiques et procédures ont été définies et mises en œuvre pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles.
- La direction s'est engagée à améliorer la sécurité de l'information grâce à la mise en place d'un Comité de gouvernance des données et de sécurité de l'information.
- Les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site.
- SES est dotée de plans de secours et de restauration pour ses applications de gestion en cas de sinistre. Les tests annuels réguliers, qui ont également eu lieu en 2015, ont confirmé que SES était en mesure de récupérer toutes les applications de back-office d'une importance cruciale pour les missions satellitaires conformément aux objectifs et délais de récupération fixés.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Depuis janvier 2015, les principales opérations commerciales de SES sont gérées et exploitées sur la plate-forme SAP du Groupe, qui permet le partage de processus et contrôles communs.

La nouvelle fonction Sécurité et Autorisation SAP a vocation à améliorer en continu la gestion de l'accès à la plate-forme SAP, grâce au module Risque de gouvernance et Déontologie SAP, récemment introduit et centré sur le contrôle des accès et processus.

Pour accompagner ce processus, la fonction Sécurité et Autorisation SAP a lancé un projet visant à définir et mettre en œuvre une politique globale de sécurité SAP.

Le fonctionnement de la plate-forme d'hébergement SAP continue d'être perfectionné dans plusieurs domaines, dont la confidentialité et le cryptage des données, ainsi que la détection des intrusions. Un guide détaillé permet d'assurer un fonctionnement harmonieux et sécurisé de la plate-forme PGI (progiciel de gestion intégrée) de la société.

La communication interne permet une bonne circulation de l'information et favorise la mise en œuvre des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques en fournissant des objectifs par métier et division et en transmettant des instructions et informations à tous les niveaux de SES. Le portail intranet de la société et les outils de collaboration sont essentiels au partage de l'information d'un bout à l'autre de la société.

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

Les opérations de surveillance s'effectuent de deux manières : par le biais d'évaluations régulières ou d'évaluations séparées. Les évaluations régulières sont réalisées par la direction dans le cadre d'opérations de routine ; elles sont intégrées dans les processus métier et effectuées en temps réel suite à une évolution des conditions.

La fonction d'audit interne de SES procède à des évaluations séparées de la pertinence et du respect des règlements de la société et des procédures de contrôles internes.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations de la société, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société.

Afin de garantir un degré d'indépendance et une efficacité de la communication adéquats, la fonction d'Audit interne rapporte directement au Comité d'audit et de risque, et a une ligne de rapport fonctionnelle vers le Président et Directeur Général.

Les tâches de la fonction d'Audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit et de risque. Ce plan est le résultat d'une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques qui s'appuie elle-même sur le registre des risques de SES. L'évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations.

L'Audit interne assure un suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de correction des faiblesses des contrôles internes, et adresse régulièrement des rapports de conformité au Président et Directeur Général et au Comité d'audit et de risque.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes de la société.

La structure de substitution de l'entité SES Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui traitent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose diverses restrictions au Conseil d'administration et à la direction générale concernant la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et la mise en place d'une structure d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne direct de cette entité en 2015 conformément aux restrictions ainsi imposées. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de gestion des risques et de contrôle interne obligatoire, qui fait l'objet d'une

évaluation et de tests par un service d'audit tiers. Une procédure de reporting appropriée sur les activités du service d'audit tiers a été mise en place pour informer l'Audit interne de SES et le Comité d'audit et de risque.

Il convient, par ailleurs, de noter que PwC en tant que réviseur externe, examine les comptes de l'entité SES Government Solutions.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du Groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le Vice-président du service « Relations avec les investisseurs » est chargé de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du Groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La notion de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) désigne les valeurs et comportements qui témoignent d'une politique responsable à l'égard des communautés et des sociétés dans lesquelles elle opère. Pour se faire une idée précise de la responsabilité sociale d'une entreprise plusieurs facteurs doivent être pris en compte, dont les initiatives en faveur de la protection de l'environnement, la contribution à des projets éducatifs, les activités caritatives, la gestion des ressources humaines ainsi que la stratégie d'entreprise.

En matière de responsabilité sociale de l'entreprise, SES va au-delà du simple respect des lois et règlements applicables pour englober des objectifs qu'elle a elle-même fixés. SES a pris un certain nombre d'engagements et défini ses meilleures pratiques. Ces mesures lui ont valu la reconnaissance des actionnaires, investisseurs, clients et salariés, ainsi qu'une excellente réputation de société citoyenne.

SES satisfait non seulement aux exigences du cadre juridique existant mais publie aussi de sa propre initiative des informations non financières complémentaires, dans le cadre du présent rapport, qui, aux termes de la directive 2014/95/UE, ne deviendront obligatoires qu'à compter de 2018.

ENVIRONNEMENT

Depuis 2008, SES publie les émissions de CO₂ liées à ses activités en participant officiellement au projet CDP (Carbon Disclosure

Project), qui recueille les données relatives à l'ensemble des sites et activités de SES.

Les données collectées dans le cadre du projet CDP sont réparties en trois catégories :

- Scope 1 : combustibles directs (comme les combustibles chimiques et le gaz)
- Scope 2 : consommation d'énergie indirecte (électricité ou chaleur achetée)
- Scope 3 : autres émissions (trajets du personnel pour se rendre au travail, déchets, réfrigérants)

En 2014, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, finance et marketing, ont généré environ 35 087 tonnes d'émissions de CO₂, dans le monde, soit une baisse de 9% par rapport à 2013.

Les émissions Scope 2, liées à la consommation d'électricité, ont représenté la majeure partie des émissions de SES en 2014 (environ 48%). Les émissions Scope 1 ont été abaissées d'environ 18%. Les émissions Scope 1 et Scope 2 ont diminué de 3 681 tonnes en tout. Les émissions Scope 3, qui correspondent aux déplacements professionnels, y compris les trajets quotidiens du personnel pour se rendre au travail, ont diminué de 3 200 tonnes à 28% en tout. Les téléports ont généré la majeure partie des émissions en Scope 1 et Scope 2.

ÉVOLUTIONS DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE SES

Année	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Scope 1	6 546	6 621	6 959	6 464	12 397	17 317	14 432
Scope 2	17 080	17 391	20 475	27 758	26 846	32 471	26 507
Scope 3	11 460	14 756	5 873	4 937	2 309		
Émissions totales	35 087	38 768	33 307	39 159	41 553	49 788	40 939

Pour plus de détails concernant le projet CDP, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.cdproject.net.

SES a mis en place un plan de réduction significative des émissions de CO₂ au siège de Betzdorf, au Luxembourg et continue à soutenir les initiatives visant à réduire à titre permanent les émissions de dioxyde de carbone en particulier dans le cadre des travaux de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation des infrastructures. Au Luxembourg, la société s'est également dotée d'une centrale de cogénération qui réduit les émissions du réseau général. Par ailleurs, depuis janvier 2010, le siège de SES est alimenté en hydro-électricité, une énergie qui peut être considérée comme non génératrice de dioxyde de carbone. Il en va de même des installations du groupe en Suède. L'utilisation d'énergies renouvelables a eu un impact additionnel significatif (estimé à 6 000 tonnes) sur les émissions de gaz à effet de serre de la société au Luxembourg. Cependant, compte tenu des règles de comptabilisation des émissions de CO₂,

cette réduction n'est pas reflétée dans le volume des émissions publié par le projet CDP. SES applique les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. La société veille également à ce que les rayonnements émis par les stations terrestres restent en deçà des limites définies par les pays concernés. Le respect de ces règles par SES est soumis à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

ET Index, une start-up basée à Londres, encourage les investissements «verts» en fournissant aux investisseurs des données sur les émissions de carbone et un suivi dans ce domaine, à la fois pour les portefeuilles et les sociétés individuelles. La société assure le suivi

des émissions de gaz à effet de serre et intègre des éléments tels que la consommation d'électricité, la chaîne d'approvisionnement et autres émissions indirectes. ET Index a établi un classement des 800 plus grandes entreprises au monde sur la base de leurs émissions respectives pondérées aux fins de comparaison entre les plus gros émetteurs de la liste et les plus faibles. Chaque société se voit attribuer une note d'intensité, correspondant aux tonnes d'équivalent CO₂ produites par million de dollars (650 000 livres sterling) de chiffre d'affaires réalisé. En 2015, SES s'est classée à la 11^e place.

ÉDUCATION

Au Luxembourg, SES poursuit son partenariat avec l'Université de Luxembourg portant sur le développement conjoint d'un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires. SES coopère à cet effet avec le département Interdisciplinary centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de cette même Université. SES finance par ailleurs, une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias au sein de la Faculté de droit, économie et finance. Toujours au Luxembourg, SES a conclu un accord de coopération avec l'Université Sacred Heart, qui porte à la fois sur des services éducatifs pour les salariés de SES et des étudiants en stage.

À Strasbourg, France, SES a continué à financer avec l'International Space University (ISU) des bourses d'études supérieures destinées à des étudiants spécialisés dans les applications spatiales avancées.

Au Bénin, Afrique, SES accorde également des bourses d'études à des étudiants de l'African School of Economics (ASE) afin de suivre les cours de l'Université de Princeton, un partenaire aux États-Unis.

Aux États-Unis, SES finance le programme de Master de l'Institut Stevens de Technologie, Université de recherche mixte de Hoboken, New Jersey.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE

L'équipe SES dans son ensemble mène des actions ciblées en faveur d'œuvres de bienfaisance, qui englobent les activités caritatives inscrites au programme de dons effectués par les salariés et complétés par SES, les associations financées par SES et les projets caritatifs ayant vocation à assurer la formation et le développement des RH. Les dons effectués par SES comprennent les contributions annuelles à de bonnes œuvres, les contributions exceptionnelles aux zones frappées par des catastrophes, le programme SES Gives Back! et une course organisée pour une association caritative locale. Les activités de SES dans ce domaine stimulent et motivent les salariés du groupe qui incitent à leur tour des collègues à redonner à la société et aux pays dans lesquels SES opère.

En 2015, SES a complété les dons de ses salariés aux organisations caritatives suivantes : la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, l'Oxfam, l'Unicef, Médecins Sans Frontières et Télécoms Sans Frontières.

Autre sujet de fierté pour SES : les initiatives prises de leur propre

chef par ses salariés en faveur de la société. En 2015, les équipes SES ont donné de leur temps et de leur argent aux organismes et projets suivants : la Société de lutte contre le cancer de Singapour (Singapore Cancer Society), la Société de lutte contre la leucémie et le lymphome (Leukemia and Lymphoma Society) aux États-Unis, l'organisation caritative Martha's Table pour le don de vêtements aux États-Unis, la course Dragon Boat pour la recherche sur le cancer du sein, la construction du Village Vert à Manille, la construction d'une école primaire en Tanzanie, le programme d'aide à la réinstallation des réfugiés syriens en Allemagne, les bourses d'études pour des jeunes du Burkina Faso, sans parler de leurs contributions à la Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf SOS Village d'Enfants, à la Fondation JED Belgique et à l'Académie royale d'art dramatique (RADA).

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2015, le Groupe employait 1314,5 collaborateurs (en équivalent temps plein) dans le monde, soit 462,2 au siège au Luxembourg, 405,1 dans le reste de l'Europe, 357,3 aux États-Unis et 89,9 dans le reste du monde. La répartition des effectifs selon le sexe est la suivante : 25% de femmes et 75% d'hommes.

SES est une société internationale avec des salariés de 55 nationalités différentes : 22 au sein de l'équipe de direction à des postes de cadre dirigeant et 19 pour le programme SES destiné aux cadres à fort potentiel. Les cinq pays les plus représentés au sein du personnel de SES sont les États-Unis (350 salariés), l'Allemagne (305), la France (102), le Royaume-Uni (84) et le Luxembourg (69). Les initiatives de SES en matière de ressources humaines concernant la diversité, le perfectionnement, l'organisation du lieu de travail ou la gestion des connaissances sont décrites en détail à la page 32 sous le titre « Talents de nouvelle génération ».

ENTREPRISE

Les technologies satellitaires jouent un rôle important dans les infrastructures de communications mondiales. La direction de la société SES et l'équipe Corporate ont pour mission d'asseoir cette importance et de communiquer largement en la matière. Pour ce faire, nous avons engagé plusieurs actions visant notamment à faire passer le message de SES sur l'intérêt du satellite, à élaborer sa stratégie d'entreprise et à privilégier l'innovation dans son approche technologique.

Le rôle et l'importance du satellite dans les architectures réseau de nouvelle génération sont les maîtres mots des productions narratives de SES et une composante essentielle de son engagement sociétal. C'est un message que SES s'efforce de véhiculer à la moindre occasion ; en 2015, la société a communiqué ce récit à des milliers de personnes. Au second semestre 2015, en effet, le Luxembourg a assuré la présidence de l'Union européenne. SES a organisé à cette occasion un vaste programme de visites, accueillant près de 800 personnes au siège de Betzdorf. Diplomates, représentants des institutions de l'UE ou des États membres de l'UE, tous ont répondu à l'invitation de SES et ont manifesté un intérêt certain pour les satellites et le rôle qu'ils

jouent dans la société. En 2015, SES a aussi organisé des tournées et activités de relations publiques dans le monde entier pour transmettre ce même message au Mexique, aux Philippines, aux Émirats Arabes Unis, au Brésil, au Cameroun, au Nigéria, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Les représentants de SES ont aussi participé à des conférences organisées dans ce même but. SES était présente à des événements comme Euroconsult, ARTES, IBC, GSMA Mobile World Congress, Brussels Space Conference, Paris Air Forum et Davos Global Agenda 2015; la société a aussi accueilli le SES Broadcast Forum et les Journées de l'industrie de SES. Toutes ces initiatives ont contribué à une prise de conscience du rôle clé du satellite dans la numérisation et à une plus large visibilité des récits relatifs à l'univers des satellites et à l'espace par-delà notre secteur.

La stratégie de SES, basée sur la globalisation, la verticalisation, l'innovation et la priorité donnée aux applications, joue aussi un rôle important dans son récit stratégique. La stratégie de verticalisation de SES va au-delà de son activité centrale, les services vidéo, pour rendre compte de l'importance que le satellite peut avoir dans d'autres industries. En définissant ses verticales, SES a recentré son organisation sur quatre segments clés: les services vidéo, les services de mobilité, les services aux entreprises et les services aux administrations publiques de manière à identifier clairement des domaines dans lesquels SES est en mesure de répondre aux besoins de la société. Outre la verticalisation, SES continue d'étudier avec soin la manière d'intégrer au mieux ses intérêts commerciaux et les besoins de telle ou telle communauté. Le programme de formation Elevate, mis en place par SES et qui a permis de former 4000 installateurs dans 14 pays africains, est l'une de ces initiatives.

Enfin, les réalisations de SES en matière d'innovation mettent en lumière son rôle de leader éclairé, de moteur de l'innovation et de pionnier mais aussi d'investisseur. Dans le cadre de ses activités d'innovation, SES contribue au développement de produits et programmes qui témoignent des atouts uniques du satellite pour relever les défis institutionnels, mais aussi en termes d'infrastructures et d'environnement. emergency.lu, SATMED et les programmes SES d'écoles connectées fonctionnant à l'énergie solaire sont autant de preuves du rôle clé que peut jouer le satellite pour améliorer la vie de chacun dans le monde. (On trouvera une description détaillée de toutes ces initiatives dans la section consacrée à la société en page 38.)

DECLARATION DE RESPONSABILITE

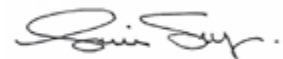
Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité Exécutif d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du Groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du Groupe. Conformément à

l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les comptes annuels statutaires, préparés suivant les lois et règlements en vigueur à Luxembourg, et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de la société SES prise individuellement, ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, pour l'exercice 2014. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements, de la performance et de la position de la société SES prise individuellement ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, ainsi que des risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, le cas échéant.

25 février 2016



Romain Bausch
Président du Conseil
d'administration



Karim Michel Sabbagh
Président et Directeur général

RÉSULTATS FINANCIERS





COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires publié progresse de 5,0% à 2 014,5 millions d'euros, compte tenu des gains de change liés à l'appréciation du dollar sur la part de 45,0% du chiffre d'affaires du groupe, libellée dans cette monnaie (2014: 42,3 %).

À taux de change constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 3,2% par rapport à l'exercice 2014, principalement en raison de la baisse des ventes de répéteurs en Europe dans le cadre de l'accord global conclu avec Eutelsat en 2014, de l'impact des contrats de

renouvellement des capacités conclus avec EchoStar sur les satellites AMC-15/AMC-16 à la fin de 2014 et du transfert prévu des capacités contractées par ARSAT sur son propre satellite. Retraité de ces facteurs, le chiffre d'affaires du groupe est resté stable (à taux de change constants) à la faveur de la croissance générée par les infrastructures et les services dans les segments vidéo, mobilité et administrations publiques, partiellement compensée par une diminution du chiffre d'affaires dans les services aux entreprises.

En millions d'euros	2015	2014	Variation	Variation
Tel que publié :				
Services vidéo	1 354,9	1 260,8	+94,1	+7,5%
Services aux entreprises	307,6	324,3	(16,7)	-5,1%
Services de mobilité	52,9	35,9	+17,0	+47,4%
Services aux administrations publiques	255,6	215,1	+40,5	+18,8%
Autres ¹	43,5	83,0	(39,5)	n/m
Total Groupe	2 014,5	1 919,1	+95,4	+5,0%
À taux de change constants :				
Services vidéo	1 354,9	1 325,3	+29,6	+2,2%
Services aux entreprises	307,6	380,7	(73,1)	-19,2%
Services de mobilité	52,9	42,5	+10,4	+24,5%
Services aux administrations publiques	255,6	247,4	+8,2	+3,3%
Autres ¹	43,5	85,4	(41,9)	n/m
	2 014,5	2 081,3	(66,8)	-3,2%

¹ Le poste « Autres » inclut le chiffre d'affaires qui n'a pas été directement généré par une verticale de marché ainsi que les contributions au chiffre d'affaires des missions temporaires, dont la vente de répéteurs européens en 2014 et 2015 et la contribution de la mission temporaire d'ASTRA 1G au quatrième trimestre 2014

L'**EBITDA** progresse de 4,6% à 1 494,2 millions d'euros (en baisse de 3,6% à taux de change constants). Les **charges d'exploitation** de l'exercice sont en hausse de 5,9% sous l'effet de l'impact lié au raffermissement du dollar US. À taux de change constants,

les charges d'exploitation se replient à 10,2 millions d'euros suite à la diminution du coût des ventes et à la poursuite de l'optimisation des charges fixes. La **marge d'EBITDA** ressort à 74,2 % (2014: 74,4%).

En millions d'euros	2015	2014	Change	Change
Charges d'exploitation (en publié)	(520,3)	(491,1)	(29,2)	-5,9%
Charges d'exploitation (exercice précédent à taux de change constants)	(520,3)	(530,5)	+10,2	+1,9%
EBITDA (en publié)	1 494,2	1 428,0	+66,2	+4,6%
EBITDA (exercice précédent à taux de change constants)	1 494,2	1 550,8	(56,6)	-3,6%

Le **résultat opérationnel** est en hausse de 1,4% à 894,6 millions d'euros (en baisse de 5,2% à taux de change constants). L'augmentation de 9,9% des **dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels** s'explique principalement par l'impact lié au raffermissement du dollar US. À taux de change

constants, les dotations aux amortissements sont en baisse de 1,2% par rapport à 2014. Les dotations aux amortissements sur actifs corporels comprennent une provision pour dépréciations au titre du satellite AMC-16 en raison de la perte de puissance observée au cours de l'exercice.

En millions d'euros	2015	2014	Variation	Variation
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(536,8)	(491,6)	(45,2)	-9,2%
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(62,8)	(53,8)	(9,0)	-16,7%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels (en publié)	(599,6)	(545,4)	(54,2)	-9,9%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels (exercice précédent à taux de change constants)	(599,6)	(606,9)	+7,3	+1,2%
Résultat opérationnel (en publié)	894,6	882,6	+12,0	+1,4%
Résultat opérationnel (exercice précédent à taux de change constants)	894,6	943,9	(49,3)	-5,2%

Le résultat après impôt progresse de 5,0% à 674,0 millions d'euros. Les **charges financières nettes** s'inscrivent à 19,3 millions d'euros, en baisse de 12,5% par rapport à l'exercice précédent, compte tenu d'une augmentation des gains de change nets liés à l'impact positif de l'appréciation du dollar US. Les activités de

refinancement de SES depuis le début de 2014 ont entraîné une diminution de 1,4% des charges nettes d'intérêt du groupe. La **charge fiscale** du groupe s'élève à 84,9 millions d'euros (2014: 85,2 millions d'euros) soit un **taux d'imposition effectif** de 11,2% (2014: 11,7%).

En millions d'euros	2015	2014	Variation	Variation
Charges nettes d'intérêt	(196,5)	(199,3)	+2,8	+1,4%
Intérêts capitalisés	22,1	23,7	(1,6)	-6,6%
Résultat des opérations de change	38,7	20,6	+18,1	n/m
Résultat financier	(135,7)	(155,0)	+19,3	+12,5%
Résultat avant impôt	758,9	727,6	+31,3	+4,3%
Charge fiscale	(84,9)	(85,2)	+0,3	+0,4%
Résultat après impôt	674,0	642,4	+31,6	+5,0%
Quote-part du résultat des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence	(126,7)	(39,0)	(87,7)	n/m
Intérêts minoritaires	(2,4)	(2,6)	+0,2	+2,8%
Résultat net part du groupe	544,9	600,8	(55,9)	-9,3%

La quote-part du Groupe dans les pertes des co-entreprises et sociétés mises en équivalence s'établit à 126,7 millions d'euros. Cette perte est principalement due à l'effet des variations non monétaires liées à l'entrée en service commercial d'O3b Networks.

En conséquence, le **résultat net part du groupe** s'inscrit à 544,9 millions d'euros (2014: 600,8 millions d'euros), soit un **bénéfice par action** de 1,34 EUR (2014: 1,49 EUR).

CASH-FLOW ET FINANCEMENT

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles sont en hausse de 17,0% par rapport à l'exercice précédent, y compris l'impact des gains de change liés à l'appréciation du dollar sur la génération de trésorerie du groupe et autres variations du fonds de roulement. Le taux de conversion de la trésorerie du groupe, tel que mesuré par le ratio des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles sur l'EBITDA, s'établit à 97,1% (2014: 86,8%).

Les fonds affectés au financement des nouveaux programmes satellitaires ont contribué à un accroissement des activités d'investissement. Le **cash-flow disponible avant opérations de financement** augmente de 20,5% par rapport à l'exercice précédent; il représente 44,2% du chiffre d'affaires du groupe (2014: 38,5%).

En millions d'euros	2015	2014	Change	Change
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 450,6	1 239,5	+211,1	+17,0%
Activités d'investissement	(560,6)	(501,1)	(59,5)	-11,9%
Cash-flow disponible avant opérations de financement	890,0	738,4	+151,6	+20,5%

Au 31 décembre 2015, l'**endettement net** du groupe s'établit à 3 792,0 millions d'euros en repli de 4,3% par rapport à l'exercice précédent. Le ratio d'**endettement net sur EBITDA** est en baisse à 2,54 fois.

En millions d'euros	2015	2014	Variation	Variation
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	4 431,7	4 486,1	(54,4)	-1,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(639,7)	(524,5)	+115,2	+22,0%
Endettement net	3 792,0	3 961,6	(169,6)	-4,3%
Endettement net / EBITDA	2,54 fois	2,77 fois		

Au 31 décembre 2015, le **taux d'intérêt moyen** pondéré de SES s'établit à 3,78% (hors frais de montage des prêts et commissions)

contre 3,84% au 31 décembre 2014. L'**échéance moyenne pondérée de la dette** est de 8,4 ans (31 décembre 2014: 8,7 ans).

DIVIDENDE

Le Conseil d'administration propose un **dividende** de 1,30 euro par action de catégorie A et de 0,52 euro par action de catégorie B, soit une hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Le dividende, après avoir été soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la société, le 7 avril 2016, sera versé aux actionnaires le 27 avril 2016.

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Le chiffre d'affaires de SES au titre de l'exercice 2016 devrait, selon les prévisions, se situer entre 2 010 millions d'euros et 2 050 millions d'euros. La marge d'EBITDA du groupe devrait, quant à elle, s'établir entre 73,5% et 74%. Les prévisions financières se fondent sur un taux de change moyen EUR/USD de 1,10, mais aussi sur l'état de santé nominal de la flotte et sur le calendrier de lancement.

SES continue d'investir dans de nouveaux programmes satellitaires, principal levier d'une croissance durable. Chaque programme contribue dans une large mesure à accroître les capacités de SES dans ses quatre verticales de marché, en particulier dans les marchés émergents. En plus du lancement de SES-9, SES procédera au lancement de six nouveaux satellites avant la fin de 2017, qui fourniront 180 répéteurs large faisceau supplémentaires et une capacité haut débit (HTS) de 36 GHz.

De plus, RR Media devrait générer un chiffre d'affaires compris entre 160 millions d'euros et 170 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, à la faveur de l'impact en année pleine de deux importantes acquisitions réalisées en 2015. La marge d'EBITDA de RR Media est comparable à celle des activités de services actuelles de SES. L'acquisition par SES d'une participation de 100% dans RR Media est soumise au processus d'approbation réglementaire, qui devrait être finalisé au second semestre 2016.

Ces investissements de croissance devraient générer un chiffre d'affaires annualisé supplémentaire compris entre 250 millions d'euros et 300 millions d'euros (soit l'équivalent d'environ 15% du chiffre d'affaires du groupe en 2015) pour un taux d'utilisation moyen stable d'environ 75%.

Les résultats de SES pour le premier trimestre 2016 seront publiés le 29 avril 2016.

UTILISATION DE LA FLOTTE

Équivalent à 36 MHz	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Nombre de répéteurs en service en Europe	297	293	305	302	304
Nombre de répéteurs disponibles en Europe	366	366	374	374	374
Taux d'utilisation en Europe (%)	81,1%	80,1%	81,6%	80,7%	81,3%
Nombre de répéteurs en service en Amérique du Nord	265	254	263	264	266
Nombre de répéteurs disponibles en Amérique du Nord	379	379	379	379	379
Taux d'utilisation en Amérique du Nord (%)	69,9%	67,0%	69,4%	69,7%	70,2%
Nombre de répéteurs en service à l'international	553	524	533	520	523
Nombre de répéteurs disponibles à l'international	789	755	765	749	749
Taux d'utilisation à l'international (%)	70,1%	69,4%	69,7%	69,4%	69,8%
Groupe SES: nombre de répéteurs en service	1 115	1 071	1 101	1 086	1 093
Groupe SES: nombre de répéteurs disponibles	1 534	1 500	1 518	1 502	1 502
Groupe SES: taux d'utilisation	72,7%	71,4%	72,5%	72,3%	72,8%

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

	Taux moyen 2015	Taux de clôture 2015	Taux moyen 2014	Taux de clôture 2014
1 EUR = dollar US	1,1150	1,0887	1,3348	1,2141

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION (LIAISON DESCENDANTE)

En millions d'euros	T4 2015	T4 2014	Variation	Variation	2015	2014	Variation	Variation
Tel que publié:								
Europe	274,4	259,9	+14,5	+5,5%	1 034,5	1 017,7	+16,8	+1,6%
Amérique du Nord	96,7	88,8	+7,9	+8,9%	389,5	341,7	+47,8	+14,0%
International	150,8	163,8	(13,0)	-7,9%	590,5	559,7	+30,8	+5,5%
Total Groupe	521,9	512,5	+9,4	+1,8%	2 014,5	1 919,1	+95,4	+5,0%
À taux de change constants:								
Europe	274,4	259,8	+14,6	+5,6%	1 034,5	1 016,8	+17,7	+1,7%
Amérique du Nord	96,7	101,7	(5,0)	-4,9%	389,5	406,8	(17,3)	-4,3%
International	150,8	183,4	(32,6)	-17,8%	590,5	657,7	(67,2)	-10,2%
Total Groupe	521,9	544,9	(23,0)	-4,2%	2 014,5	2 081,3	(66,8)	-3,2%

En Europe, le chiffre d'affaires publié a progressé de 1,6% (en hausse de 1,7% à taux de change constants) à 1 034,5 millions d'euros, la diminution des ventes de répéteurs à Eutelsat (dans le cadre du contrat global de 2014) ayant été largement compensée par le fort taux de pénétration des chaînes de télévision Haute Définition (TVHD), l'introduction commerciale de la diffusion en Ultra Haute Définition (Ultra HD), ainsi que par la croissance continue des activités de services à valeur ajoutée de SES.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires ressort à 389,5 millions d'euros, en hausse de 14,0% en publié, dont les gains de change liés au raffermissement du dollar. À taux de change constants, le chiffre d'affaires s'inscrit en baisse de 4,3%, principalement en raison de l'impact du contrat de renouvellement des capacités conclu avec EchoStar sur les satellites AMC-15/AMC-16 à la fin de 2014. Ce repli a compensé la croissance générée par la contribution au chiffre d'affaires liée à la phase de construction des contrats portant sur l'hébergement des charges utiles WAAS (Wide Area Augmentation System) et GOLD (Global-Scale Observations of the Limb and Disk).

Dans les activités internationales, le chiffre d'affaires publié a augmenté de 5,5% à 590,5 millions d'euros. À taux de change constants, il s'est replié de 10,2% suite à l'impact de l'appréciation du dollar américain sur certains clients dans les services aux

entreprises et au transfert programmé des capacités contractées par ARSAT sur son propre satellite. Ce repli a compensé la progression liée à la conclusion d'importants contrats luriannuels dans les marchés émergents.

SEGMENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Infrastructures	Services	Éliminations/ Autres opérations ¹	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 727,3	526,3	(239,1)	2 014,5
EBITDA	1 450,0	87,5	(43,3)	1 494,2
Marge d'EBITDA en 2015	84,0%	16,6%		74,2%
Marge d'EBITDA en 2014 (exercice précédent à taux de change constants)	84,2%	16,3%		74,5%

¹ L'élimination du revenu fait principalement référence à l'effet « pull-through » du segment des infrastructures sur celui des services tandis que l'impact sur l'EBITDA correspond aux dépenses d'entreprise non allouées.

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (TELLE QUE PUBLIÉE)

En millions d'euros	Q4 2014	Q1 2015	Q2 2015	Q3 2015	Q4 2015
Taux de change moyen du dollar	1,2530	1,1562	1,0981	1,1124	1,0933
Chiffre d'affaires	512,5	477,8	521,3	493,5	521,9
Charges d'exploitation	(134,2)	(121,7)	(137,4)	(127,0)	(134,2)
EBITDA	378,3	356,1	383,9	366,5	387,7
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(134,9)	(126,6)	(133,0)	(134,2)	(143,0)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(17,3)	(14,4)	(16,1)	(15,8)	(16,5)
Résultat opérationnel	226,1	215,1	234,8	216,5	228,2

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (À TAUX DE CHANGE CONSTANTS)

En millions d'euros	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Chiffre d'affaires	544,9	490,8	522,2	497,8	521,9
Charges d'exploitation	(142,4)	(125,1)	(137,6)	(128,2)	(134,2)
EBITDA	402,5	365,7	384,6	369,6	387,7
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(146,5)	(131,2)	(133,4)	(135,8)	(143,0)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(16,9)	(14,6)	(16,0)	(15,8)	(16,5)
Résultat opérationnel	239,1	219,9	235,2	218,0	228,2



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport d'audit

Aux actionnaires de SES S.A.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES S.A. et de ses filiales et entreprises associées (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

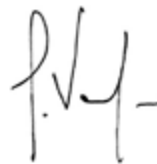
A notre avis, les états financiers consolidés présentés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion consolidé, incluant la déclaration sur le gouvernement d'entreprises, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés et comprend les informations requises conformément aux dispositions légales relatives à la déclaration sur le gouvernement d'entreprises.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 25 février 2016

Représentée par



Gilles Vanderweyen

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2015

En millions d'euros		2015	2014
Chiffre d'affaires	Note 3	2014,5	1 919,1
Coût des ventes	Note 4	(183,6)	(173,5)
Frais de personnel	Note 4	(200,5)	(194,5)
Autres charges opérationnelles	Note 4	(136,2)	(123,1)
Charges opérationnelles	Note 4	(520,3)	(491,1)
EBITDA¹		1 494,2	1 428,0
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 12	(536,8)	(491,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 14	(62,8)	(53,8)
Résultat opérationnel	Note 3	894,6	882,6
Produits financiers	Note 6	53,1	33,8
Charges financières	Note 6	(188,8)	(188,8)
Charges financières nettes		(135,7)	(155,0)
Résultat avant impôt		758,9	727,6
Charge d'impôt	Note 7	(84,9)	(85,2)
Résultat après impôt		674,0	642,4
Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts	Notes 15	(126,7)	(39,0)
Résultat net		547,3	603,4
Dont:			
Part attribuable au Groupe		544,9	600,8
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2,4	2,6
		547,3	603,4
Résultat par action (en euros)			
Actions de catégorie A	Note 10	1,34	1,49
Actions de catégorie B	Note 10	0,54	0,59
Résultat dilué par action (en euros)			
Actions de catégorie A	Note 10	1,33	1,48
Actions de catégorie B	Note 10	0,53	0,59

¹ Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts.
Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2015

En millions d'euros		2015	2014
Résultat net		547,3	603,4
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite		2,6	(5,1)
Effets d'impôts sur le résultat		(0,9)	1,8
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite, après impôts		1,7	(3,3)
Impôt relatif aux dépréciations d'actions propres		5,0	-
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		6,7	(3,3)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure</i>			
Effets des variations de change	Note 9	557,9	588,6
Effets d'impôts sur le résultat	Note 9	2,5	13,0
Total des effets des variations de change, après impôts		560,4	601,6
Couverture d'investissements		(215,5)	(225,9)
Effets d'impôts sur le résultat		75,6	67,3
Total de la couverture d'investissements nets, après impôts		(139,9)	(158,6)
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts		1,6	-
Total des mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts		1,6	-
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure		422,1	443,0
Total des autres éléments du résultat global, après impôts		428,8	439,7
Total du résultat global, après impôts		976,1	1 043,1
Dont:			
Part attribuable au Groupe		966,0	1 030,8
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		10,1	12,3
		976,1	1 043,1

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2015

En millions d'euros		2015	2014
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 12	4 464,8	4 341,6
Immobilisations corporelles en cours	Note 13	894,3	662,8
Total des immobilisations corporelles		5 359,1	5 004,4
Immobilisations incorporelles	Notes 13, 14	3 587,4	3 329,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence	Notes 15	73,5	93,1
Autres immobilisations financières	Note 16	60,3	37,4
Créances clients et autres créances	Note 17	54,8	60,3
Impôts différés actifs	Note 8	59,2	122,2
Total actifs non courants		9 194,3	8 646,7
Actifs courants			
Stocks		8,5	5,3
Créances clients et autres créances	Note 17	782,7	691,5
Charges constatées d'avance		39,0	38,8
Instruments dérivés	Note 18	1,6	-
Créances d'impôt courant		-	45,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	639,7	524,5
Total actifs courants		1 471,5	1 305,4
Total des actifs		10 665,8	9 952,1
Capitaux propres			
Part attribuable au Groupe	Note 21	3 932,5	3 404,7
Participations ne donnant pas le contrôle		128,3	84,9
Total des capitaux propres		4 060,8	3 489,6
Passifs non courants			
Emprunts	Note 24	4 177,9	4 227,6
Provisions	Note 25	62,7	122,1
Produits constatés et perçus d'avance	Note 26	383,3	335,1
Impôts différés passifs	Note 8	655,9	676,5
Autres passifs à long terme	Note 28	75,9	45,8
Total passifs non courants		5 355,7	5 407,1
Passifs courants			
Emprunts	Note 24	253,8	258,5
Provisions	Note 25	10,8	43,8
Produits constatés et perçus d'avance	Note 26	450,7	410,6
Fournisseurs et autres dettes	Note 27	524,0	331,5
Impôts sur le résultat exigibles	Note 7	10,0	11,0
Total passifs courants		1 249,3	1 055,4
Total des passifs		6 605,0	6 462,5
Total des passifs et capitaux propres		10 665,8	9 952,1

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

En millions d'euros		2015	2014
Résultat avant impôt		758,9	727,6
Impôts versés au cours de l'exercice	Note 7	(67,4)	(88,7)
Charge d'intérêt	Note 6	155,6	162,8
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 12, 14	599,6	545,4
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance		(66,4)	(58,0)
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé		6,8	26,3
Résultat opérationnel consolidé ajusté des éléments non monétaires et des impôts payés et avant variation du besoin en fonds de roulement		1 387,1	1 315,4
(Augmentation)/diminution des stocks		(3,2)	3,9
(Augmentation)/diminution des créances clients et des autres créances		(119,0)	21,2
(Augmentation)/diminution des charges payées ou constatées d'avance		2,0	(5,7)
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et des autres dettes		38,1	(43,3)
Augmentation/(diminution) des acomptes reçus sur commande		(20,5)	(16,3)
Augmentation/(diminution) des produits constatés ou reçus d'avance		166,1	(35,7)
Variation du besoin en fonds de roulement		63,5	(75,9)
Flux de trésorerie opérationnels nets		1 450,6	1 239,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 14	(36,5)	(129,9)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	Notes 12,13	(532,2)	(324,2)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	Note 12	8,2	1,3
Acquisition de participations dans des sociétés mises en équivalence	Note 15	-	(18,3)
Emprunt accordé à une entreprise associée	Note 15	(10,0)	(42,5)
Produits du remboursement d'un emprunt à une entreprise associée	Note 15	10,0	-
Règlement d'instruments de couverture d'investissements nets	Note 19	-	13,1
Autres activités d'investissement		(0,1)	(0,6)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(560,6)	(501,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits des emprunts	Note 24	-	707,9
Remboursement des emprunts	Note 24	(274,8)	(808,6)
Dividendes versés sur les actions ordinaires, net des dividendes reçus	Note 11	(477,2)	(433,1)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		(6,0)	(5,6)
Intérêts sur emprunts	Note 24	(180,7)	(188,5)
Paiement pour acquisition actions propres ¹		(192,8)	(121,5)
Émission de parts sociales ¹		218,8	-
Produits nets des cessions d'actions propres et exercice des stock options		116,7	92,4
Apport en capital par actionnaire ne détenant pas le contrôle		39,3	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(1,6)	-
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(758,3)	(757,0)
Effets des variations de change		(16,5)	(1,1)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		115,2	(19,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (Note 20)		Note 20	524,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (Note 20)		Note 20	524,5

¹ Net de l'apport en nature de 13,4 millions d'euros (cf. Note 7)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Part attribuable au Groupe

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2015	633,0	593,5	(32,8)	2 034,4	600,8	-	(424,2)	3 404,7	84,9	3 489,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	544,9	-	-	544,9	2,4	547,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	6,7	-	1,6	412,8	421,1	7,7	428,8
Résultat global de l'exercice	-	-	-	6,7	544,9	1,6	412,8	966,0	10,1	976,1
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	-	-	123,6	(123,6)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	11,3	220,9	-	(112,8)	-	-	-	119,4	-	119,4
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(477,2)	-	-	(477,2)	(6,0)	(483,2)
Rachat des actions propres	-	-	(206,2)	-	-	-	-	(206,2)	-	(206,2)
Charge liée aux rémunérations en actions	-	-	-	10,6	-	-	-	10,6	-	10,6
Exercice des options dans le cadre des rémunérations en actions	-	-	143,9	(28,7)	-	-	-	115,2	-	115,2
Apport en capital par actionnaire ne détenant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	39,3	39,3
Autres variations	-	-	-	-	1,5	-	(1,5)	-	-	-
Au 31 décembre 2015	644,3	814,4	(95,1)	2 033,8	546,4	1,6	(12,9)	3 932,5	128,3	4 060,8

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés réserve	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2014	633,0	595,9	(29,6)	1 917,9	562,4	(1,4)	(857,5)	2 820,7	78,2	2 898,9
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	600,8	-	-	600,8	2,6	603,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(3,3)	-	-	433,3	430,0	9,7	439,7
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(3,3)	600,8	-	433,3	1 030,8	12,3	1 043,1
Affectation du résultat de l'exercice 2013	-	-	-	129,3	(129,3)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(433,1)	-	-	(433,1)	(5,6)	(438,7)
Rachat des actions propres	-	-	(121,5)	-	-	-	-	(121,5)	-	(121,5)
Charge liée aux rémunérations en actions	-	-	-	11,3	-	-	-	11,3	-	11,3
Exercice des options dans le cadre des rémunérations en actions	-	-	115,9	(20,5)	-	-	-	95,4	-	95,4
Autres variations	-	(2,4)	2,4	(0,3)	-	1,4	-	1,1	-	1,1
Au 31 décembre 2014	633,0	593,5	(32,8)	2 034,4	600,8	-	(424,2)	3 404,7	84,9	3 489,6

¹ Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.
Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 1 – INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

SES S.A. (ci-après SES, ou la « société ») a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg. Les références faites au « Groupe » dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée sous le symbole « SESG » à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris.

La publication des états financiers consolidés de la société SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 25 février 2016. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») au 31 décembre 2015, telles qu'adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf lorsque l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des normes IFRS, comme indiqué ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception des nouvelles normes et des amendements IFRS ci-après adoptés par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2015:

IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL (RÉVISÉE) – AMENDEMENTS À L'IAS 19 (RÉVISÉE)

Cet amendement clarifie les conditions d'application de l'IAS 19, « Avantages du personnel » (2011) – appelée IAS 19 Avantages du personnel (révisée), aux plans qui imposent aux employés ou à des tiers de contribuer à la couverture des coûts des prestations. Cet amendement précise que la société doit comptabiliser en résultat le bénéfice des cotisations versées par l'employé liées à l'ancienneté aussi longtemps que l'employé figure dans l'effectif. Les contributions qui ne sont pas liées à une prestation sont prises en compte dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies. Cet amendement n'a pas d'incidence sur

la comptabilisation des versements volontaires des salariés. L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du groupe.

Dans le cadre de son projet d'améliorations annuelles, l'IASB a légèrement modifié quelques normes. Les Améliorations annuelles (cycles 2010-2012 et 2011-2013) publiées par l'IASB le 12 décembre 2013 portent sur des éléments des normes IFRS présentant des incohérences ou dont la formulation nécessite une clarification. L'adoption de cet amendement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du groupe.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à partir du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales et des sociétés liées sont préparés pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la Note 33.

Le résultat global total des filiales est affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur.

Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte du contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres.

Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte du contrôle, et le différentiel avec la valeur comptable est comptabilisé en compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale pour les besoins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée dans une société mise en équivalence, une coentreprise ou un actif financier. Par ailleurs, les montants initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement l'actif ou le passif correspondant. Ces montants peuvent donc être recyclés en résultat.

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient des participations dans des entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais pas le contrôle.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le Groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant que sa participation dans la société mise en équivalence est dépréciée. Dans ce cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur qui correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de la société mise en équivalence et la comptabilise en «Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence» au compte de résultat.

La quote-part du groupe dans les résultats de la société mise en équivalence après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat, et sa quote-part dans l'évolution des autres éléments du résultat global après acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la valeur comptable de la participation.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes de la société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise aucune perte supplémentaire, à moins qu'il n'ait engagé des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence. En règle générale, la date de clôture des sociétés mises en équivalence est identique à celle du groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables.

Le résultat provenant de transactions «ascendantes» et «descendantes» entre le Groupe et une entreprise liée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des parts d'intérêt des investisseurs non liés à cette entreprise liée. Les gains et pertes de dilution découlant des investissements dans des sociétés liées sont comptabilisés au compte de résultat consolidé.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'exerce plus une influence notable sur l'entreprise liée, ou lorsque la participation est mise en vente.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du Groupe, et outre le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

(i) Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales

Les sociétés opérationnelles du Groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lorsqu'ils sont obtenus par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition.

Ces droits sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où la direction juge fortement probable que le Groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. De fait, ils ne sont pas amortis, mais en revanche font régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du Groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Impôts

Le Groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le Groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Des informations plus détaillées sont fournies dans les Notes 7 et 25.

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le Groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son appréciation globale des provisions pour risques fiscaux, le Groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

(iii) Consolidation d'entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 50%

AI Maisan Satellite Communication LLC

La direction a conclu que le Groupe exerçait le contrôle d'AI Maisan Satellite Communication LLC («AI Maisan»), alors même que sa participation s'élève à 35 % dans sa filiale. Le Groupe dispose en effet de la majorité des droits de vote au Conseil d'administration d'AI Maisan et aucune autre entité ne détient de droits de vote potentiels qui seraient susceptibles de mettre en cause le contrôle de SES.

SES exerce ses pouvoirs sur les activités importantes d'AI Maisan, telles que l'approbation du budget, la nomination et révocation du Directeur général et de l'équipe dirigeante, ainsi que le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration. L'entité est par conséquent consolidée avec une quote-part des actionnaires sans contrôle à 65%.

LuxGovSat S.A.

Le 12 février 2015, SES et l'État du Luxembourg ont décidé de constituer une co-entreprise, LuxGovSat S.A. («LuxGovSat»), sous la forme d'une société anonyme (S.A.) de droit luxembourgeois. L'État luxembourgeois et SES ont investi chacun le même montant dans le capital de la nouvelle société.

La direction a conclu que le Groupe exerçait le contrôle de LuxGovSat S.A. («LuxGovSat»), dans la mesure où SES exerce ses pouvoirs sur les activités importantes de LuxGovSat.

SES Government Solutions, Inc.

SES Government Solutions, Inc., U.S.A. («SES GS») est soumise à des règles de gouvernance particulières, dans la mesure où elle est gérée, dans le cadre d'un dispositif de dévolution (Proxy Agreement), sous la responsabilité du service de sécurité et de défense (DSS) du Pentagone (Defense Security Service («DSS»)) (l'instance gouvernementale américaine chargée de la protection des informations partagées avec le secteur et qui sont jugées confidentielles ou sensibles du point de vue de la sécurité nationale des États-Unis d'Amérique) du Ministère Américain de la Défense (US Department of Defense («DOD»)). Utilisé dans le cadre des dispositions dites FOCl (foreign ownership, control and influence), un dispositif de dévolution (Proxy Agreement) est un instrument visant à limiter le risque lié à l'appartenance, au contrôle ou à l'influence d'une personne étrangère dans le cadre de l'acquisition ou de la fusion d'une entité américaine titulaire d'une «habilitation de sécurité d'installation» (facility security clearance). Un dispositif de dévolution transfère les droits de vote de l'investisseur étranger à un Conseil d'administration de substitution, composé de ressortissants américains «habilités» choisis par le service de sécurité et de défense.

Le service de sécurité et de défense a imposé la mise en place d'un dispositif de dévolution à SES GS, parce que la société est indirectement détenue par SES. Or, SES GS a signé des contrats avec le Ministère américain de la Défense qui contiennent certaines informations classifiées. Le dispositif de dévolution permet à SES GS de participer à ces contrats avec le gouvernement américain alors même qu'elle est détenue par une société non américaine.

Le dispositif de dévolution impose certaines limitations aux informations pouvant être partagées, et aux interactions possibles entre SES GS et les autres sociétés du Groupe SES. Les administrateurs désignés par le gouvernement américain, au-delà de leur rôle au sein de SES GS, exercent leur droit de vote dans le contexte d'une relation de confiance avec SES pour le compte duquel ils agissent dans l'intérêt à la fois des actionnaires de SES et de la sécurité nationale des États-Unis.

L'appréciation par la Société de la répartition des pouvoirs aux différentes activités de SES GS a porté sur les décisions liées à l'exploitation et aux fonds propres, la nomination et la rémunération des principaux dirigeants, et l'exposition aux risques de variation des rendements en fonction de la performance financière de SES GS.

Cette appréciation a conduit la société à conclure que, du point de vue de la norme IFRS 10, SES exerce, et est capable d'exercer, ses pouvoirs sur les activités importantes de SES GS, et qu'elle est exposée aux variations des rendements en raison de sa participation dans SES GS, et donc qu'elle en assume le contrôle.

(iv) Participation dans O3b Networks Limited («O3b Networks»)

Après avoir évalué le degré d'influence exercé par le Groupe sur O3b Networks, la direction a jugé qu'il exerçait une influence significative. De fait, le Groupe ne désigne pas la majorité des membres du Conseil d'administration d'O3b Networks, et il ne contrôle pas la majorité simple pour les résolutions des actionnaires. Bien que SES agisse en qualité de conseiller auprès d'O3b Networks (à travers certains comités techniques et commerciaux), ce rôle de conseil ne lui procure pas le contrôle sur les activités importantes d'O3b Networks et ne lui confère pas le contrôle «de facto» sur O3b Networks.

Par conséquent, cette participation est classée comme une entreprise liée.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a fondé ses hypothèses et estimations sur les éléments

disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent cependant changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances au-delà du contrôle du Groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

(i) Tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier au moins une fois par an le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont liés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée. La détermination de la valeur d'usage requiert que le Groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et qu'il choisisse également un taux d'actualisation avant impôts et un taux de croissance perpétuel adéquats pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Tests de dépréciation pour les actifs du segment spatial

Comme décrit ci-dessus le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices suggérant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. En ce qui concerne les actifs satellitaires du Groupe, cette estimation de la valeur d'usage requiert des estimations non seulement sur les recettes commerciales qui seront générées par chaque satellite, mais aussi l'impact des anomalies passées subies en orbite et leur impact potentiel sur la capacité du satellite de fournir son service commercial attendu.

Compte tenu des défaillances répétées de circuits de panneaux solaires sur le satellite AMC-16, le Groupe a constaté une dépréciation de 9,7 millions d'euros pour ce satellite sur l'exercice et réduit de façon prospective sa durée d'amortissement à partir de janvier 2016. Au 31 décembre 2014, une dépréciation de 6,7 millions d'euros a été comptabilisée sur l'AMC-15.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition («acquisition method»). Le coût d'une acquisition est égal à la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise

acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les autres charges d'exploitation.

En cas d'acquisition d'entreprise, le Groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise. L'actif et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à IAS 39 au compte de résultat. Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle ne doit pas être réévaluée avant son règlement final dans les capitaux propres.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication, qui pour les satellites comprend le coût du lanceur et le coût de l'assurance au lancement, et sont amorties sur la durée de vie estimée. Sauf en ce qui concerne les crédits fournisseurs pour retard de livraison des satellites, qui sont imputés au coût de base du satellite concerné, l'incidence financière des changements résultant de la révision des estimations de la direction du coût des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat sur la période concernée.

Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 19,5 ans
Équipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés, le cas échéant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Ce poste comprend les satellites en construction. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'achat de satellites, notamment les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et les coûts de financement, sont comptabilisés au bilan.

Le coût de construction des satellites est susceptible d'intégrer un élément différé, appelé prime d'intéressement en orbite, à verser aux constructeurs des satellites. Nous avons l'obligation contractuelle de payer ces sommes tout au long de la durée de vie des satellites, sous réserve qu'ils continuent de fonctionner conformément aux spécifications contractuelles. Historiquement, les constructeurs de satellites ont perçu la quasi-totalité de ces paiements. Par conséquent, ces paiements sont comptabilisés en frais de financement reportés. Ces paiements font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des constructeurs de satellites. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en frais de financement reportés et la dette est ajustée avec le temps et diminue à chaque fois qu'un versement est effectué.

À la date de mise en service de l'actif, et une fois qu'il est exploité de la manière prévue par la direction, ces coûts sont transférés en immobilisations « en service », et l'actif est amorti à partir de cette date.

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui sont censées tirer profit du regroupement et ce, que

d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont prises en charge au compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le Groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) Autres immobilisations incorporelles

(i) Droits d'utilisation de positions orbitales

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales et des contrats de service relatifs aux capacités satellitaires acquis à titre onéreux. Le Groupe est autorisé par les gouvernements à positionner des satellites sur certaines positions orbitales en vue de leur exploitation. Différentes administrations nationales acquièrent les droits sur ces positions orbitales à travers un enregistrement auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution qui dépend elle-même de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons de bénéficier des droits d'exploitation sur nos positions orbitales aussi longtemps que nous conserverons les autorisations nécessaires pour le faire. Ces droits sont évalués à la date d'acquisition afin de déterminer s'ils correspondent à des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective. Les droits d'utilisation de positions orbitales acquis moyennant une contrepartie autre

que de la trésorerie sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue.

(ii) Logiciels et coûts de développement

Les coûts d'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Les frais de développement qui sont directement attribuables à la conception et la mise à l'essai de logiciels uniques et identifiables, contrôlés par le Groupe sont immobilisés quand les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est établie
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre
- la société est capable d'utiliser ou de vendre le logiciel
- il est probable que le logiciel générera des avantages économiques futurs
- le Groupe dispose des ressources, notamment techniques et financières, nécessaires au développement du logiciel, à son utilisation ou à sa vente et
- les frais qui sont directement imputables au développement du logiciel peuvent être mesurés de façon fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés comme partie intégrante du coût du logiciel comprennent les coûts salariaux des équipes de développement ainsi qu'une quote-part de frais généraux directs.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont encourues. Les dépenses de développement comptabilisées en charges précédemment ne sont pas portées à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Les coûts de développement des logiciels comptabilisés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité économique, qui ne saurait dépasser sept ans.

PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS NON FINANCIÈRES

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests de dépréciation sont basés sur une valeur

recouvrable déterminée à l'aide de flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'estimation des flux de trésorerie repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, la valeur de l'actif sera ramenée à sa valeur recouvrable.

INVESTISSEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers dans le champ d'IAS 39 sont classés en :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- prêts et créances
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ou,
- actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie des Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture et que cette couverture ne soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

2) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié. Une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié, et des pertes de valeurs sont comptabilisées, seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif («événement générateur de perte») et si cet événement (ou ces événements) générateur de perte a une incidence sur les flux futurs de trésorerie attendus de cette immobilisation financière ou de ce groupe d'immobilisations financières, et si cette incidence peut être estimée de manière fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les situations où un débiteur ou un groupe de débiteurs connaît des difficultés financières significatives, un défaut de paiement des intérêts ou une cessation de remboursement du principal, la probabilité qu'il connaisse une situation de faillite ou de restructuration financière.

Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues) calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat consolidé. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à son échéance est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation à utiliser pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé selon le contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise via le compte de résultat consolidé.

STOCKS

Les actions propres sont principalement utilisées pour les plans de rémunération fondés sur des actions du Groupe. Les plus- et moins-values résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres sont comptabilisées non pas au compte de résultat consolidé, mais dans les capitaux propres.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions

pour dépréciation. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le Groupe évalue en permanence les clients présentant un risque de crédit, en les classant dans trois catégories : risque associé aux prêts de premier rang, risque associé aux prêts de marché et risque associé aux prêts de second rang (sub-prime).

ACTIONS PROPRES

Treasury shares are mostly acquired by the Group in connection with share-based compensation plans, and are presented as a set off to equity in the consolidated statement of financial position. Gains and losses on the purchase, sale, issue or cancellation of treasury shares are not recognised in the consolidated income statement, but in the equity.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont enregistrés à leur valeur de marché.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de SES provient de deux canaux complémentaires :

- la commercialisation directe à sa clientèle de son vaste réseau satellitaire et de son réseau terrestre, c'est-à-dire l'activité « Infrastructures » du Groupe ; et,
- la fourniture de prestations et de produits liés aux satellites, qui visent à exploiter le potentiel commercial de la capacité de la flotte de satellites (par exemple à travers des services de plateformes numériques et des solutions d'accès Internet bidirectionnelles à haut débit) et à monétiser séparément les compétences et les actifs des activités d'« Infrastructures », par exemple à travers des services d'ingénierie. Ce dernier groupe constitue l'activité « Services ».

Dans les « Infrastructures », le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite, pendant des périodes convenues, par des satellites maintenus en position géostationnaire sur les principales positions orbitales du Groupe. Dans les « Infrastructures », le chiffre d'affaires provient également des services suivants : chiffre d'affaires réalisé sur les contrats de location simple ; chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles ; fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante ; chiffre d'affaires réalisé sur les missions temporaires des satellites ; et, produits de la vente de répéteurs si le critère de comptabilisation du chiffre d'affaires sont réunis pour l'opération. Les autres produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges avec les

constructeurs de satellites sont également pris en compte dans le chiffre d'affaires du fait de leur poids relatif peu élevé.

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, y compris les périodes d'utilisation gratuites éventuelles prévues dans le contrat. Le chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles, sur la fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante et sur les missions temporaires des satellites est comptabilisé sur la période durant laquelle la prestation est assurée. Les produits de la vente de répéteurs sont comptabilisés sur la période de la transaction. Les produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges sont comptabilisés sur la période où ils deviennent exigibles par le Groupe.

Les paiements reçus d'avance sont comptabilisés en produits constatés d'avance au bilan, et pour les montants significatifs, les intérêts sont cumulés sur les montants perçus au taux d'intérêt en vigueur à la date d'encaissement. La part non facturée du chiffre d'affaires constaté est comptabilisée en « Créances clients et autres créances », ventilées selon le cas entre actifs non courants et actifs courants.

Lorsque les prestations de services de transmission par satellite sont fournies en échange de biens ou services dissemblables, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur des biens ou services reçus, si celle-ci est mesurable de façon fiable, ou dans le cas contraire, à la juste valeur des biens ou des services cédés, ajustée du montant de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie transféré.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires de l'activité « Services » du Groupe, et tout particulièrement dans le domaine des services d'ingénierie, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de construction à long terme est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat entre les périodes comptables concernées lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

DIVIDENDES

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé. Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nets des coûts de transaction encourus. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tiré. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif.

IMPÔTS EXIGIBLES

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilanciale) pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre l'assiette fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle l'inversion de la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputés, et les reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être utilisés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont présentés selon la classification de la différence temporelle sous-jacente, soit au bilan, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en monnaie étrangère sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Le groupe considère que les actifs monétaires à long terme dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise étrangère. Les différences de change résultant de cette conversion et les effets d'impôts liés à ces différences de change sont enregistrés au poste «Écarts de

conversion cumulés». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste «Écarts de conversion cumulés». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé en plus- ou moins-values de cession au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le Groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar U.S.:

1 euro =	Cours moyen de l'exercice 2015	Cours de clôture au 2015	Cours moyen de l'exercice 2014	Cours de clôture au 31 déc. 2014
USD	1,1150	1,0887	1,3348	1,2141

RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices et ont droit à 40% des dividendes à payer par action de catégorie A. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant les chiffres utilisés pour déterminer le résultat de base par action de manière à prendre en compte:

- les effets après impôts des intérêts et autres charges financières associés aux effets dilutifs des actions ordinaires potentielles, et
- le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires supplémentaires qui seraient en circulation en cas de conversion de l'ensemble des actions ordinaires potentiellement dilutives.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le Groupe comptabilise tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont

enregistrées soit dans le compte de résultat consolidé, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le Groupe désigne l'instrument comme suit :

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

1) Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat consolidé ainsi que les variations éventuelles de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert. Le groupe n'applique la comptabilité de couverture de juste valeur que pour la couverture des taux d'intérêt fixe sur les emprunts.

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt sur dette à taux variable) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ». Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise étrangère

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. À ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce

que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le Groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture hautement efficace, le Groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective. La partie inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

1) Actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ;
- le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ; ou
- le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et
 - a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - b) n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du Groupe correspond au montant de l'actif transféré que le Groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du Groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

COMPENSATION EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être subordonné à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités du Groupe et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des plans de retraite à prestations définies et/ou à contributions définies.

Un plan de retraite à contributions définies est un plan pour lequel le Groupe paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé. Le Groupe ne sera soumis à aucune obligation, juridique ou implicite, de versement de cotisations supplémentaires si l'actif du fonds n'est pas suffisant pour payer au personnel toutes les prestations relatives aux services rendus par les salariés au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Un plan de retraite à prestations définies est un plan de retraite qui n'est pas à contributions définies.

En règle générale, ces plans de retraite prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, le nombre d'années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé au bilan au titre d'un plan de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Les engagements des plans à prestations définies sont calculés chaque année par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, par référence aux taux d'intérêt des obligations des émetteurs de première catégorie libellés dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et assorties d'une échéance proche de celle des engagements de retraite correspondants. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont imputés au débit ou au crédit des capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat consolidé.

S'agissant des plans de retraite à contributions définies, le Groupe verse à des régimes de retraite publics ou privés des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires, et n'est assujéti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les contributions sont enregistrées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations payées d'avance sont portées à l'actif dans la mesure où elles sont remboursables ou donnent lieu à une réduction des paiements futurs.

RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ET RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les employés du groupe, y compris ses cadres dirigeants, reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus («transactions réglées en instruments de capitaux propres»). Les transactions réglées en instruments de capitaux propres sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle binomial pour le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre («plan STAR») et le plan d'intéressement en faveur des cadres («plan EICP»). Le modèle de Black & Scholes pour le programme d'intéressement à long Terme («LTIP»). Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 23. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés

concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat consolidé de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir Note 10).

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes ou de révisions des normes et interprétations, qui devraient s'appliquer au Groupe, entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et n'ont pas été prises en compte de manière anticipée lors de la préparation de ces états financiers consolidés :

1) IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9, qui porte sur les « Instruments financiers », traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. La version complète d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Elle remplace les parties énoncées dans l'IAS 39 afférentes au classement et

à l'évaluation des instruments financiers. IFRS 9 conserve, mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et définit trois catégories d'évaluation de base pour les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et la juste valeur comptabilisée par résultat. La base de comptabilisation dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les investissements en instruments de capitaux propres doivent être évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, avec l'option irrévocable à l'origine de présenter les variations de juste valeur dans les Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Le Groupe applique désormais le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui vient remplacer le modèle de dépréciation des pertes encourues utilisé dans l'IAS 39. Pour les passifs financiers, aucun changement n'est intervenu dans leur classement et leur évaluation, à l'exception de la constatation de la variation du risque de crédit propre dans les Autres éléments du résultat global, comptabilisés en juste valeur par le biais du compte de résultat. La norme IFRS 9 assouplit les exigences d'efficacité de la couverture en remplaçant les tests d'efficacité quantitatifs. Elle impose l'existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et la cohérence entre le ratio de couverture et la stratégie de gestion du risque de la société. L'obligation d'établir la documentation dès l'origine subsiste, mais sous une forme différente de celle imposée par la norme IAS 39. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne. Son adoption anticipée est toutefois permise. Le Groupe n'a pas encore pleinement évalué l'effet de l'IFRS 9.

2) IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » traite de la comptabilisation du chiffre d'affaires et définit les principes de publication d'informations qui doivent permettre aux utilisateurs de comprendre la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie tirés des contrats conclus par une entité avec ses clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service et donc lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation et de tirer les avantages de ce bien ou de ce service. La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et la norme IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations qui s'y rapportent. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son adoption anticipée est toutefois permise. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne. Le Groupe a procédé à une évaluation détaillée de l'impact de la norme IFRS 15 et a conclu que l'adoption de cette norme n'aurait pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Il n'existe aucune autre norme IFRS ou interprétation IFRIC non encore effective qui soit susceptible d'avoir une incidence significative sur le Groupe.

NOTE 3 – SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'activité du Groupe se concentre sur un segment opérationnel, à savoir la fourniture de capacités de transmission de données par satellite et de services auxiliaires à des clients partout dans le monde.

Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du Groupe, passe en revue les informations financières du Groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du Groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes :

- l'analyse des chiffres d'affaires du Groupe, y compris la répartition des chiffres d'affaires entre les régions géographiques de liaisons descendantes ;
- l'évolution de la rentabilité globale du Groupe au niveau opérationnel et non opérationnel ;
- les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés.

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconsolidés en utilisant les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. Ces chiffres retraités de l'exercice précédent sont présentés à «taux de change constants».

Les résultats financiers de ce segment pour 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau ci-après.

En millions d'euros	2015	À taux de change constants 2014	Variations favorable + / défavorable
Chiffre d'affaires	2 014,5	2 081,3	-3,2%
Charges opérationnelles	(520,3)	(530,5)	+1,9%
EBITDA	1 494,2	1 550,8	-3,6%
Marge brute d'exploitation (%)	74,2%	74,5%	-0,3% pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(536,8)	(551,4)	+2,6%
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(62,8)	(55,5)	-13,3%
Résultat opérationnel	894,6	943,9	-5,2%

En millions d'euros	2014	À taux de change constants 2013	Variations favorable + / défavorable
Chiffre d'affaires	1 919,1	1 844,9	+4,0%
Charges opérationnelles	(491,1)	(485,0)	-1,3%
EBITDA	1 428,0	1 359,9	+5,0%
Marge brute d'exploitation (%)	74,4%	73,7%	+0,7% pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(491,6)	(464,0)	-5,9%
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(53,8)	(48,0)	-12,1%
Résultat opérationnel	882,6	847,9	+4,1%

À taux de change constant, le chiffre d'affaires alloué aux régions de liaison descendante a évolué comme suit :

En millions d'euros	2015	2014	Variation favorable + / défavorable
Europe	1 034,5	1 016,8	+1,7%
Amérique du Nord	389,5	406,8	-4,3%
International	590,5	657,7	-10,2%
Total	2 014,5	2 081,3	-3,2%

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes se répartit entre les segments d'activité « Infrastructures » et « Services ». Les ventes entre ces deux segments d'activité, qui

correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation.

2015 En millions d'euros	Infrastructure	Services	Élim./Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 727,3	526,3	(239,1)	2 014,5

2014 En millions d'euros	Infrastructure	Services	Élim./Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 643,3	455,7	(179,9)	1 919,1

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes s'analyse

comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Luxembourg (pays du siège de SES)	42,1	38,4
États-Unis d'Amérique	555,0	489,4
Allemagne	403,3	397,3
Royaume-Uni	306,5	294,9
France	140,3	153,0
Autres	567,3	546,1
Total	2 014,5	1 919,1

Aucun client ne représentait à lui seul 10 % ou plus du chiffre d'affaires total réalisé en 2015 et en 2014.

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe. Les satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal

est enregistré. De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

En millions d'euros	2015	2014
Luxembourg (pays du siège de SES)	2 414,6	2 432,3
États-Unis d'Amérique	2 937,3	2 760,3
Pays-Bas	1 565,7	1 381,4
Île de Man	1 431,2	1 145,4
Suède	238,9	250,0
Autres	358,8	364,3
Total	8 946,5	8 333,7

NOTE 4 – CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles mentionnées dans le présent rapport incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes (hors frais de personnel et amortissements sur immobilisations corporelles) correspond à des catégories de coûts qui varient généralement en fonction de l'évolution

du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires de tiers, les coûts du support client, tels que les charges liées à la fourniture de la liaison montante (« uplinking ») et les coûts de surveillance, et les autres coûts des ventes, notamment le coût des équipements loués ou achetés en vue de leur intégration et de leur revente, qui relèvent en grande partie de notre activité « Services ».

En millions d'euros	2015	2014
Coûts liés à l'activité Services en Europe	(84,0)	(92,7)
Location de capacités satellitaires de tiers	(37,7)	(39,3)
Coûts du support client	(20,2)	(13,4)
Autres coûts de vente	(41,7)	(28,1)
Coût des ventes total	(183,6)	(173,5)

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

2) Les frais de personnel, qui s'élèvent à 200,5 millions d'euros (2014: 194,5 millions d'euros) comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération dont le règlement est indexé sur des actions. Au 31 décembre 2015, le nombre d'employés équivalents temps plein était 1 314 (2014: 1 237).

3) Les autres charges opérationnelles, qui s'établissent à 136,2 millions d'euros (2014: 123,1 millions d'euros) sont par nature moins variables en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

NOTE 5 – HONORAIRES POUR SERVICE AUDIT ET SERVICES AUTRES QUE L'AUDIT

Pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014, respectivement, le Groupe a comptabilisé des honoraires d'audit,

facturés et provisionnés, dus au réviseur d'entreprises indépendant, et à des sociétés liées à ce dernier, qui s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	1,7	1,5
Honoraires au titre des autres services d'audit	0,2	0,2
Honoraires au titre des services de conseil fiscal	0,5	0,4
Honoraires au titre des services autres que d'audit	0,1	0,2
Total des honoraires pour service audit et services autres que l'audit	2,5	2,3

NOTE 6 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros	2015	2014
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	14,4	13,2
Gains de change nets	38,7	20,6
Total	53,1	33,8
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(155,6)	(162,8)
Commissions sur prêts et frais de montage et autres	(33,2)	(24,9)
Corrections de valeur sur actifs financiers	-	(1,1)
Total	(188,8)	(188,8)

Les gains de change nets sont liés principalement à la réévaluation des comptes, dépôts bancaires et autres éléments monétaires libellés en dollars U.S.

NOTE 7 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur le résultat payé ou dû dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Impôt sur le résultat		
Charge d'impôt exigible	(62,1)	(141,5)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(17,0)	9,6
Impôts retenus à la source à l'étranger	(11,5)	(11,0)
Impôt total courant	(90,6)	(142,9)
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	21,3	54,8
Relatif aux pertes fiscales reportées en avant	-	7,8
Variations du taux d'imposition	-	7,0
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(15,6)	(11,9)
Impôt total différé	5,7	57,7
Crédit/(charge) d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	(84,9)	(85,2)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Impôt courant et différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres

Obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	(0,9)	1,8
Effets des variations de change	2,5	13,0
Couverture d'investissements - impôt courant	64,6	67,3
Couverture d'investissements - impôt différé	11,0	-
Impôt relatif aux dépréciations d'actions propres prises en charge dans les comptes statutaires	5,0	-
Impôts courants et différés sur le résultat figurant dans les capitaux propres	82,2	82,1

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du Groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97% (2014: 29,97%), qui correspond au taux d'imposition en

vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présente comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Résultat avant impôt des activités poursuivies	758,9	727,6
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97 %	227,5	218,0
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	(30,0)	(48,9)
Crédits d'impôt pour investissements	(16,8)	(13,6)
Revenu exonéré d'impôt	(21,4)	(17,7)
Dépenses non déductibles	20,9	1,7
Impôts afférents aux exercices antérieurs	10,2	(4,1)
Incidence des variations du taux d'imposition	2,3	(8,0)
Comptabilisation des impôts différés actifs liés aux écarts temporaires au titre des exercices précédents	15,6	(49,6)
Provision d'impôt du Groupe liée à l'année en cours	21,0	50,4
Reprise de provision fiscale du Groupe liée à des exercices antérieurs	(116,7)	(24,6)
Avantages liés à l'exclusion des revenus extraterritoriaux	(19,0)	(26,2)
Dépréciation des filiales	(21,5)	-
Impôts retenus à la source à l'étranger	11,5	11,0
Autres	1,3	(3,2)
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	84,9	85,2

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

En 2015, les avantages liés à l'exclusion des revenus extraterritoriaux (« ETI ») au titre des exercices précédents ont été comptabilisés dans le cadre d'un dispositif fédéral d'incitation aux exportations mis en place par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Si le montant final des avantages dont le Groupe est en mesure de bénéficier est encore en cours d'évaluation, le Groupe a comptabilisé un crédit d'impôt de 19 millions d'euros en 2015 (2014: 26,2 millions d'euros), qui représente la part de ce montant

qui était suffisamment étayée au moment de la publication de ces états financiers.

La reprise de provision pour impôts du Groupe reflète principalement la reprise des provisions pour passifs éventuels liée à la conclusion de contrôles fiscaux et relatives au versement de dividendes intra-Groupe.

NOTE 8 – IMPÔT DIFFÉRÉ

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Impôts différés actifs 2015	Impôts différés actifs 2014	Impôts différés passifs 2015	Impôts différés passifs 2014
Pertes reportées	8,1	15,2	-	-
Crédits d'impôt	4,7	56,8	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	45,2	48,9	(289,0)	(252,7)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	0,4	-	(381,2)	(390,4)
Engagements envers les salariés	14,5	14,7	-	-
Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	1,2	1,1	-	(18,6)
Créances	18,4	9,7	-	-
Réserves exonérées	-	-	(3,0)	(2,4)
Autres provisions et comptes de régularisation	0,1	0,5	(15,0)	(25,0)
Évaluation des instruments financiers	-	-	(1,1)	(12,1)
Engagements envers les salariés	-	-	-	-
Total impôts différés actifs / (passif)	92,6	146,9	(689,3)	(701,2)
Compensation d'impôts différés	(33,4)	(24,7)	33,4	24,7
Impôts différés nets actifs/(passifs)	59,2	122,2	(655,9)	(676,5)

Des actifs d'impôts différés ont été compensés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du Groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, le Groupe a comptabilisé des déficits fiscaux de 101,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: néant) reportables et pouvant être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant enregistré les pertes. Le Groupe n'a pas

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts exigibles sur les résultats non distribués de certaines filiales. Ces montants sont soit réinvestis de manière permanente soit ne génèrent pas d'imposition.

Les variations des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice, en dehors de la compensation des soldes, s'analyse comme suit:

Impôts différés actifs	Pertes reportées	Crédits d'impôt	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Engagements envers les salariés	Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	Créances	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2014	11,8	103,1	-	14,7	1,0	3,6	0,4	134,6
Comptabilisés en produits / (charges)	3,2	(48,8)	48,9	(2,3)	0,1	5,7	0,1	6,9
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	0,5	-	-	-	0,5
Différences de change ¹	0,2	2,5	-	1,8	-	0,5	-	4,9
Au 31 décembre 2014	15,2	56,8	48,9	14,7	1,1	9,7	0,5	146,9
Comptabilisés en produits / (charges)	(6,7)	(52,1)	(3,7)	(0,9)	-	7,6	-	(55,8)
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	(0,9)	-	-	-	(0,9)
Différences de change ¹	(0,4)	-	-	1,6	0,1	1,1	-	2,4
Au 31 décembre 2015	8,1	4,7	45,2	14,5	1,2	18,4	0,5	92,6

Impôts différés passifs	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Réserves exonérées	Engagements envers les salariés	Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	Évaluation des instruments financiers	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2014	233,6	403,2	3,7	1,3	18,7	12,1	11,6	684,2
Comptabilisés en (produits) / charges	(3,3)	(58,1)	(1,3)	-	(0,1)	-	12,0	50,8
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	(1,3)	-	-	-	(1,3)
Différences de change ¹	22,4	45,3	-	-	-	-	1,4	69,1
Au 31 décembre 2014	252,7	390,4	2,4	-	18,6	12,1	25,0	701,2
Comptabilisés en (produits) / charges	11,2	(45,3)	0,6	-	(18,6)	-	(9,4)	61,5
Imputés directement aux capitaux propres	-	-	-	-	-	(11,0)	-	(11,0)
Différences de change ¹	25,1	36,1	-	-	-	-	(0,6)	60,6
Au 31 décembre 2015	289,0	381,2	3,0	-	-	1,1	15,0	689,3

¹ Un effet de variation de change est dû à la conversion des opérations du Groupe qui ont une devise fonctionnelle autre que l'euro. Cet effet s'élevait à 58,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 64,2 millions d'euros)

NOTE 9 – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	2015	2014
Effets des variations de change	557,9	588,6
Effets d'impôts liés	2,5	13,0
Total des effets des variations de change, après impôts	560,4	601,6

L'effet des variations de change dans les autres éléments du résultat global est lié aux gains / (pertes) de change résultant de la conversion du résultat des activités à l'étranger depuis leur monnaie fonctionnelle vers l'euro, qui est la devise fonctionnelle du Groupe ainsi que la devise de présentation de ses états financiers consolidés. Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture,

tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Le produit élevé enregistré sur l'exercice 2015 reflète l'impact sur la valorisation des actifs nets de SES libellés en dollar U.S. de l'appréciation de 1,2141 à 1,0887 de la devise américaine par rapport à l'euro. Toutefois, cette évolution est en partie contrebalancée par la couverture d'investissements nets (Note 19).

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 10 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action.

Pour l'exercice 2015, les résultats de 1,34 euro par action de catégorie A (2014: 1,49 euro), et 0,54 euro par action B (2014: 0,59 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

En millions d'euros	2015	2014
Résultat net – Part attribuable au Groupe	544,9	600,8

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats de base par action :

	2015	2014
Actions de catégorie A (en millions)	338,8	336,8
Actions de catégorie B (en millions)	170,6	168,8
Total	509,4	505,6

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite à la Note 21.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, provenant principalement des plans de rémunération fondés sur des actions. Un calcul est réalisé afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription

attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises après exercice de la totalité des options de souscription d'action et la différence, s'il s'avère qu'elle a un effet dilutif, est utilisée pour ajuster le nombre moyen d'actions pondéré.

Pour l'exercice 2015, les résultats dilués de 1,33 euro par action de catégorie A (2014: 1,48 euro), et 0,53 euro par action B (2014: 0,59 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

En millions d'euros	2015	2014
Résultat net – Part attribuable au Groupe	544,9	600,8

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats par action :

	2015	2014
Actions de catégorie A (en millions)	340,2	338,9
Actions de catégorie B (en millions)	170,6	168,8
Total	510,8	507,7

NOTE 11 - DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2015	2014
Dividende par action de catégorie A au titre de 2014: 1,18 euro (2013: 1,07 euro)	398,4	361,2
Dividende par action de catégorie B au titre de 2014: 0,47 euro (2013: 0,43 euro)	79,6	72,3
Total	478,0	433,5

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 7 avril 2016, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	2015	2014
Dividende par action de catégorie A au titre de 2015: 1,30 euro (2014: 1,18 euro)	446,7	398,4
Dividende par action de catégorie B au titre de 2015: 0,52 euro (2014: 0,47 euro)	89,3	79,6
Total	536,0	478,0

Les dividendes sont versés après déduction de tout impôt retenu à la source.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Autres installations outillage et mobilier	Total
Mouvements en 2014 sur le coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier	185,0	8 328,1	412,2	117,5	9 042,8
Acquisitions	2,6	4,3	13,5	18,5	38,9
Cessions	(0,2)	(0,1)	-	-	(0,3)
Mises hors service	-	(215,1)	(14,9)	-	(230,0)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	21,2	697,6	20,9	4,4	744,1
Transfert	-	-	-	(9,5)	(9,5)
Effets des variations de change	7,9	637,3	14,0	6,5	665,7
Au 31 décembre 2014	216,5	9 452,1	445,7	137,4	10 251,7
Mouvements en 2014 sur les amortissements					
Au 1^{er} janvier	(114,2)	(4 790,0)	(298,5)	(92,4)	(5 295,1)
Dotations aux amortissements	(6,1)	(448,8)	(27,6)	(9,1)	(491,6)
Cessions	0,2	-	-	-	0,2
Mises hors service	-	215,1	14,4	-	229,5
Transfert	-	-	-	6,8	6,8
Effets des variations de change	(4,2)	(341,3)	(12,1)	(2,3)	(359,9)
Au 31 décembre 2014	(124,3)	(5 365,0)	(323,8)	(97,0)	(5 910,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	92,2	4 087,1	121,9	40,4	4 341,6

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Autres installations outillage et mobilier	Total
Mouvements en 2015 sur le coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier 2015	216,5	9 452,1	445,7	137,4	10 251,7
Acquisitions	0,9	0,4	5,2	4,7	11,2
Cessions	(10,1)	(1,4)	(24,5)	(0,9)	(36,9)
Mises hors service	-	(403,2)*	(1,6)	(0,9)	(405,7)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	-	308,9**	44,4	16,1	369,4
Transfert	(4,1)	26,1	(3,7)	(18,3)	-
Effets des variations de change	6,9	636,4	13,1	4,5	660,9
Au 31 décembre 2015	210,1	10 019,3	478,6	142,6	10 850,6
Mouvements en 2015 sur les amortissements					
Au 1^{er} janvier 2015	(124,3)	(5 365,0)	(323,8)	(97,0)	(5 910,1)
Dotations aux amortissements	(8,8)	(490,1)	(29,0)	(8,9)	(536,8)
Cessions	7,7	1,4	18,4	0,9	28,4
Mises hors service	-	403,2*	1,6	0,9	405,7
Effets des variations de change	(4,2)	(352,7)	(14,4)	(1,7)	(373,0)
Au 31 décembre 2015	(129,6)	(5 803,2)	(347,2)	(105,8)	(6 385,8)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	80,5	4 216,1	131,4	36,8	4 464,8

* Les satellites suivants ont été mis hors service en 2015 : Astra 1E, Sirius 3, AMC-5

** Astra 2G a été lancé et mis en service en 2015

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier et immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2014	17,7	1 020,7	32,5	28,9	1 099,8
Mouvements en 2014					
Acquisitions	3,8	262,1	16,0	28,0	309,9
Transferts vers immobilisations corporelles (Notes 12, 14)	(21,2)	(697,6)	(20,9)	(19,9)	(759,6)
Transfert	-	0,1	0,2	-	0,3
Cessions	-	-	(0,8)	-	(0,8)
Effets des variations de change	(0,1)	32,1	1,4	1,8	35,2
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2014	0,2	617,4	28,4	38,8	684,8

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier et immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015	0,2	617,4	28,4	38,8	684,8
Mouvements en 2015					
Acquisitions	0,7	515,5	23,7	23,3	563,2
Transferts vers immobilisations corporelles (Notes 12, 14)	-	(308,9)	(44,4)	(32,0)	(385,3)
Transfert	-	(0,9)	12,9	(12,0)	-
Cessions	-	-	-	-	-
Effets des variations de change	-	41,5	2,0	2,1	45,6
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2015	0,9	864,6	22,6	20,2	908,3

Les coûts d'emprunt de 22,1 millions d'euros (2014: 23,7 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions du segment « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,10% (2014: 4,33%) a été utilisé, ce qui représente le coût moyen pondéré de la dette

du Groupe. Hors incidence des coûts liés à l'obtention des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 3,90% (2014: 3,95%).

La ligne Installations, outillage & mobilier et immobilisations incorporelles intègre les montants relatifs aux Immobilisations en cours à hauteur de 14,0 millions d'euros et de 22,0 millions d'euros, respectivement, aux 31 décembre 2015 et 2014.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Coût d'acquisition				
Au 1^{er} janvier 2014	733,6	1 717,8	793,0	3 244,4
Acquisitions	89,8	10,9	169,8	270,5
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	-	-	15,5	15,5
Transferts	-	-	9,5	9,5
Effets des variations de change	85,2	228,8	17,6	331,6
Au 31 décembre 2014	908,6	1 957,5	1 005,4	3 871,5
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2014	-	-	(494,1)	(494,1)
Dotations aux amortissements	-	-	(53,8)	(53,8)
Transferts	-	-	(6,8)	(6,8)
Effets des variations de change	-	-	(9,5)	(9,5)
Au 31 décembre 2014	-	-	(564,2)	(564,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	908,6	1 957,5	441,2	3 307,3

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Coût d'acquisition				
Au 1^{er} janvier 2015	908,6	1 957,5	1 005,4	3 871,5
Acquisitions	1,4	-	7,1	8,5
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	-	-	15,9	15,9
Effets des variations de change	88,6	217,6	6,5	312,7
Au 31 décembre 2015	998,6	2 175,1	1 034,9	4 208,6
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2015	-	-	(564,2)	(564,2)
Dotations aux amortissements	-	-	(62,8)	(62,8)
Effets des variations de change	-	-	(8,2)	(8,2)
Au 31 décembre 2015	-	-	(635,2)	(635,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	998,6	2 175,1	399,7	3 573,4

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

La direction a identifié trois unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont affectés le goodwill et d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Compte tenu du niveau d'intégration des activités « Infrastructures » du Groupe, la direction a jugé qu'il n'y avait qu'une seule unité

génératrice de trésorerie à laquelle sont affectés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour les besoins des tests de perte de valeur.

Le tableau ci-après présente la valeur nette comptable des actifs incorporels à durée de vie indéterminée par unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	2015		2014	
	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Goodwill
Activités Infrastructures de SES	998,6	2 122,3	908,6	1 905,0
SES Platform Services	-	35,9	-	35,9
Autres	-	16,9	-	16,6
Total	998,6	2 175,1	908,6	1 957,5

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

1) Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le Groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits sans coût significatif lorsque les accords en cours arriveront à expiration. Par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2) Goodwill

Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée. Ce test de dépréciation est effectué chaque année le 31 octobre. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de cinq ans au plus. La période couverte par ces plans d'activité découle de la durée des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation avant impôts utilisés en 2015 se situent entre 5,93% et 6,34% (2014: 6,06% et 8,38% - chiffres ajustés pour une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés; de la structure financière des entreprises opérant dans le secteur d'activité du Groupe et du profil de risque spécifique des entreprises concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés à 2%, ce qui reflète les hypothèses des derniers plans d'activité approuvés par la direction, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

Tests de perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants:

- 1) Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés
Le Groupe et ses filiales établissent annuellement un plan d'activité qui contient généralement une évaluation des développements attendus pour une période de cinq ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en compte:

→ les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de capacités de remplacement

- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues - en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles; et
- tout changement dans les hypothèses concernant les achats, les lancements ou les coûts liés aux satellites.

- 2) Changements de taux d'actualisation

Les taux d'actualisation reflètent les estimations de la direction concernant les risques spécifiques à chaque unité. La direction utilise un coût moyen pondéré du capital avant impôts comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de vingt ans du marché concerné, la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du Groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

- 3) Les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité:

- Les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.
- Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 2% au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de base. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.
- Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable - taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés. Pour cette raison, la direction est d'avis qu'à la date d'évaluation, il n'existe aucune combinaison de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation concevable aux termes de laquelle la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée dépasserait de manière significative leur valeur recouvrable. Au-delà des changements d'hypothèses de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation, aucun autre changement raisonnablement possible des hypothèses clés ne devrait conduire la valeur nette comptable des UGT à dépasser leur valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE DÉTERMINÉE

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du Groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° Ouest à 50° Est pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2021. Étant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation - évalués à 550,0 millions d'euros à la date d'acquisition - sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

NOTE 15 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

O3B NETWORKS

En juillet 2014, O3b Networks a réussi le lancement des satellites 5 à 8 de sa constellation de satellites en orbite terrestre moyenne, puis des satellites 9 à 12 en décembre 2014. À présent que ces satellites sont en orbite, O3b Networks sera en mesure de commercialiser la totalité de ses prestations commerciales.

Au cours de l'exercice 2014, O3b Networks a conclu de nouveaux accords de financement avec ses actionnaires et les bailleurs de fonds, notamment l'octroi d'une nouvelle facilité de crédit subordonnée (Subordinated Shareholder Facility Agreement («SSFA»)) consentie par le Groupe SES en avril 2014. De fait, l'incertitude quant à la continuité d'exploitation de la société a beaucoup diminué en 2014.

Le 30 novembre 2015, O3b Networks a effectué un appel de fonds pour financer l'acquisition des huit prochains satellites de son parc, les satellites 13 à 20. Cet appel de fonds s'est traduit par l'émission d'un volume total d'actions nouvelles de 143,0 millions de dollars U.S., dont 113,3 millions de dollars U.S., soit l'équivalent de 107,8 millions d'euros, ont été souscrits par SES. Un passif correspondant a été comptabilisé au 31 décembre 2015, lié à la contribution de SES à l'augmentation du capital.

Au 31 décembre 2015, SES détenait une participation de 42,65% dans le capital social émis d'O3b Networks (2014: 44,75%). SES détient également des warrants sans droit de vote dans O3b Networks. Ces warrants ne comportent aucun droit économique, aux dividendes par exemple, mais sont convertibles à tout moment en actions dans l'entreprise associée. Sur une base totalement diluée, la participation dans O3b Networks est égale à 49,1%. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de la participation de SES dans O3b Networks est de 73,3 millions d'euros (2014: 93,0 millions d'euros), la diminution étant principalement liée à la quote-part du Groupe dans la perte nette de 126,7 millions d'euros d'O3b Networks sur la période, en partie absorbée par un investissement supplémentaire de 107,0 millions d'euros.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de O3b Networks Limited qui figure dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Actifs non courants	439,9	399,3
Actifs courants	68,1	122,2
Passifs non courants	444,2	395,7
Passifs courants	23,9	24,0
Chiffre d'affaires	22,5	3,7
Charges opérationnelles	(32,4)	(22,3)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(69,9)	(10,3)
Frais financiers, nets	(45,6)	(11,0)
Impôt sur le résultat	(1,3)	-
Perte nette de l'exercice	(126,7)	(39,8)
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global	(126,7)	(39,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015 et 2014, O3b Networks n'a pas de passifs éventuels significatifs.

principalement aux coûts d'achat de satellites, s'élève à 93,2 millions d'euros (2014: 5,7 millions d'euros).

Au 31 décembre 2015, la quote-part revenant au Groupe dans les engagements d'investissement de O3b Networks, liés

La quote-part revenant au Groupe dans les engagements au titre des contrats de location simple d'O3b Networks s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Engagements au titre des contrats de location simple		
À moins d'un an	1,5	1,5
Entre deux et cinq ans	2,5	3,4
Plus de 5 ans	0,4	0,5
Total	4,4	5,4

Au 31 décembre 2015, tout comme au 31 décembre 2014, le Groupe ne détenait aucune autre participation significative dans des entreprises associées.

NOTE 16 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	2015	2014
Créances sur les entreprises associées	59,6	36,5
Actifs financiers divers	0,7	0,9
Total des autres immobilisations financières	60,3	37,4

Les «Créances sur les entreprises associées» représentent deux facilités de crédit attribuées à O3b Networks, une ligne d'émission contingente d'actions de 16,0 millions de dollars U.S. et une facilité de crédit subordonnée (Subordinated Shareholder Facility Agreement («SSFA»)) consentie par le Groupe SES en avril 2014 à concurrence de 53,2 millions de dollars U.S.. Les prêts portent intérêt à des taux d'intérêts contractuels qui sont inférieurs aux taux du marché. Les intérêts courus sont capitalisés et payables aux dates d'échéance des prêts.

Au 31 décembre 2015, la valeur brute des prêts s'élevait à 74,0 millions d'euros (2014: 58,0 millions d'euros) et un coût amorti de 59,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 36,5 millions d'euros). Au 31 décembre 2015, les intérêts courus et l'ajustement à la juste valeur s'élèvent à 14,4 millions d'euros (31 décembre 2014: 21,5 millions d'euros).

NOTE 17 – CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	2015	2014
Créances clients, nettes des provisions	378,8	377,0
Chiffre d'affaires reconnu, mais non encore facturé	391,7	311,2
Autres créances	67,0	63,6
Total créances clients et autres créances	837,5	751,8
Dont:		
Non courantes	54,8	60,3
Courantes	782,7	691,5

Le chiffre d'affaires reconnu, mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Le chiffre d'affaires reconnu, mais non encore facturé comporte une part courante et une part non courante. La part non courante s'élève à 54,8 millions d'euros (2014: 60,3 millions d'euros).

Un montant de 16,4 millions d'euros a été comptabilisé en charge en 2015 au titre de l'augmentation des provisions pour créances douteuses (2014: 17,3 millions d'euros). Ce montant figure sous la rubrique «Autres charges opérationnelles». Au 31 décembre 2015, des créances clients d'un montant nominal de 52,7 millions d'euros (2014: 37,2 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations des provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
Au 1^{er} janvier	37,2	17,7
Augmentation des provisions pour créances douteuses sur l'exercice (valeurs nettes)	16,4	17,3
Utilisés	(2,8)	(0,2)
Effets des variations de change	1,9	1,6
Autres variations	-	0,8
Au 31 décembre	52,7	37,2

NOTE 18 – INSTRUMENTS FINANCIERS

MODES DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR ET HIÉRARCHIE

Les techniques d'évaluation adoptées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1);
- 2) Autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement (niveau 2);
- 3) Techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables (niveau 3).

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015.

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Actifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
Contrats de change à terme	-	1,6	-	1,6
Total	-	1,6	-	1,6

Une variation de +/- 5% du taux de défaut de crédit du Groupe aurait une incidence très limitée sur ses résultats.

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés par catégorie :

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture :	1,6			
Contrats de change à terme	1,6	-	-	-
Total des instruments financiers dérivés	1,6	-	-	-
Dont: Non courants	-	-	-	-
Dont: Courants	1,6	-	-	-

JUSTES VALEURS

Les justes valeurs des prêts et emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux

de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires.

L'ensemble des emprunts obligataires et des dettes envers les établissements de crédit sont évalués à leur coût amorti.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous

les instruments financiers figurant dans les états financiers du Groupe.

AU 31 DÉCEMBRE 2015

En millions d'euros	Évaluation au coût amorti		Évaluation à la juste valeur		Total
	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
Au 31 décembre 2015					
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants :					
Créances clients et autres créances		54,8	54,8	-	54,8
Autres immobilisations financières		60,3	60,3	-	60,3
Total des actifs financiers non courants		115,1	115,1	-	115,1
Actifs financiers courants					
Créances clients et autres créances		782,7	782,7	-	782,7
Instruments financiers dérivés	2	-	-	1,6	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie		639,7	639,7	-	639,7
Total des actifs financiers courants		1 422,4	1 422,4	1,6	1 424,0
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit :					
Emprunts à taux variable :					
Prêt syndiqué 2021*	2	-	-	-	-
COFACE	2	353,4	353,4	-	353,4
Emprunts obligataires à taux fixe :					
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	494,8	512,0	-	494,8
Emprunt obligataire américain 2019 (500 millions de dollars U.S.)	2	456,8	450,8	-	456,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	647,0	743,7	-	647,0
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	646,3	761,3	-	646,3
Emprunt obligataire américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	682,0	653,2	-	682,0
Emprunt obligataire américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	227,3	225,9	-	227,3
Emprunt obligataire américain 2044 (500 millions de dollars U.S.)	2	446,0	426,9	-	446,0
Crédit US Ex-Im	2	72,3	72,7	-	72,3
Emprunt obligataire allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	57,3	-	49,8
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	149,9	154,1	-	149,9
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,4	165,3	-	139,4
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	66,7	69,8	-	66,7
				-	
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit :		4 431,7	4 646,3	-	4 431,7
Dont : Non courants		4 177,9	4 380,1	-	4 177,9
Dont : Courants		253,8	266,2	-	253,8
Autres passifs à long terme		51,5	51,5	-	51,5
Dettes fournisseurs et autres dettes		524,0	524,0	-	524,0

* Au 31 décembre 2015, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 5,3 millions d'euros.

AU 31 DÉCEMBRE 2014

En millions d'euros	Évaluation au coût amorti		Évaluation à la juste valeur		Total
	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
Au 31 décembre 2014					
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants:					
Créances clients et autres créances		60,3	60,3	-	60,3
Prêts et créances		37,4	37,4	-	37,4
Total des actifs financiers non courants		97,7	97,7	-	97,7
Actifs financiers courants					
Créances clients et autres créances		691,5	691,5	-	691,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		524,5	524,5	-	524,5
Total des actifs financiers courants		1 216,0	1 216,0	-	1 216,0
Passifs financiers					
Dettes envers les établissements de crédit:					
Emprunts à taux variable:					
Prêt syndiqué 2020*	2	-	-	-	-
COFACE	2	406,4	406,4	-	406,4
Emprunts obligataires à taux fixe:					
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	494,1	518,8	-	494,1
Emprunt obligataire américain 2019 (500 millions de dollars U.S.)	2	408,4	406,5	-	408,4
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	646,2	770,2	-	646,2
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	645,6	792,7	-	645,6
Emprunt obligataire américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	610,1	620,2	-	610,1
Emprunt obligataire américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	203,4	225,1	-	203,4
Emprunt obligataire américain 2044 (500 millions de dollars U.S.)	2	397,8	447,7	-	397,8
Placement privé américain de Série B (513 millions de dollars U.S.)	2	84,5	87,4	-	84,5
Placement privé américain de Série C (87 millions de dollars U.S.)	2	71,7	74,2	-	71,7
Crédit US Ex-Im	2	79,0	79,9	-	79,0
Emprunt obligataire allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	60,7	-	49,8
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	149,7	160,4	-	149,7
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,4	168,8	-	139,4
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	100,0	102,8	-	100,0
				-	
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit:		4 486,1	4 921,8	-	4 486,1
Dont: Non courants		4 227,6	4 638,2	-	4 227,6
Dont: Courants		258,5	283,6	-	258,5
Autres passifs à long terme		23,6	23,6	-	23,6
Dettes fournisseurs et autres dettes		331,5	331,5	-	331,5

* Au 31 décembre 2014, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 5,3 millions d'euros.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 19 – OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers du Groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, des obligations en dollars U.S. (conformément à la Règle 144A du U.S. Securities Act), un emprunt en euros contracté auprès d'investisseurs institutionnels, des emprunts obligataires allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts contractés auprès d'investisseurs institutionnels, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la COFACE et de la ExportImport Bank des États-Unis («U.S. Ex-Im») pour certains satellites en cours de construction, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le Groupe à travers ces instruments financiers est de lever des capitaux afin de financer les activités courantes du Groupe ainsi qu'à d'autres fins d'ordre général liées à son activité. Le Groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le Groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du Groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du Groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la Note 2.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué confirmé. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations européennes à moyen terme («EMTN») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des soldes de trésorerie, des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou des deux programmes de billets de trésorerie et l'émission d'obligations européennes à moyen terme («EMTN») (4 610,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 4 610,0 millions d'euros au 31 décembre 2014; des informations plus détaillées sont fournies à la Note 24).

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés (montant nominal plus charges financières) prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du Groupe aux 31 décembre 2015 et 2014

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2015:				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	254,0	1 917,1	2 305,2	4 476,3
Engagements futurs au titre des intérêts	168,3	585,7	1 003,8	1 757,8
Dettes fournisseurs et autres dettes	526,1	-	-	526,1
Autres passifs à long terme	-	51,5	-	51,5
Total des échéances	948,4	2 554,3	3 309,0	6 811,7
Au 31 décembre 2014:				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	258,5	1 404,4	2 874,5	4 537,4
Engagements futurs au titre des intérêts	173,2	594,0	1 036,4	1 803,6
Dettes fournisseurs et autres dettes	335,3	-	-	335,3
Autres passifs à long terme	-	23,6	-	23,6
Total des échéances	767,0	2 022,0	3 910,9	6 699,9

RISQUE DE CHANGE

SES opère sur des marchés situés hors de la zone Euro, et le Groupe a mis en place des services d'achat et des points de vente dans différents pays dans le monde entier. SES a donc recours à certains instruments financiers pour gérer son exposition au risque de change. Les instruments financiers dérivés servent principalement à réduire l'exposition du Groupe aux risques de marché résultant des variations des taux de change en prenant des positions permettant de compenser ces expositions. SES ne participe pas à des opérations sur les instruments financiers dérivés avec effet de levier et, conformément à sa politique, n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le Groupe a des activités importantes à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. La principale devise entraînant un risque de change pour les activités à l'étranger est le dollar U.S. et le Groupe a désigné certaines obligations libellées dans cette devise comme instruments de couverture d'un investissement net dans ces opérations. Le Groupe est également exposé au risque correspondant dans son compte de résultat consolidé. 45,2% (2014: 42,6 %) des ventes du groupe et 50,5% (2014: 40,5%) de ses charges opérationnelles sont libellées en dollars U.S.. Le Groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le Groupe utilise essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certains projets d'investissement, tels que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Selon la monnaie fonctionnelle de l'entité qui a engagé le projet d'investissement, le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S.. Les contrats de change à terme sont conclus

dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le Groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

- 1) Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement
Au 31 décembre 2015 (2014: néant), le Groupe détenait des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture des engagements futurs contractés au titre de l'achat du satellite SES-14.
- 2) Couverture des investissements nets dans des opérations étrangères

Aux 31 décembre 2015 et 2014, certains emprunts du Groupe libellés en dollars U.S. ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES Americom, Inc., SES Holdings (Netherlands) BV et SES Satellite Leasing Limited afin de couvrir l'exposition du Groupe aux risques de change associés à ces investissements. Au 31 décembre 2015, tous les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets ont été jugés très efficaces et une perte totale de 150,9 millions d'euros après impôts de 64,6 millions d'euros (2014: gain de 158,6 millions d'euros après impôts de 67,3 millions d'euros) a été intégrée dans les capitaux propres.

Le tableau ci-après montre la part couverte de l'exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:

	31 décembre 2015 en millions de dollars U.S.	31 décembre 2014 en millions de dollars U.S.
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:		
SES Americom	2 769,4	2 803,5
SES Holdings (NL) BV	1 720,3	1 608,7
SES Satellite Leasing	1 327,5	1 210,5
Total	5 817,2	5 622,7
Instruments de couverture:		
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	-	189,6
Emprunts obligataires américains	2 000,0	2 000,0
Autres emprunts externes	80,6	98,5
Total	2 080,6	2 288,1
Taux de couverture	36%	41%

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en dollars U.S. du Groupe à une variation de +/- 20% du taux de change du dollar U.S., les autres variables

étant constantes par ailleurs. Toute variation de valeur peut être comptabilisée sous la rubrique «Autres éléments du résultat global» avec une incidence nulle sur les résultats.

31 décembre 2015	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en millions d'euros au taux de clôture de 1,0887	Montant en millions d'euros au taux de 1,3100	Montant en millions d'euros au taux de 0,8700
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americom, Inc.	2 769,4	2 543,8	2 114,0	3 183,2
SES Holdings (Netherlands) BV	1 720,3	1 580,1	1 313,2	1 977,4
SES Satellite Leasing Limited	1 327,5	1 219,3	1 013,4	1 525,9
Total	5 817,2	5 343,2	4 440,6	6 686,5
Instruments de couverture:				
Emprunts obligataires américains	2 000,0	1 837,1	1 526,7	2 298,9
Autres emprunts externes	80,6	74,0	61,5	92,6
Total	2 080,6	1 911,1	1 588,2	2 391,5
Taux de couverture	36%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(902,6)	1 343,3
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(579,7)	862,9

31 décembre 2014	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en millions d'euros au taux de clôture de 1,2141	Montant en millions d'euros au taux de 1,4600	Montant en millions d'euros au taux de 0,9700
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americom, Inc.	2 803,5	2 309,1	1 920,2	2 890,2
SES Holdings (Netherlands) BV	1 608,7	1 325,0	1 101,8	1 658,5
SES Satellite Leasing Limited	1 210,5	997,0	829,1	1 247,9
Total	5 622,7	4 631,1	3 851,1	5 796,6
Instruments de couverture:				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	189,6	156,2	129,9	195,5
Emprunts obligataires américains	2 000,0	1 647,3	1 369,9	2 061,9
Autres emprunts externes	98,5	81,1	67,5	101,5
Total	2 288,1	1 884,6	1 567,3	2 358,9
Taux de couverture	41%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(780,0)	1 165,5
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(462,7)	691,2

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Pour pallier ce risque, le Groupe s'efforce généralement de contracter la part la plus grande possible de sa dette à taux d'intérêt fixe. Cependant, SES suit attentivement l'évolution des conditions de marché de manière à ajuster au mieux la

composition de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable. Le groupe n'avait aucun instrument de couverture de taux en cours au 31 décembre 2015 ou au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du Groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

En millions d'euros	À taux fixes	À taux variables	Total
Emprunts au 31 décembre 2015	4 117,7	358,6	4 476,3
Emprunts au 31 décembre 2014	4 124,6	412,8	4 537,4

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a remboursé une nouvelle tranche de 33,3 millions d'euros dans le cadre du financement de la Banque Européenne d'Investissement, deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'U.S. Ex-Im de 17,9 millions de dollars U.S. et les deux dernières tranches d'amortissement de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains à hauteur de 189,6 millions de dollars U.S., qui sont tous des emprunts à taux fixe.

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable. Les autres variables sont toutes constantes.

Le Groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 30 points de base ou une diminution de 30 points de base des taux d'intérêt dans la zone Euro (2014: une augmentation de 25 points de base ou une diminution de 50 points de base).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2015 le Groupe a remboursé une série d'emprunts à taux variable pour un montant total de 54,2 millions d'euros concernant une série d'amortissements de prêts consentis par la Coface.

Taux d'intérêt - EUR En millions d'euros	Emprunts à taux variable	Impact avant impôt de l'augmentation de taux	Impact avant impôt de la diminution de taux
Emprunts au 31 décembre 2015	358,6	(1,1)	1,1
Emprunts au 31 décembre 2014	412,8	(1,0)	2,1

RISQUE DE CRÉDIT

Conformément à la politique du Groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. Ces contrôles comprennent une évaluation du profil de crédit du client fondée sur des sources d'informations de qualité telles que les rapports Dun & Bradstreet, les rapports annuels audités, les articles de presse ou les agences de notation. Si le client est une entité gouvernementale, la notation de la dette souveraine du pays sera le principal facteur permettant de déterminer la catégorie appropriée de risque de crédit. À la suite de cette analyse de crédit, le client est classé dans l'une des catégories de risque de crédit suivantes: «risque associé aux prêts de premier rang (prime)» (en général, il s'agit d'une entité cotée et notée), «risque associé aux prêts de marché» (en général il s'agit d'une entreprise de croissance affichant un effet de levier élevé) ou «risque associé aux prêts de second rang (sub-prime)» (clients dont la viabilité dépend de la pérennité de la croissance et d'un recours accru à l'effet de levier). Le profil de crédit est actualisé au moins une fois par an

pour tous les clients avec lesquels le Groupe entretient une relation contractuelle et affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 MEUR/MUSD ou un montant équivalent dans une autre devise.

Les créances échues depuis plus de 90 jours sont provisionnées à 100% du montant à encaisser. Toutefois, les créances échues depuis plus de 90 jours auprès d'un gouvernement solvable ou d'un organisme gouvernemental ne sont généralement pas provisionnées à moins que les circonstances ne le justifient. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le Groupe. La valeur comptable des créances brutes non provisionnées s'élève à 431,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 410,6 millions d'euros). Les principaux clients du Groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Ancienneté des créances clients nettes (En millions d'euros)	Sans arriéré ni dépréciation	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Plus de 3 mois	Total
2015					
Créances client, brutes	292,5	24,3	39,1	75,6	431,5
Provision	(36,6)	-	(0,2)	(15,9)	(52,7)
Créances clients, nettes	255,9	24,3	38,9	59,7	378,8
2014					
Créances client, brutes	270,6	48,3	27,5	67,8	414,2
Provision	-	(15,7)	-	(21,5)	(37,2)
Créances clients, nettes	270,6	32,6	27,5	46,3	377,0

RISQUE DE CRÉDIT FINANCIER

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments. Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation «A», et en veillant à ne pas dépasser une limite maximale pour chaque contrepartie, selon ce qui a été approuvé pour chaque type de transaction. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir

une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

S'agissant du risque de crédit lié aux prêts accordés à O3b Networks, la direction suit de près le développement commercial d'O3b Networks et juge qu'au 31 décembre 2015, le risque de non-recouvrement est limité compte tenu des perspectives d'activité favorables de cette entité.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit «BBB stable» auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et «Baa2» auprès de Moody's. Cette notation «valeur d'investissement» permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le Groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires. Le Groupe est résolu à maintenir une politique de distribution de dividendes progressive qui sera validée tous les ans en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et d'autres facteurs tels que le rendement et le taux de distribution.

NOTE 20 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	2015	2014
Avoirs en banque	249,7	173,7
Dépôts à court terme	390,0	350,8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	639,7	524,5

Les avoires en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du Groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme. Les dépôts à court terme et les avoires en banque sont

détenus auprès de divers établissements financiers réunissant les critères de notation de crédit décrits plus haut en Note 19.

Au 31 décembre 2015, un montant de 16,4 millions d'euros (2014: 14,9 millions d'euros) est investi en fonds communs de placements monétaires qui correspondent à la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie.

NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES

SES est doté d'un capital souscrit de 644,3 millions d'euros (2014: 633 millions d'euros), composé de 343 600 000 actions de catégorie

A et de 171 800 000 actions de catégorie B sans valeur nominale. Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit:

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1^{er} janvier 2015	337 600 000	168 800 000	506 400 000
Actions émises au cours de l'année	6 000 000	3 000 000	9 000 000
Au 31 décembre 2015	343 600 000	171 800 000	515 400 000

Les certificats de dépôt fiduciaire («FDR») concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des certificats de dépôt fiduciaire.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'État luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40% du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt public. Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser le demandeur à acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés dans la suite. Ces certificats sont présentés au bilan comme des

actions propres et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les nouvelles actions de catégorie A ont été émises au profit d'une institution financière et ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de 193,4 millions d'euros, 7,5 millions d'euros étant alloués au capital social et 185,9 millions d'euros aux primes d'émission. Sur les fonds ainsi levés, 21,3 millions d'euros avaient été déposés auprès de l'institution financière concernée au 31 décembre 2015. Les actions de catégorie A ont été immédiatement converties en FDR le jour de l'émission.

Les nouvelles actions de catégorie B ont été en partie libérées en numéraire pour un montant de 25,3 millions d'euros, 2,5 millions d'euros étant alloués au capital social et 22,8 millions d'euros aux primes d'émission. Le restant a été réglé par un apport en nature consistant en 416 782 certificats de dépôt fiduciaire. La valeur de l'apport en nature s'élève à 13,4 millions d'euros, 1,3 million d'euros étant alloué au capital et 12,1 millions d'euros aux primes d'émission.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, SES a conclu le 29 mai 2015 un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat des 6 000 000 certificats de dépôt fiduciaire mentionnés ci-dessus. Le contrat à terme est conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Ce contrat à terme définit les conditions et les modalités du rachat des certificats de dépôt fiduciaire, dont en particulier le prix d'acquisition des FDR payé par SES à l'institution financière, et les échéances du contrat à terme. Conformément au contrat d'achat à terme, SES a racheté 2 500 000 certificats de dépôt fiduciaire le 10 juin 2015. Les échéances pour le rachat de 1 500 000 FDR et 2 000 000 FDR sont le 14 janvier 2016 et le 7 avril 2016 respectivement. Au 31 décembre 2015, un passif de 112,8 millions d'euros a été comptabilisé correspondant au rachat des 3 500 000 certificats de dépôt fiduciaire.

	2015	2014
Nombre de certificats détenus au 31 décembre	3 144 730	1 187 145
Valeur comptable des certificats détenus (en millions d'euros)	95,1	32,8

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, 5% au minimum du résultat net (statutaire) annuel est transféré à une réserve légale non distribuée. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Au 31 décembre 2015, une réserve légale de 63,3 millions d'euros (2014: 63,3 millions d'euros) est incluse dans les autres réserves.

Les autres réserves comprennent un montant non distribuable de 80,4 millions d'euros (2014: 32,8 millions d'euros) relatif aux actions propres, et un montant de 295,8 millions d'euros (2014: 312,2 millions d'euros) correspondant à la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune pour 2010-2015. Cette réserve est distribuée en vertu de la législation luxembourgeoise. Toutefois, une telle distribution entraînerait le paiement d'un impôt sur la fortune à un taux pouvant aller jusqu'à 20% de la réserve distribuée.

NOTE 22 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous contient la synthèse des informations financières de chacune des filiales qui détient des participations ne donnant pas le contrôle importantes pour le Groupe. Les montants

communiqués par chaque filiale sont analysés avant éliminations intra-groupe.

En millions d'euros	LuxGovSat S.A. (détenu à 50% par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Bilan synthétique						
Actifs courants	8,7	-	4,8	5,4	23,4	16,5
Passifs courants	(2,8)	-	(18,2)	(16,8)	(6,2)	(5,8)
Actifs nets courants	5,9	-	(13,4)	(11,4)	17,2	10,7
Actifs non courants	67,1	-	147,9	147,3	76,0	74,6
Passifs non courants	-	-	(34,5)	(43,1)	-	-
Actifs nets non courants	67,1	-	113,4	104,2	76,0	74,6
Actifs nets	73,0	-	100,0	92,8	93,2	85,3
Participations ne donnant pas le contrôle cumulées	36,5	-	30,0	27,8	60,6	55,4

En millions d'euros	LuxGovSat S.A. (détenu à 50% par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
État consolidé du résultat global synthétique						
Chiffre d'affaires	-	-	42,9	36,6	20,3	14,8
Charges opérationnelles	(1,2)	-	(3,5)	(3,6)	(17,8)	(13,1)
Résultat net	(1,8)	-	19,6	16,1	(4,6)	4,2
Autres éléments du résultat global	0,2	-	-	-	-	-
Résultat global	(1,6)	-	19,6	16,1	(4,6)	4,2
Résultat attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,9)	-	5,9	4,8	(3,0)	(2,7)
Dividende versé aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	6,0	5,6	-	-

En millions d'euros	LuxGovSat S.A. (détenu à 50 % par les actionnaires minoritaires)		Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30 % par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65 % par les actionnaires minoritaires)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Tableau de flux de trésorerie synthétique						
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(2,5)	-	24,4	19,2	(0,6)	(2,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29,2)	-	(1,4)	(0,3)	1,0	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	39,1	-	(20,3)	(19,1)	1,7	-
Effets des variations de change	(0,2)	-	(2,8)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	7,2	-	(0,1)	(0,2)	2,1	(2,3)

Le Groupe n'a effectué aucune transaction avec des actionnaires minoritaires en 2015 et 2014.

NOTE 23 – PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe gère trois plans de rémunération fondés sur des actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 1 et 2, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes pendant la période de quinze jours ouvrés qui précède la date d'attribution.

- 1) Le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)

Le plan STAR est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres en faveur des salariés non cadres de filiales du Groupe, consistant en l'attribution d'options sur actions. En janvier 2011, le Plan STAR a été modifié. Pour toutes les options octroyées à partir de 2011, les droits attribués au titre du plan STAR s'acquièrent par tiers et peuvent être exercés tous les ans. Une fois les droits acquis, la période d'exercice est de quatre ans.

	2015	2014
Options en circulation à la clôture de l'exercice	1 868 670	1 938 948
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	25,62	22,34

Sur les 1 868 670 options en circulation au 31 décembre 2015 (2014: 1 938 948), 873 070 options sont exerçables (2014: 773 914). Les options exercées en 2015 ont conduit à l'émission de 487 389 actions propres (2014: 969 019) à un prix moyen de 20,02 euros chacune (2014: 17,54 euros).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 31,72 euros (2014: 26,90 euros) par action. Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2015		2014	
	Prix moyen d'exercice par option sur action	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier,	22,34	1 938 948	19,29	2 393 356
Attribuées	33,23	484 724	26,91	588 425
Droits perdus	26,12	(67 613)	24,07	(61 510)
Exercées	20,02	(487 389)	17,54	(969 019)
Échues	-	-	17,98	(10 104)
Annulées	-	-	16,66	(2 200)
Au 31 décembre	25,62	1 868 670	22,34	1 938 948

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice par option sur action	Options sur actions	
			2015	2014
2015	2022	33,23	472 442	-
2014	2021	26,91	494 301	562 808
2013	2020	23,87	435 190	547 076
2012	2019	18,38	307 962	461 701
2011	2018	17,84	158 775	226 809
2010	2015	18,23	-	140 554
			1 868 670	1 938 948

2) Le plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)
Le « plan EICP » a été initié en faveur des cadres du Groupe.
Selon ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1^{er} janvier. Un quart des droits s'acquiert à chaque date

anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2015	2014
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 929 736	3 613 129
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	25,67	21,46

Sur les 3 929 736 options en circulation au 31 décembre 2015 (2014: 3 613 129), 1 300 087 options sont exerçables (2014: 1 258 527). Les options exercées en 2015 ont conduit à l'émission de 916 604 actions propres (2014: 1 847 657) à un prix moyen de 19,52 euros chacune (2014: 16,54 euros).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 32,02 euros (2014: 26,90 euros) par action.
Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2015		2014	
	Prix moyen d'exercice par option sur action	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	21,46	3 613 129	17,92	4 359 026
Attribuées	33,23	1 269 868	26,91	1 199 375
Droits perdus	27,78	(36 657)	22,34	(86 140)
Exercées	19,52	(916 604)	16,54	(1 847 657)
Échues	-	-	18,62	(10 198)
Annulées	-	-	18,38	(1 277)
Au 31 décembre	25,67	3 929 736	21,46	3 613 129

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice par option sur action	Options sur actions	
			2015	2014
2015	2025	33,23	1 255 700	-
2014	2024	26,91	1 019 536	1 175 242
2013	2023	23,87	486 360	625 208
2012	2022	18,38	466 250	659 936
2011	2021	17,84	276 065	488 996
2010	2020	18,23	145 851	211 845
2009	2019	13,68	129 082	146 541
2008	2018	14,62	71 547	158 736
2007	2017	15,17	45 672	74 294
2006	2016	12,93	33 673	48 302
2005	2015	10,64		24 029
			3 929 736	3 613 129

3) Programme d'intéressement à long terme («LTI»)

Le « programme LTI », initié en 2005, est également destiné aux cadres et aux cadres dirigeants du Groupe. Selon ce plan, des actions spécifiques sont allouées aux cadres chaque année au début du mois de mai, les droits à ces actions étant acquis le 1^{er} juin suivant le troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants peuvent en outre recevoir des actions liées

à la performance, dont l'attribution dépend de la réalisation de critères de performance définis, à savoir : a) des objectifs individuels et b) des objectifs de valeur ajoutée économique («EVA») fixés périodiquement par le Conseil d'administration. Lorsque ces critères sont réunis, les droits à ces actions sont également acquis le 1er juin suivant le troisième anniversaire de l'attribution.

	2015	2014
Actions spécifiques et actions liées à la performance en circulation à la clôture de l'exercice	738 040	843 570
Juste valeur moyenne pondérée en euros	23,14	19,49

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

Au cours de l'exercice 2015, 55 410 actions à transfert de propriété différé et 166 230 actions liées à la performance ont été attribuées. Durant la même période, les droits ont été perdus sur 4 064 actions à transfert de propriété différé et 7 902 actions liées à la performance, et ils ont été exercés sur 145 902 actions liées à la performance et 169 302 actions à transfert de propriété différé.

La juste valeur de ces actions spécifiques à transfert de propriété différé et actions liées à la performance est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial pour le plan STAR et le plan EICP, et du modèle de Black & Scholes pour le programme LTI, en tenant compte des conditions d'attribution desdites options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

2015	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	5,50%	5,50%	4,84%
Volatilité estimée (en %)	23,90%	23,90%	19,29%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,13%	0,13%	-0,07%
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	31,00	31,00	31,00
Juste valeur par option/action (en euros)	2,64-2,79	2,63-2,73	26,7
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	3,1	1,2	5,1

2014	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	5,73%	5,73%	5,06%
Volatilité estimée (en %)	28,82%	28,82%	20,11%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,70%	0,70%	0,36%
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	27,06	27,06	27,06
Juste valeur par option/action (en euros)	3,52-3,87	3,55-3,81	23,55
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	4,1	2,0	6,3

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité

historique est représentative des tendances futures, ce qui peut correspondre ou non au résultat effectif. La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération fondés sur des actions s'élève à 10,6 millions d'euros (2014: 11,3 millions d'euros).

NOTE 24 – EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du Groupe se présentent comme suit :

Évaluation au coût amorti

En millions d'euros	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Montants non échus 2015	Montants non échus 2014
Non courants				
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	5,05%	Août 2016	-	149,7
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618%	Mai 2017	33,4	66,7
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	1,875%	Octobre 2018	494,8	494,1
Emprunt obligataire américain (500 millions de dollars U.S.)	2,50%	Mars 2019	456,8	408,4
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	4,625%	Mars 2020	647,0	646,2
Crédit US Ex-Im	3,11%	Juin 2020	55,8	64,2
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	4,75%	Mars 2021	646,3	645,6
COFACE	EURIBOR + 1,70%	Octobre 2022	299,2	352,2
Emprunt obligataire américain (750 millions de dollars U.S.)	3,60%	Avril 2023	682,0	610,1
Emprunt obligataire 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	4,00%	Mai 2027	139,4	139,4
Emprunt obligataire allemand (50 millions d'euros), non coté	4,00%	Novembre 2032	49,8	49,8
Emprunt obligataire américain (250 millions de dollars U.S.)	5,30%	Avril 2043	227,4	203,4
Emprunt obligataire américain (500 millions de dollars U.S.)	5,30%	Mars 2044	446,0	397,8
Total non courant			4 177,9	4 227,6
Courants				
Série B (513 millions de dollars U.S.)	5,83%	Septembre 2015	-	84,5
Série C (87 millions de dollars U.S.)	5,93%	Septembre 2015	-	71,7
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618%	Mai 2016	33,3	33,3
Emprunt obligataire 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	5,05%	Août 2016	149,9	-
COFACE	EURIBOR + 1,70%	Plusieurs en 2016	54,2	54,2
Crédit US Ex-Im	3,11%	Plusieurs en 2016	16,4	14,8
Total courant			253,8	258,5

EMPRUNT AUPRÈS DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS AMÉRICAINS

Le 30 septembre 2003, SES a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

1) Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29% échéant en septembre 2013, remboursables en septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.

- 2) Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83% échéant en septembre 2015, remboursables en septembre 2011. Le placement privé américain de série B a été remboursé le 30 septembre 2015.
- 3) Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93% échéant en septembre 2015. Le placement privé américain de série C a été remboursé le 30 septembre 2015.
- 4) Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63% échéant en septembre 2013, remboursables en septembre 2007. Le placement privé de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

Aucun montant ne demeurerait remboursable au 31 décembre 2015.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

PROGRAMME EMTN (EUROPEAN MEDIUM-TERM NOTE PROGRAMME)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou «EMTN») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 23 octobre 2015, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2015, SES a émis 2 090,0 millions d'euros (2014: 2 090,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2016 à 2027.

EMPRUNT (2016) DE 150,0 MILLIONS D'EUROS AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05%.

EUROBOND (2018) DE 500,0 MILLIONS D'EUROS

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

ÉMISSION OBLIGATAIRE (2019) DE 500 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 25 avril 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 5 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 2,50% et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

EUROBOND (2020) DE 650,0 MILLIONS D'EUROS

Le 9 mars 2010 (cotation le 1^{er} mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625%.

EUROBOND (2021) DE 650,0 MILLIONS D'EUROS

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75%.

EMPRUNT (2027) DE 140,0 MILLIONS D'EUROS AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00%.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT : ACCORD DE FINANCEMENT DE 200 MILLIONS D'EUROS

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le Groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618%. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

EMPRUNT OBLIGATAIRE ALLEMAND DE 50,0 MILLIONS D'EUROS

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand («Schuldschein»). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0%.

ÉMISSION OBLIGATAIRE (2023) DE 750,0 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 10 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 750 millions de dollars US, assortie d'un coupon de 3,60% et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

ÉMISSION OBLIGATAIRE (2043) DE 250,0 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 250 millions de dollars US, assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

ÉMISSION OBLIGATAIRE (2044) DE 500,0 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

PRÊT SYNDIQUÉ 2021

En janvier 2014, le Groupe SES a revu les conditions de son prêt syndiqué existant («prêt syndiqué 2015»). Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevise renouvelable sur 5 ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1,2 milliard d'euros et les intérêts sont liés à une grille de notations. Compte tenu de la notation actuelle de SES (BBB/Baa2), les intérêts sont égaux aux taux EURIBOR ou LIBOR plus une marge de 45 points de base. Le 13 novembre 2015 et le 23 novembre 2015, respectivement, ce contrat de crédit a été modifié et prolongé d'un an jusqu'au 13 janvier 2021. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit.

FACILITÉ DE CRÉDIT COFACE DE 522,9 MILLIONS D'EUROS

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque tranche sera remboursée en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, c'est-à-dire au 1^{er} août 2022 pour Coface A, au 21 mai 2021 pour Coface B et F et au 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7%).

FACILITÉ DE CRÉDIT DE 158 MILLIONS DE DOLLARS U.S. DE L'EX-IM

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars U.S. relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). À la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11%.

PROGRAMME DE BILLETS DE TRÉSORERIE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 5 mai 2015, ce programme a été prorogé d'un an. Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul.

PROGRAMME EUROPÉEN DE BILLETS DE TRÉSORERIE

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d'un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1 milliard d'euros avec SES S.A. et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non émettrice. Le programme est noté par Moody's Investors Services et est conforme aux normes énoncées dans la convention du marché STEP. Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul.

NOTE 25 – PROVISIONS

En millions d'euros	2015	2014
Non courantes	62,7	122,1
Courantes	10,8	43,8
Total	73,5	165,9

Les mouvements de chaque classe de provision durant l'exercice sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	Provision pour impôts du Groupe	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2015	147,6	18,3	165,9
Provisions supplémentaires comptabilisées	16,0	1,5	17,5
Provisions non utilisées reprises	(113,1)	-	(113,1)
Provisions utilisées pendant l'exercice	(11,7)	(5,4)	(17,1)
Reclassés de la rubrique « Impôts sur le résultat exigibles »	18,4	-	18,4
Effets des variations de change	2,5	(0,6)	1,9
Au 31 décembre 2015	59,7	13,8	73,5
Non courantes	48,9	13,8	62,7
Courantes	10,8	-	10,8

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 26 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2015	335,1	410,6
Variation des produits constatés d'avance	35,2	23,3
Effets des variations de change	13,0	16,8
Au 31 décembre 2015	383,3	450,7
Au 1^{er} janvier 2014	227,8	385,6
Variation des produits constatés d'avance	90,2	10,3
Effets des variations de change	17,1	14,7
Au 31 décembre 2014	335,1	410,6

NOTE 27 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En millions d'euros	2015	2014
Fournisseurs	84,9	89,8
Paiements reçus d'avance	19,0	18,1
Intérêts courus sur emprunts	77,9	80,8
Dettes envers le personnel	38,8	35,3
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	29,5	33,2
Autres dettes	273,9	74,3
Total	524,0	331,5

Au 31 décembre 2015, les «Autres dettes» intègrent un passif de 112,8 millions d'euros correspondant au rachat des 3 500 000 certificats de dépôt fiduciaire (Note 21) et un passif de 107,0

millions d'euros lié à l'investissement supplémentaire d'O3b Networks (Note 15).

NOTE 28 – AUTRES PASSIFS À LONG TERME

En millions d'euros	2015	2014
Engagements envers les salariés	24,4	22,2
Paiements reçus d'avance	51,5	23,6
Total	75,9	45,8

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIÉS

Dans les entités aux États-Unis, certains salariés bénéficient d'un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2015, des primes à payer de 15,2 millions d'euros (2014: 14,8 millions d'euros) sont rapportées sous cette rubrique. Les contributions versées en 2015 aux régimes de retraite collectifs ont totalisé 1,5 million d'euros (2014: 1,6 million d'euros), et figurent au compte de résultat consolidé sous la rubrique «Frais de personnel».

Par ailleurs, certains employés des entités du Groupe aux États-Unis bénéficient de régimes à cotisations définies. Un passif de 9,2 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2015 (2014: 7,4 millions d'euros) à ce titre.

PAIEMENTS REÇUS D'AVANCE

Dans le cadre d'opérations de titrisation de créances finalisées en juin 2010, en juin 2012 et en juin 2013, le Groupe a reçu un montant net en numéraire de 50,6 millions d'euros, 59,5 millions d'euros et 40,2 millions d'euros respectivement d'une institution financière, représentant le règlement anticipé de créances futures naissant entre 2011 et 2016 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 70,5 millions d'euros (2014: 41,7 millions d'euros), représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 sous les rubriques «Autres passifs à long terme» pour 51,5 millions d'euros (2014 : 23,6 millions d'euros), et «Fournisseurs et autres dettes» pour 19,0 millions d'euros (2014: 18,1 millions d'euros).

NOTE 29 – ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements contractés par le Groupe au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 825,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 190,9 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du Groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et des installations de contrôle y relatifs.

En cas de résiliation anticipée de ces contrats, le Groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre :

En millions d'euros	2015	2014
À moins d'un an	4,8	5,9
Entre un et cinq ans	18,7	4,5
À plus de cinq ans	14,4	2,5
Total	37,9	12,9

Le montant total des charges de location simple s'est élevé à 8,8 millions d'euros en 2015 (2014: 8,4 millions d'euros).

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION DE RÉPÉTEURS

Le Groupe a conclu des contrats de location de répéteurs avec des fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre les engagements qui en découlent s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2015	2014
À moins d'un an	29,5	32,2
Entre un et cinq ans	2,7	5,4
À plus de cinq ans	-	-
Total	32,2	37,6

Le montant total des charges de location pour les contrats de location de répéteurs s'est établi à 37,7 millions d'euros en 2015 (2014: 39,3 millions d'euros).

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

LITIGES

Aucun litige significatif à l'encontre du Groupe n'était en cours au 31 décembre 2015.

GARANTIES

Le 31 décembre 2015, les garanties bancaires non échues du Groupe s'élevaient à 152,7 millions d'euros (2014: 78,1 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

NOTE 30 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58% dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88% chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites de façon plus détaillée dans la Note 21.

Le montant total des émoluments versés en 2015 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,3 million d'euros (2014: 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

En 2015, SES a comptabilisé un chiffre d'affaires de 4,3 millions d'euros (2014: 7,2 millions d'euros) de O3b Networks Limited au titre de la fourniture de prestations liées aux satellites à cette société. O3b Networks Limited est engagé vis-à-vis de SES pour des services similaires pour un montant total de 9,9 millions d'euros, dont 3,8 millions d'euros à moins d'un an et 6,1 millions d'euros entre 2 et 5 ans (voir également Note 15).

Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées. Les autres soldes avec O3b Networks Limited comprennent les prêts et les emprunts au titre de l'augmentation de capital (Note 16). Les cadres dirigeants du Groupe, définis comme appartenant au Comité exécutif, ont reçu les avantages suivants:

En millions d'euros	2015	2014
Rémunérations primes comprises	4,7	5,2
Prestations de retraite	0,7	0,7
Plans de rémunération fondés sur des actions	3,4	12,6
Autres avantages	0,3	0,3
Total	9,1	18,8

Le nombre total d'instruments de paiement fondés sur des actions alloués aux cadres dirigeants était de 1 116 764 au 31 décembre 2015 (2014: 893 150).

NOTE 31 – RÈGLEMENT DU LITIGE AVEC EUTELSAT

Le 30 janvier 2014, la société et Eutelsat Communications ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu une série d'accords parmi lesquels le règlement exhaustif de la procédure judiciaire concernant l'exploitation de la position orbitale 28,5° Est ainsi que la mise en place, à long terme, d'éléments de nature commerciale et de coordination de fréquences.

- Le premier accord met fin à la procédure d'arbitrage entre Eutelsat et la société, initiée en octobre 2012 auprès de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris. Cette procédure portait sur un droit d'utilisation de 500 MHz de bande passante à la position orbitale 28,5° Est. Eutelsat a cessé, le 3 octobre 2013, l'exploitation de ces fréquences qui sont, depuis cette date, exploitées par la société. Le différend est maintenant réglé, la société continuant d'opérer ses satellites à cette position orbitale et Eutelsat commercialisant, d'une manière indépendante, une partie de la capacité sur les fréquences précédemment contestées.
- Le deuxième accord entre les deux sociétés porte sur la location à long terme, par Eutelsat, de ressources à la position 28,5° Est sur la flotte des satellites de la société. Eutelsat commercialise en Europe, sur la flotte de SES, 125 MHz de bande passante (huit répéteurs Band-B) sur les 500 MHz ayant fait l'objet de la procédure judiciaire. Eutelsat commercialise également sur la flotte de SES 250 MHz (12 répéteurs Band -A) qui ne faisait pas l'objet de la procédure judiciaire. Les 20 répéteurs sont exploités sur trois nouveaux satellites, déployés par SES à 28,2/28,5° Est, ASTRA 2F, ASTRA 2E et ASTRA 2G. Ces satellites ont été lancés et sont désormais en service.
- Le troisième accord entre les deux sociétés porte sur une coordination technique de fréquences, en vertu des règles de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cet accord

va permettre aux deux parties d'optimiser l'usage de leurs droits respectifs à un certain nombre de positions orbitales sur l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Il confirme et précise en termes techniques les couvertures géographiques et les niveaux de puissance de transmission autorisés pour les fréquences à ces positions orbitales.

Dans le cadre de ces accords, SES reconnaît des revenus de la vente des 12 répéteurs Band-A, huit d'entre eux ayant été reconnus au cours de l'exercice 2014 et les quatre autres en 2015.

NOTE 32 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RACHAT D' ACTIONS EN PROPRE

Le 14 janvier 2016, SES a racheté auprès d'une institution financière 1 500 000 FDR pour un montant total de 48,9 millions d'euros dans le cadre du contrat à terme conclu le 29 mai 2015 (Note 21).

ACQUISITION DE RR MEDIA LIMITED

Le 25 février 2016, le Conseil d'administration de SES a approuvé l'acquisition d'une participation de 100% dans RR Media Limited. Les activités de RR Media Limited seront fusionnées avec celles de SES Platform Services GmbH, filiale de la Société, donnant naissance à un des leaders mondiaux de la fourniture de solutions médias.

L'acquisition de RR Media s'effectuera moyennant le versement par SES d'une somme de 13,291 USD par action, ce qui correspond à une valeur d'entreprise de 242 millions d'euros pour RR Media Limited. Cette acquisition, qui sera financée grâce aux ressources financières actuelles du Groupe, devrait être finalisée au deuxième ou au troisième trimestre 2016, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

NOTE 33 - FILIALES CONSOLIDÉES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des filiales et des entreprises associées énumérées ci-dessous :

	Intérêt économique (en %) 2015	Intérêt économique (en %) 2014	Méthode de consolidation 2015
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Global Americas Holdings General Partnership, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Global Africa S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International Re S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Lux Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES NL Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Holdings Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
SES Techcom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA TechCom Belgium S.A., Belgique ³	-	100,00	N/A
SES-15 S.à r.l., Luxembourg ²	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Mise en équivalence
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Capital Belgium S.A., Belgique	-	100,00	N/A
SES Platform Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
Virtual Planet Group GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SmartCast GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SmartCast Technologies Ltd, Thaïlande	100,00	100,00	Intégration globale
PT Smart Cast Indonesia, Indonésie ¹	100,00	-	Intégration globale
SmartCast Asia Ltd, Chine	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale

	Intérêt économique (en %) 2015	Intérêt économique (en %) 2014	Méthode de consolidation 2015
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas ³	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o, Pologne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l., Italie ³	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA (Romania) S.à r.l., Roumanie	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites Ghana Ltd, Ghana	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA AB, Suède	100,00	100,00	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES 10 S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
LuxGovSat S.A. ¹ , Luxembourg	50,00	-	Intégration globale
SES Re International (Bermuda) Ltd, Bermudes ³	-	100,00	N/A
SES Satellite Leasing Ltd, Île de Man	100,00	100,00	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (YahLive) LLC, Émirats Arabes Unis	35,00	35,00	Intégration globale
Satellites Ventures (Bermuda), Ltd, Bermudes	50,00	50,00	Intégration globale
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., États-Unis ³	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Servicos de Telecomunicacoes, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES Government Solutions, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale
Socios Aguila S.de R.L de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Columbia Communications Corporation, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites International, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-5 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2015

	Intérêt économique (en %) 2015	Intérêt économique (en %) 2014	Méthode de consolidation 2015
AMC-6 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacific LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM California, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-1 Holdings, LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (U.S.) Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AOS Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellite B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	-	100,00	N/A
SES ENGINEERING (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
O3b Networks Ltd, Jersey, îles anglo-normandes ⁴	42,65	44,75	Mise en équivalence
SES World Skies Singapore Pte Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale

¹ Entité créée en 2015.

² SES-15 S.à r.l., anciennement SES Broadband Services S.A.

³ Entité cédée, fusionnée, liquidée ou en cours de liquidation en 2015.

⁴ Voir Note 15



COMPTES ANNUELS DE SES

Rapport d'audit

AUX ACTIONNAIRES DE SES S.A.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SES S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

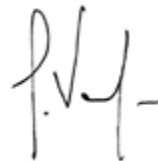
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES S.A. au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Luxembourg, le 25 février 2016

Représentée par



Gilles Vanderweyten

Bilan

Au 31 décembre 2015

En millions d'euros	Note	2015	2014
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	3	6 636,3	7 027,1
Créances sur des entreprises liées	3	2 567,5	1 479,0
		9 203,8	8 506,1
Actifs courants			
Créances			
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	3 799,6	3 120,8
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1,9	21,7
Titres de dette et autres instruments financiers			
Actions propres ou parts propres	4	80,4	32,8
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèque postaux, chèque et en caisse		517,0	458,8
		4 398,9	3 634,1
Comptes de régularisation active	2.2.3	50,2	57,3
Total actif		13 652,9	12 197,5

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan

Au 31 décembre 2015

En millions d'euros	Note	2015	2014
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	644,3	633,0
Primes d'émissions et primes assimilées		1 056,2	835,3
Réserves			
Réserve légale	7	63,3	63,3
Autres réserves	8	183,7	292,6
Profit de l'exercice		2 517,1	482,8
		4 464,6	2 307,0
Dettes non subordonnées			
	2.2.9		
Emprunts obligataires – Emprunts non convertibles	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		225,5	234,0
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3 827,1	3 787,3
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		106,1	105,3
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		395,5	491,6
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,5	0,3
Dettes envers des entreprises liées	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4 038,3	3 880,8
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		474,6	1 384,9
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales	10	1,3	-
Dettes au titre de la sécurité sociale		0,2	0,4
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	119,2	5,9
		9 188,3	9 890,5
Total des passifs		13 652,9	12 197,5

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

En millions d'euros	Note	2015	2014
Charges			
Autres charges externes		31,2	24,5
Frais de personnel	11		
Salaires et traitements		17,0	27,4
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		1,4	1,9
Autres charges d'exploitation		4,7	2,8
Corrections de valeur et ajustements de juste valeur sur immobilisations financières		-	10,5
Corrections de valeur et pertes sur cessions de valeurs mobilières	13	33,7	-
Intérêts et autres charges financières			
concernant des entreprises liées		36,7	60,4
Autres intérêts et charges	12	189,0	254,5
Produit d'impôt	10	(34,8)	(96,3)
Profit de l'exercice		2 517,1	482,8
Total charges		2 796,0	768,5
Produits			
Autres produits d'exploitation	14	15,5	19,1
Produits des immobilisations financières			
provenant d'entreprises liées	15	2 721,8	717,8
Autres intérêts et autres produits financiers			
provenant d'entreprises liées		23,1	13,2
Autres intérêts et autres produits financiers	16	35,6	18,4
Total produits		2 796,0	768,5

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2015

	Capital souscrit En millions d'euros	Prime d'émission En millions d'euros	Réserve légale En millions d'euros	Autres réserves* En millions d'euros	Résultat de l'exercice En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 1 ^{er} janvier 2014	633,0	835,3	63,2	337,4	388,8	2 257,7
Affectation du résultat	-	-	0,1	388,7	(388,8)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(433,5)	-	(433,5)
Profit de l'exercice	-	-	-	-	482,8	482,8
Au 31 décembre 2014	633,0	835,3	63,3	292,6	482,8	2 307,0
Au 1 ^{er} janvier 2015	633,0	835,3	63,3	292,6	482,8	2,307,0
Affectation du résultat	-	-	-	482,8	(482,8)	-
Augmentation de capital	11,3	220,9	-	** (112,8)	-	119,4
Distribution de dividendes	-	-	-	(478,0)	-	(478,0)
Autres variations	-	-	-	(0,9)	-	(0,9)
Profit de l'exercice	-	-	-	-	2 517,1	2 517,1
Au 31 décembre 2015	644,3	1 056,2	63,3	183,7	2 517,1	4 464,6

* Y compris réserves pour actions en propre de 80,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 32,8 millions d'euros).

** Obligation de rachat d'actions propres (voir Note 6)

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2015

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

SES S.A. (ci-après SES, ou la « société ») a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la société est établi au Château de Betzdorf, L-6815 au Luxembourg.

La société a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94% dans un partenariat, SES Global Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Au 1^{er} janvier 2013, la société a établi une succursale en Suisse afin de concentrer ses excédents de trésorerie. Les comptes de cette succursale sont intégrés dans ceux de la société.

La société établit également des comptes consolidés pour le groupe SES (« le groupe »), qui sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, et qui sont publiés conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

La société est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998, et sur Euronext Paris depuis 2004. Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris sous le sigle SESG.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont établis selon la convention du coût historique conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

L'établissement des comptes annuels suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il impose en outre au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Les changements d'hypothèses sont susceptibles d'avoir un effet important sur les comptes annuels durant la période au cours de laquelle ils interviennent. La direction juge que les hypothèses utilisées sont adéquates et que par conséquent les comptes annuels donnent une image sincère de la situation financière.

Les estimations et hypothèses formulées par la société ont une incidence sur les montants d'actif, de passif de l'exercice, ou les exercices, à venir. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

2.2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les principales règles d'évaluation retenues par la société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières détenues par la société sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Si le Conseil d'administration venait à considérer que la valeur d'une immobilisation financière a subi une dépréciation durable, une correction de valeur serait apportée de manière à lui attribuer la valorisation la plus faible. Parfois, l'interdépendance des flux de trésorerie entre les entités juridiques de SES et leur niveau d'intégration ont été pris en compte pour estimer la valeur comptable des immobilisations financières si le Conseil d'administration juge qu'une telle approche est plus appropriée pour refléter la nature de l'activité.

Les participations dans certaines entreprises ont alors été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur - de même que les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » conformément aux normes IFRS. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.2 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont valorisées au plus bas de leur prix d'acquisition, y compris les dépenses afférentes et calculé sur la base du cours moyen pondéré, et de leur valeur de marché, exprimés dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.3. Comptes de régularisation active

Les coûts liés à l'obtention des emprunts sont capitalisés et enregistrés en comptes de régularisation active. Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

2.2.4. Dividendes versés et reçus

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Les dividendes à recevoir de la part des entreprises liées sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

2.2.5. Prêts convertibles avec participation aux bénéfices

Les revenus des prêts convertibles avec participation aux bénéfices émis par la société sont calculés en fonction des bénéfices cumulés de l'émetteur du prêt sur la durée de vie de celui-ci.

Le droit de la société aux revenus, sous la forme d'une participation aux bénéfices, n'est donc certain qu'à la date d'échéance, date à laquelle cette participation sera calculée et comptabilisée.

2.2.6. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est incertain. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.7. Écarts de conversion

La société tient sa comptabilité en euros (EUR).

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date où elles ont lieu.

À l'exception des immobilisations, les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change réalisées et non réalisées sont prises en considération dans le compte de profits et pertes.

Les immobilisations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, le taux de conversion historique appliqué à ces immobilisations est maintenu.

Le résultat de change de l'exercice est présenté sur base nette.

2.2.8. Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut conclure des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de change afférent aux actifs, aux passifs et aux opérations de financement de la société et du groupe.

Ces instruments financiers servent principalement à réduire l'exposition de la société ou du groupe SES aux risques liés aux dettes financières libellées en dollars U.S., telles que le paiement des acomptes aux constructeurs de satellites. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat (voir Note 19). Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

Par ailleurs, la société a d'importants emprunts obligataires libellés en dollar US. La société peut conclure des transactions portant sur des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme ou des swaps de devises, afin de gérer son exposition au risque de change sur sa dette en devises étrangères.

Les instruments dérivés sont réévalués à la fin de l'exercice sur la base des taux de change à terme en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change non réalisées résultant de la conversion de ces contrats sont comptabilisées à l'actif ou au passif du bilan, dans la rubrique « Dettes envers des entreprises liées / créances sur des entreprises liées » lorsque la contrepartie est une filiale du groupe SES.

SES n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

2.2.9. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de façon linéaire sur la durée de la dette.

2.2.10. Rémunération en actions et assimilées

Les employés de la société reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. Trois plans de rémunération actifs dont le règlement est indexé sur des actions ont été émis par SES S.A. et sont accordés à certains salariés de la société :

- Le plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)
- Le plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)
- Le programme d'intéressement à long Terme (« LTIP »)

Une charge est comptabilisée au compte de profits et pertes sur exercice des options sur actions/actions.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2015

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A) PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Coût au début de l'exercice	7 031,8	7 409,0
Cessions ¹	(390,8)	(377,2)
Coût à la fin de l'exercice	6 641,0	7 031,8
Corrections de valeur au début de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	4,7	(4,7)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	6 636,3	7 027,1

¹ La diminution de 390,8 millions d'euros est due à une réduction du capital social de SES Global Africa S.A..

Au 31 décembre 2015, la société détenait les participations suivantes :

Valeur nette comptable		2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Infrastructures			
SES Astra S.A. (1)	100%	1 046,8	1 046,8
SES Global – Americas, Inc. (2)	99,94%	3 477,6	3 477,6
SES Astra A.B. (3)	32,34%	50,1	50,1
SES Participations S.A. (1)	100%	206,8	206,8
SES Global Africa S.A. (1)	100%	15,8	406,6
SES Finance S.à r.l. (4)	100%	1 502,2	1 502,2
SES Holdings (Netherlands) BV (5)	100%	96,7	96,7
SES-15 S.à r.l. (anciennement SES Broadband Services S.A.) (1)*	0,01%	-	-
SES Insurance International (Luxembourg) S.A. (1)	100%	15,2	15,2
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A. (1)		76,3	76,3
Services			
SES Astra Services Europe S.A. (1)	100%	148,8	148,8
SES Latin America S.A. (1)	100%	-	-
SES Belgium Sprl (6)	99%	-	-
SES NL Finance S.à r.l. (1)	100%	-	-
Total		6 636,3	7 027,1

Pays du siège : (1) Luxembourg ; (2) États-Unis ; (3) Suède ; (4) Suisse ; (5) Pays-Bas ; (6) Belgique ;

* SES-15 S.à r.l. devenu opérateur de satellites en 2015 et figurant par conséquent dans le segment « Infrastructures » du groupe SES.

Les entreprises liées figurant dans la partie « Infrastructures » du tableau ci-dessus appartiennent au segment « Infrastructures » du groupe SES. Elles ont été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur, compte tenu de l'interdépendance des flux de trésorerie et de leur niveau d'intégration (voir Note 2).

La valeur recouvrable de ce groupe de sociétés est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par le Conseil d'administration, couvrant une période de cinq ans. Cette période reflète la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites. Le taux d'actualisation avant impôt est de 5,93% (2014 : 6,06% comparatif ajusté pour

une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés ; de la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du groupe SES ; et du profil de risque particulier des activités concernées. Le taux de croissance perpétuel utilisé pour l'évaluation est fixé à 2% (2014 : 2%), ce qui reflète les derniers plans d'activité à long terme approuvés par le Conseil d'administration justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue. À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune d'entre elles n'a subi de perte de valeur.

Un test de dépréciation effectué sur chaque immobilisation financière prise individuellement (méthode "ligne par ligne") pourrait aboutir à une conclusion différente, en particulier, pour la participation détenue par la société dans SES Global - Americas, Inc.. Toutefois, pour les raisons décrites en note 2.2.1., le Conseil d'administration de la Société considère que la méthode « ligne par ligne » n'est pas appropriée compte tenu de la nature intégrée du segment Infrastructures du groupe SES et de l'interdépendance de ses flux de trésorerie.

Les entreprises liées figurant dans la partie « Services » sont des sociétés de service du groupe SES. Chacune d'entre elles constitue une unité génératrice de trésorerie distincte et fait donc l'objet d'un test de perte de valeur individuel sauf si la valeur comptable est négligeable. À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune d'entre elles n'a subi de perte de valeur définitive.

L'article 65, paragraphe (1) 2^e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises liées (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et des réserves, ainsi que du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67 (3) de la loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

B) CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

Les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 2 567,5 millions d'euros et comprennent principalement :

Contrepartie	Principal et intérêts cours 12/31/2015 (millions d'euros)	Principal et intérêts cours 12/31/2014 (millions d'euros)	Commentaires
SES Finance S.à r.l.	881,6	805,0	Prêts convertibles avec participation aux bénéfices
SES Finance S.à r.l.	495,1	-	Prêt
SES NL Finance S.à r.l.	633,2	567,9	Prêt
SES Global Americas Holdings GP	427,0	1,0	Prêt

La Société a effectué une analyse des créances sur des entreprises liées et ne considère pas que leur recouvrement est incertain.

NOTE 4 - TITRES DE DETTE ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les titres de dette correspondent aux Certificats de dépôt fiduciaire de la Société (« FDR »).

Tous les certificats de dépôt fiduciaire (« FDR ») concernant les actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans de rémunération fondés sur des actions accordés aux cadres et salariés du groupe SES. Les FDR sont valorisés au plus bas de leur coût moyen pondéré et de leur prix du marché.

Au 31 décembre 2015, la société détenait 3 144 730 FDR (2014 : 1 187 145).

NOTE 5 - CRÉANCES

CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

Les liquidités du groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place. Les

créances sur des entreprises liées de 3 799,6 millions d'euros (2014 : 3 120,8 millions d'euros) correspondent à des comptes courants.

Au 31 décembre 2015, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

La société a effectué une analyse des créances sur des entreprises liées et ne considère pas que leur recouvrement est incertain.

NOTE 6 - CAPITAL SOUSCRIT

La société a émis deux catégories d'actions : les actions de catégorie A et les actions de catégorie B

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'Etat luxembourgeois et par deux entités détenues à 100% par ce dernier, donnent droit à 40% seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40% du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix.

Le 2 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à émettre, dans les limites du capital autorisé, 6 000 000 nouvelles actions de catégorie A et 3 000 000 nouvelles actions de catégorie B.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2015

Après cette augmentation de capital, le capital souscrit de SES s'élève à 644,3 millions d'euros, composé de 343 600 000 actions ordinaires de catégorie A et 171 800 000 actions ordinaires de catégorie B :

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Actions émises au 31 décembre 2014	337 600 000	168 800 000	506 400 000
Actions émises au cours de l'exercice	6 000 000	3 000 000	9 000 000
Actions émises au 31 décembre 2015	343 600 000	171 800 000	515 400 000

Les nouvelles actions de catégorie A ont été émises au profit d'une institution financière et ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de 193,4 millions d'euros, 7,5 millions d'euros étant alloués au capital social et 185,9 millions d'euros aux primes d'émissions. Sur les fonds ainsi levés, 21,3 millions d'euros avaient été déposés auprès de l'institution financière concernée au 31 décembre 2015. Les actions de catégorie A ont été immédiatement converties en FDR le jour de l'émission.

Les nouvelles actions de catégorie B ont été en partie libérées en numéraire pour un montant de 25,3 millions d'euros, 2,5 millions d'euros étant alloués au capital social et 22,8 millions d'euros aux primes d'émissions. Le restant a été réglé par un apport en nature consistant en 416 782 certificats de dépôt fiduciaire. La valeur de l'apport en nature s'élève à 13,5 millions d'euros, 1,3 million d'euros étant alloué au capital et 12,2 millions d'euros à la prime d'émission.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, SES a conclu le 29 mai 2015 un contrat à terme avec l'institution financière pour le rachat des 6 000 000 certificats de dépôt fiduciaire mentionnés ci-dessus. Le contrat à terme a été conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Ce contrat à terme définit les conditions et les modalités du rachat des certificats de dépôt fiduciaire, dont en particulier le prix d'acquisition des FDR payé par SES à l'institution financière, et les échéances du contrat à terme. Conformément à cet accord, SES a racheté 2 500 000 FDR le 10 juin 2015. Les échéances pour le rachat de 1 500 000 FDR et 2 000 000 FDR sont le 14 janvier 2016 et le 7 avril 2016 respectivement. Au 31 décembre 2015, un passif de 112,8 millions d'euros a été comptabilisé correspondant au rachat des 3 500 000 FDR.

NOTE 7 - RÉSERVE LÉGALE

Conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5%

du résultat net annuel est transféré à une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires. Eu égard aux acquisitions réalisées en 2015 le Conseil d'administration proposera aux actionnaires d'affecter une part du résultat 2015 à la réserve légale sous réserve de l'approbation lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

NOTE 8 - AUTRES RÉSERVES

Au 31 décembre 2015, la société a réduit sa dette d'impôt sur la fortune en vertu du paragraphe 8a de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. La société inscrit sous la rubrique « Autres réserves » une somme qui correspond à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Pour pouvoir bénéficier de cette déduction, cette réserve doit être conservée pendant un délai de cinq ans suivant l'année de sa constitution, faute de quoi, l'impôt net sur la fortune deviendra exigible pour une somme pouvant atteindre 20% du montant distribué de la réserve.

Au 31 décembre 2015, SES S.A. a constaté une somme de 132,5 millions d'euros (2014 : 195,5 millions d'euros) au titre de l'impôt sur la fortune. Cette somme correspond à la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune à hauteur de 70,7 millions d'euros pour 2010 et de 61,8 millions d'euros pour 2011.

Depuis 2012, la réserve pour impôt sur la fortune est comptabilisée au niveau de SES Astra S.A.. Cette entité appartient à l'unité fiscale.

Conformément aux dispositions légales, la société a également constitué une réserve non distribuable comptabilisée à la rubrique « réserve pour actions en propre » pour un montant de 80,4 millions d'euros (2014 : 32,8 millions d'euros).

Le montant total de la réserve relative à la réduction d'impôt sur la fortune et de la réserve pour actions en propre s'élevait à 212,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Sa composition est la suivante :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Réserve pour impôt sur la fortune	132,5	195,9
Réserve pour actions en propre non distribuable	80,4	32,8
TOTAL	212,9	228,7

Sur le montant total de 80,4 millions d'euros de la réserve pour actions en propre non distribuables, 29,2 millions d'euros sont considérés comme couverts par les primes d'émission.

NOTE 9 - DETTES NON SUBORDONNÉES

A) EMPRUNTS NON CONVERTIBLES

Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES, à travers SES GLOBAL Americas Holdings GP, a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

- Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.
- Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83% échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2015.
- Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93% échéant en septembre 2015. Le placement privé américain de série C a été remboursé le 30 septembre 2015.
- Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

Aucun montant ne demeurait remboursable au 31 décembre 2015.

Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou «EMTN») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, SES a émis 2 090,0 millions d'euros (2014 : 2 090,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2016 à 2027.

Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05%.

Eurobond (2018) de 500 millions d'euros

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

Eurobond (2020) de 650 millions d'euros

Le 9 mars 2010 (cotation le 1^{er} mars 2010), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625%.

Eurobond (2021) de 650 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75%.

Emprunt (2027) de 140 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V.. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00%.

Émission obligataire (2023) de 750 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 10 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 750 millions de dollars U.S. (668,9 millions d'euros au 31 décembre 2015), assortie d'un coupon de 3,60% et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

Émission obligataire (2043) de 250 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 250 millions de dollars U.S. (229,6 millions d'euros au 31 décembre 2015), assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

Émission obligataire (2019) de 500 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 5 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S. (459,3 millions d'euros au 31 décembre 2015), assortie d'un coupon de 2,50% et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

Émission obligataire (2044) de 500 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros (2032)

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand («Schuldschein»). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0%.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'échéancier des obligations se présentait comme suit :

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2015

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
A moins d'un an (1)	225,5	234,0
Total à moins d'un an	225,5	234,0
Entre un et deux ans	-	150,0
Entre deux et cinq ans	1 609,3	500,0
A plus de cinq ans	2 217,8	3 137,3
Total à plus d'un an	3 827,1	3 787,3

(1) Comprend les intérêts courus à hauteur de 75,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 77,8 millions d'euros)

B) DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les dettes envers les établissements de crédit s'analysent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Banque Européenne d'Investissement	33,6	33,9
Facilité de crédit COFACE	55,9	56,4
US Ex-Im	16,6	15,0
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an (1)	106,1	105,3
Banque Européenne d'Investissement	33,4	66,7
Facilité de crédit COFACE	304,5	358,6
US Ex-Im	57,6	66,3
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	395,5	491,6

(1) Comprend les intérêts courus à hauteur de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2014: 3,0 millions d'euros)

Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618%. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Prêt syndiqué 2021

En janvier 2014, le Groupe SES a revu les conditions de son prêt syndiqué existant (« prêt syndiqué 2015 »). Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevises renouvelable sur 5 ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1,2 milliard d'euros et les intérêts sont liés à une grille de notations. Compte tenu de la notation actuelle de BBB/Baa2, les intérêts sont égaux aux taux EURIBOR ou LIBOR plus une marge de 45 points de base. Le 13 novembre 2015 et le 23 novembre 2015, respectivement, ce contrat de crédit a été modifié et prolongé d'un an jusqu'au 13 janvier 2021. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne crédit.

Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque tranche sera remboursée en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, c'est-à-dire au 1^{er} août 2022 pour Coface A, au 21 mai 2021 pour Coface B et F et au 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7%).

Facilité de crédit de 158 millions de dollars US de l'U.S. Ex-Im

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars US relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat-1). A la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11%.

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2015 et 2014 s'analyse comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Entre un et deux ans	104,0	204,6
Entre deux et cinq ans	204,0	199,5
A plus de cinq ans	87,5	87,5
Total	395,5	491,6

Au cours de l'exercice 2015, SES a remboursé une nouvelle tranche d'amortissement de 33,3 millions d'euros à la Banque Européenne d'Investissement, et deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'US Ex-Im de 17,9 millions de dollars U.S..

Au cours de l'exercice 2015, par ailleurs, le groupe a remboursé une série d'emprunts à taux variable pour un montant total de 54,2 millions d'euros concernant une série d'amortissements de prêts consentis par la Coface.

Facilités de prêt confirmées et non confirmées

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, la société n'avait pas effectué de tirage au titre des facilités de crédit non confirmées.

C) DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES

Les dettes envers des entreprises liées de 4 512,9 millions d'euros (2014: 5 265,7 millions d'euros) se décomposent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Emprunts à long terme (échéance supérieure à cinq ans)	166,7	1 108,8
Facilités de prêt à terme (entre 1 et 5 ans)	307,9	276,1
Obligations à moins d'un an	1 043,8	1 452,6
Comptes courants	2 994,5	2 428,2
Total	4 512,9	5 265,7

Au 31 décembre 2015, les emprunts à long terme étaient les suivants :

- Un prêt d'un montant total de 106 millions de dollars U.S. à échéance de décembre 2022 et assorti d'un taux de 4,00% souscrit avec SES Americom Incorporated.
- Un prêt d'un montant total de 50 millions de dollars U.S. à échéance de mai 2025 et assorti d'un taux de 4,2% a été souscrit en 2015 avec SES Satellite Gibraltar Ltd.
- Un prêt d'un montant total de 23 millions de dollars U.S. à échéance de mai 2025 et assorti d'un taux de 2% a été souscrit en 2015 avec SES Astra Real Estate S.A..

En 2015, emprunts à long terme avec New Skies Satellites B.V. ont été remboursés par anticipation pour un montant de 225 millions de dollars U.S., et avec SES Global Americas Inc. pour 966 millions de dollars U.S..

Au 31 décembre 2015, les facilités de prêt à terme en cours étaient les suivantes :

- Un prêt d'un montant total de 334 millions de dollars U.S. à échéance de janvier 2019 et assorti d'un taux de 4% avec SES Finance S.à r.l..

Au 31 décembre 2015, les obligations en cours étaient les suivants :

- Deux prêts d'un montant total de 543,3 millions de dollars U.S.,

à échéance de novembre 2016, et assortis d'un taux de 0,36% souscrit avec SES Participation S.A..

- Un prêt d'un montant total de 500,5 millions de dollars U.S. à échéance de novembre 2018 et assorti d'un taux de 0,63% avec SES Lux Finance S.à r.l..

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

NOTE 10 - DETTES FISCALES

La société est assujettie aux régimes d'imposition du Luxembourg, de la Suisse pour sa succursale en Suisse et des États-Unis pour le partenariat.

Conformément à l'article 164 bis de la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur les revenus, SES S.A. est la société mère d'une entité fiscale luxembourgeoise composée des filiales suivantes :

- SES Astra S.A.
- SES Asia S.A.
- SES-15 S.à r.l. (anciennement SES Broadband Services S.A.)
- SES-10 S.à r.l.
- SES Participations S.A.
- SES Global Africa S.A.
- SES Astra 3B S.à r.l.
- SES Astra 1KR S.à r.l.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2015

- SES Astra 1L S.à r.l.
- SES Astra 1M S.à r.l.
- SES Engineering S.à r.l.
- SES Astra 1N S.à r.l.
- SES Astra 5B S.à r.l.
- SES Astra 2E S.à r.l.
- SES Astra 2F S.à r.l.
- SES Astra 2G S.à r.l.
- SES Digital Distribution Services S.à r.l.
- SES Astra Services Europe S.A.
- SES Lux Finance S.à r.l.- SES NL Finance S.à r.l.
- SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.
- SES Techcom S.A.
- SES Latin America S.A.
- SES Insurance International (Luxembourg) S.A.
- SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A.

La position inscrite au bilan prend en compte les charges ou produits d'impôts de l'entité fiscale aux autorités fiscales luxembourgeoises, qui sont dus par la société mère, c'est-à-dire SES S.A..

Le crédit/(charge) d'impôt de chaque filiale est calculé et refacturé sur une base individuelle via les comptes intragroupe.

En 2015, l'accord de partage des dettes fiscales en place entre la société et ses filiales a été modifié, permettant à la société de refuser la refacturation des crédits d'impôt par ses filiales si elle n'est pas en mesure elle-même de les utiliser pour l'exercice en cours. La refacturation du crédit d'impôt de SES Astra 5B S.à r.l. et SES Astra 2G S.à r.l. au titre des exercices précédents a fait l'objet d'un ajustement en 2015, ce qui a eu une incidence sur les charges ou produits d'impôts intragroupe à concurrence du montant utilisable par SES S.A.. en 2015.

NOTE 11 - FRAIS DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2015, le nombre d'employés équivalents temps plein était de 68 (2014: 68) et le nombre moyen de salariés durant l'exercice 2015 était de 67 (2014: 68,5). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Salaires et traitements	17,0	27,4
Charges sociales	1,4	1,9
Total	18,4	29,3

NOTE 12 - AUTRES INTÉRÊTS À PAYER ET CHARGES FINANCIÈRES SIMILAIRES

Les autres intérêts et charges financières assimilées se décomposent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Charges d'intérêts	179,9	184,9
Pertes de change, montant net	-	54,1
Coûts liés aux emprunts	9,1	15,5
Total	189,0	254,5

NOTE 13 - CORRECTIONS DE VALEUR ET PERTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES

Le solde de 33,7 millions d'euros représente la moins-value réalisée lors de la cession des FDR de la société pour 19,0 millions d'euros ainsi qu'une correction de valeur de 14,7 millions d'euros sur les FDR en circulation au 31 décembre 2015.

Une correction de valeur a été constatée pour comptabiliser les FDR au plus bas de leur coût moyen pondéré et de leur prix du marché. Le cours de l'action SES cotée sur Euronext Paris étant de 25,575 EUR au 31 décembre 2015, la correction de valeur totale s'est élevée à 14,7 millions d'euros.

NOTE 14 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 15,5 millions d'euros (2014: 19,1 millions d'euros) comprennent principalement des refacturations de frais intragroupe au titre des services de conseil rendus à diverses sociétés liées.

NOTE 15 - PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Dividendes reçus des entreprises liées	2 721,8	717,8
Total	2 721,8	717,8

NOTE 16 - AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS FINANCIERS À RECEVOIR

Les autres intérêts et produits financiers se décomposent comme suit :

	2015 En millions d'euros	2014 En millions d'euros
Autres produits financiers	-	1,2
Gains de change, montant net	19,4	-
Profit sur cession de FDR	16,2	17,2
Total	35,6	18,4

NOTE 17 - HONORAIRES D'AUDIT

L'article 65, paragraphe (1) 16^e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») prévoit l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à ladite loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

NOTE 18 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant total des émoluments versés en 2015 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,3 million d'euros (2014: 1,3 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES

Le 31 décembre 2015, les garanties bancaires non échues de la société s'élevaient à 152,8 millions d'euros (2014: 78,1 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

AUTRES GARANTIES

En 2015, SES a accordé plusieurs garanties d'un montant global de 0,5 million d'euros à des fournisseurs pour la fourniture de satellites de communication et de matériel connexe, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100% par le groupe (2014: 0,2 million d'euros).

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités SES S.A. n'est actuellement soumise à aucune action judiciaire ni à aucune procédure importante.

ACHAT ET VENTE DE DEVICES À TERME

SES a conclu des contrats de change à terme pour un montant total de 101,3 millions d'euros dans le but de couvrir des engagements futurs contractés auprès des fournisseurs au titre des achats de satellites. Au 31 décembre 2015, la plus-value latente totale sur ces contrats s'élevait à 1,6 million.

NOTE 20 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

RACHAT D'ACTIONS

Le 14 janvier 2016, SES a racheté auprès d'une institution financière 1 500 000 FDR pour un montant total de 48,9 millions d'euros dans le cadre d'un contrat d'achat à terme conclu le 29 mai 2015 (Note 6).

ACQUISITION DE RR MEDIA LIMITED

Le 25 février 2016, le Conseil d'administration de SES a approuvé le rachat d'une participation de 100% dans RR Media Limited. Les activités de RR Media Limited doivent fusionner avec celles de SES Platform Services GmbH, filiale indirecte de la Société, pour créer le premier fournisseur mondial de solutions média.

SES versera 13,291 dollars par action au titre de l'acquisition de sa participation dans RR Media Limited, soit l'équivalent d'une valeur d'entreprise de 242 millions de dollars. L'acquisition, qui sera financée sur les ressources financières existantes du Groupe, reste soumise à la procédure d'approbation des autorités réglementaires, qui devrait être finalisée au deuxième ou au troisième trimestre 2016.

Informations pour les investisseurs

CALENDRIER FINANCIER 2016

Assemblée générale des actionnaires:	7 avril 2016
Versement du dividende:	27 avril 2016
Publication des résultats du premier trimestre:	29 avril 2016
Publication des résultats du premier semestre:	29 juillet 2016
Publication des résultats du troisième trimestre:	28 octobre 2016

TITRE COTÉ

Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et à NYSE Euronext Paris sous le sigle SESG.

FIDUCIAIRE

Banque et Caisse d'Épargne de l'État
16, rue Ste Zithe
L-2954 Luxembourg
Tél.: +352 40 151

RENSEIGNEMENTS

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: +352 710 725 490
Fax: +352 710 725 9836
ir@ses.com

IMPRESSUM

Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des dilutifs et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Layout: Bizart

Impression: Print Solutions

Crédit photo: SES, Rainer Buecken, Getty Images, Shutterstock

SIÈGE SOCIAL

SES S.A.
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

SOCIÉTÉS DE SERVICES SATELLITAIRES

SES Government Solutions
2010 Corporate Ridge,
Suite 550
McLean, VA 22102
États-Unis
Tél.: +1 703 610 1000
Fax: +1 703 610 1030
www.ses-gs.com
info@ses-gs.com

SES Platform Services
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 89 1896 2100
Fax: +49 89 1896 3659
www.ses.com/platform-services

SES TechCom Services
9 rue Pierre Werner
L-6815 Luxembourg
Tél.: +352 710 725 259
Fax: +352 710 725 575
www.ses.com/techcom

HD+ GmbH
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 900 1 904 599
Fax: +49 89 1896 3602
www.hd-plus.d

BUREAUX RÉGIONAUX

1. Accra
1st Ringway
4, Ringway Estate
Osu, Accra
Ghana
Tél.: +233 302 201 464
2. Bucarest
America House
West Wing, 2nd floor
4-8 Nicolae Titulescu Road
District 1, Bucarest
Roumanie
Tél.: +40 21 222 1751
3. Dubaï
Thuraya Tower 1 Office 507
PO Box 502866
Dubaï
Émirats Arabes Unis
Tél.: +971 45515731
4. La Haye
Rooseveltplantsoen 4
2517 KR
The Hague
Pays-Bas
Tél.: +31 70 306 4100
5. Istanbul
Maya Akar Center
Buyukdere Cad. 100-102 C
Blok No: 4
34394 Esentepe-Sisli
Turquie
Tél.: +90 212 318 90 93
6. Johannesburg
The Pivot
Block E 2nd Floor
Monte Casino Boulevard
Fourways
Johannesburg
Afrique du Sud
Tél.: +27 11 081 8200
7. Kiev
14 Patorzhinskogo str. of. 66
UA-01001 Kiev
Ukraine
Tél.: +380 44 531 90 90

8. Londres
3 Dorset Rise
London
EC4Y 8EN
Royaume-Uni
Tél.: +44 20 76 32 79 20
9. Madrid
c/ Velázquez, 47 - 2º b
28001 Madrid
Espagne
Tél.: +34 91 41 11 746
10. Mexico
Campos Elíseos No. 188
Piso 8
Colonia Polanco
Mexico City
D.F. 11560
Mexique
Tél.: +52 55 5283 2420
11. Moscou
Blagoveschensky pereulok 1a
Office 108
RU - 123001 Moscou
Russie
Tél.: +7 495 357 07 30
12. Munich
Betastrasse 1-10
85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 89 18 96 21 00
13. Paris
4, rue Halévy
75009 Paris
France
Tél.: +33 1 42 68 00 09
14. Princeton
4 Research Way
Princeton, NJ 08540-6684
États-Unis
Tél.: +1 609 987 4000

15. Riga
Sirius Riga Skyport
Zakusalas Krastmala 3
Of. 204
1509 Riga
Lettonie
Tél.: +371 6 720 09 47
16. São Paulo
Av. das Nações Unidas, 12551
9º andar
São Paulo, SP
Brésil
Tél.: +55 11 3443 7452
17. Singapour
501 Orchard Road
#18-00 Wheelock Place
Singapour 238880
Tél.: +65 6593 3600
18. Stockholm
Kista Science Tower
Färögatan 33
SE-164 51 Kista
Suède
Tél.: +46 8 505 645 00
19. Varsovie
Pl. Piłsudskiego 2, building 2
00-073 Warszawa
Pologne
Tél.: +48 22 332 78 50
20. Washington, D.C.
1129 20th Street, N.W.
Suite 1000
Washington, D.C. 20036
États-Unis
Tél.: +1 202 478-7100